

## **CHAPITRE 15**

---

### **Aspects socio-économiques**

# TABLE DES MATIÈRES

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Table des matières</b> .....   | <b>15-i</b> |
| <b>15 Aspects socio-économiques</b> .....   | <b>15-1</b> |
| 15.1 Introduction.....  | 15-1        |
| 15.2 Questions relatives à la méthodologie d'évaluation des impacts .....   | 15-1        |
| 15.2.1 Présentation .....   | 15-1        |
| 15.2.2 Retour d'expérience de l'engagement communautaire durant le travail socio-économique<br>sur le terrain en 2022 .....     | 15-3        |
| 15.3 Synthèse des impacts socio-économiques potentiels .....  | 15-4        |
| 15.4 Impacts sur l'économie, l'emploi et le revenu .....  | 15-16       |
| 15.4.1 Introduction.....  | 15-16       |
| 15.4.2 Impacts sur l'emploi local direct.....   | 15-16       |
| 15.4.3 Impacts sur la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités).....                               | 15-22       |
| 15.4.4 Impacts sur l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement du Projet .....   | 15-28       |
| 15.4.5 Impacts économiques associés aux ou découlant des impôts et redevances.....  | 15-33       |
| 15.4.6 Inflation locale.....  | 15-37       |
| 15.4.7 Attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés.....  | 15-42       |
| 15.4.8 Plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés) .....  | 15-47       |
| 15.5 Impacts sur les moyens et les activités de subsistance .....   | 15-52       |
| 15.5.1 Introduction.....  | 15-52       |
| 15.5.2 Changement de la qualité des récoltes .....  | 15-53       |
| 15.5.3 Changement dans les modes de subsistance agricoles à la suite de nouvelles possibilités<br>d'emploi liées au Projet..... | 15-58       |
| 15.5.4 Perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés .....                              | 15-63       |
| 15.5.5 Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels.....  | 15-67       |
| 15.6 Impacts sur la cohésion communautaire et les structures sociales .....   | 15-73       |
| 15.6.1 Introduction.....  | 15-73       |
| 15.6.2 Pression accrue sur la cohésion sociale.....   | 15-74       |
| 15.6.3 Violence et harcèlement à caractère sexiste envers les communautés .....   | 15-79       |
| 15.6.4 Impacts sur les relations hommes-femmes.....   | 15-84       |
| 15.7 Impacts sur les infrastructures et les services .....  | 15-87       |
| 15.7.1 Introduction.....  | 15-87       |
| 15.7.2 Impacts sur les services et établissements éducatifs .....   | 15-87       |
| 15.7.3 Impacts inhérents à la hausse de la circulation.....   | 15-93       |
| 15.7.4 Impacts sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.....  | 15-98       |
| 15.7.5 Hausse de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une<br>hausse des coûts .....              | 15-105      |
| 15.7.6 Amélioration du développement économique et communautaire local et des<br>infrastructures .....                          | 15-111      |
| 15.8 Références.....  | 15-117      |

**TABLEAUX**

|               |  |       |
|---------------|--|-------|
| Tableau 15.1  | Retour d'expérience sur la participation des membres de la communauté dans le domaine social d'influence relativement au Projet .....  | 15-5  |
| Tableau 15.2  | Synthèse des impacts socio-économiques potentiels .....  | 15-11 |
| Tableau 15.3  | Importance de l'impact pré-atténuation pour l'emploi local direct .....  | 15-21 |
| Tableau 15.4  | Importance de l'impact résiduel pour l'emploi local direct .....   | 15-22 |
| Tableau 15.5  | Importance de l'impact avant atténuation pour la formation et l'expérience de travail (renforcement des capacités) .....   | 15-25 |
| Tableau 15.6  | Importance de l'impact résiduel pour la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités) .....   | 15-28 |
| Tableau 15.7  | Importance de l'impact pré-atténuation pour l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement de Projet .....   | 15-31 |
| Tableau 15.8  | Importance de l'impact résiduel pour l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement de Projet.....   | 15-33 |
| Tableau 15.9  | Importance de l'impact avant atténuation associé aux impôts et aux redevances ou découlant de ceux-ci .....  | 15-36 |
| Tableau 15.10 | Importance de l'impact résiduel pour les impacts économiques associés aux impôts et redevances ou découlant de ceux-ci.....  | 15-37 |
| Tableau 15.11 | Importance de l'impact avant atténuation pour l'inflation locale .....   | 15-40 |
| Tableau 15.12 | Importance de l'impact résiduel pour la hausse des prix locaux .....   | 15-42 |
| Tableau 15.13 | Importance de l'impact avant atténuation pour les attentes potentielles en matière d'emploi et de perspectives commerciales non satisfaites .....                            | 15-45 |
| Tableau 15.14 | Importance de l'impact résiduel pour les attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés.....   | 15-46 |
| Tableau 15.15 | Importance de l'impact avant atténuation pour une éventuelle plus grande disparité économique entre les sexes.....   | 15-49 |
| Tableau 15.16 | Importance de l'impact résiduel pour une plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés) .....   | 15-52 |
| Tableau 15.17 | Impact avant atténuation Importance pour le changement potentiel de la qualité des récoltes .....  | 15-56 |
| Tableau 15.18 | Importance de l'impact résiduel pour le changement de la qualité des récoltes.....   | 15-58 |
| Tableau 15.19 | Importance de l'impact avant atténuation pour le changement potentiel des modes de subsistance agricoles découlant des nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet ..... | 15-61 |
| Tableau 15.20 | Importance de l'impact résiduel pour le changement des modes de subsistance en agriculture à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet.....                | 15-63 |
| Tableau 15.21 | Importance de l'impact avant atténuation pour la perturbation potentielle des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés .....                     | 15-66 |
| Tableau 15.22 | Importance de l'impact résiduel pour la perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés .....  | 15-67 |
| Tableau 15.23 | Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur les services écosystémiques provisoires et culturels.....                                      | 15-71 |
| Tableau 15.24 | Importance de l'impact résiduel sur les services écosystémiques provisoires et culturels.....  | 15-73 |
| Tableau 15.25 | Importance de l'impact avant atténuation pour une pression accrue potentielle sur la cohésion sociale .....  | 15-77 |

|               |   |        |
|---------------|---|--------|
| Tableau 15.26 | Importance de l'impact résiduel pour une pression accrue sur la cohésion sociale.....   | 15-79  |
| Tableau 15.27 | Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles associées à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté..... | 15-82  |
| Tableau 15.28 | Importance de l'impact résiduel pour les incidences associées à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté.....                       | 15-83  |
| Tableau 15.29 | Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur les services et établissements éducatifs .....  | 15-91  |
| Tableau 15.30 | Importance de l'impact résiduel pour les incidences potentielles sur les services et établissements éducatifs .....   | 15-93  |
| Tableau 15.31 | Importance de l'impact avant atténuation pour les volumes de trafic potentiellement accrus .....  | 15-96  |
| Tableau 15.32 | Importance de l'impact résiduel pour les incidences inhérentes à la hausse de la circulation .....  | 15-98  |
| Tableau 15.33 | Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.....   | 15-102 |
| Tableau 15.34 | Importance de l'impact résiduel sur les incidences potentielles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement .....  | 15-105 |
| Tableau 15.35 | Importance de l'impact avant atténuation pour la demande ou l'utilisation potentielles accrues de logements, entraînant une disponibilité réduite et/ou un coût accru .....     | 15-109 |
| Tableau 15.36 | Importance de l'impact résiduel pour la demande ou l'utilisation potentielles accrues de logements, entraînant une disponibilité réduite et/ou un coût accru .....              | 15-110 |
| Tableau 15.37 | Paiements annuels indicatifs en numéraire de Rio Tinto Simfer pour les investissements communautaires et les secteurs .....   | 15-112 |
| Tableau 15.38 | Importance de l'impact avant atténuation pour l'amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures.....                                     | 15-115 |
| Tableau 15.39 | Importance de l'impact résiduel pour l'amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures.....  | 15-116 |

## 15 Aspects socio-économiques

### 15.1 Introduction

Ce Chapitre présente les éléments suivants :

- Considérations relatives à la méthodologie d'impact spécifiques à l'évaluation socio-économique
- Commentaires reçus de la participation des parties prenantes au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 présenté à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base
- Une évaluation des impacts socio-économiques en tenant compte des phases de construction et d'exploitation du Projet comme suit :
  - impacts sur l'économie, l'emploi et le revenu Section 15.4
  - impacts sur les moyens et les activités de subsistance : Section 15.5
  - impacts sur la cohésion communautaire et les structures sociales : Section 15.6
  - impacts sur les infrastructures et les services : Section 15.7

Pour la phase de déclassement, les impacts sont identifiés au niveau conceptuel à ce stade. On s'attend dans le cadre du Projet à l'achèvement d'une étude d'évaluation socio-économique mise à jour avant le déclassement.

### 15.2 Questions relatives à la méthodologie d'évaluation des impacts

#### 15.2.1 Présentation

L'évaluation préliminaire des impacts socio-économiques tient compte des contrôles intégrés, définis comme des exigences légales, des standards et/ou des processus de gestion en place au sein de Rio Tinto Simfer, ainsi que des mesures qui font partie de la conception du Projet, indépendamment du processus d'évaluation des impacts. Les impacts sont d'abord évalués sur la base de l'application des dispositions des exigences légales et de Rio Tinto applicables et des normes externes pertinentes, pré-atténuation pour fournir aux parties prenantes une compréhension de ce que les impacts pourraient être, sur la base de la conformité aux règlements et aux normes, en l'absence de mesures d'atténuation spécifiques au Projet. Les impacts résiduels sont ensuite évalués en tenant compte de la mise en œuvre des mesures d'atténuation définies pour chaque impact.

La méthode d'évaluation de l'ampleur et de la sensibilité des récepteurs décrite dans la Section 1.10 est utilisée pour les impacts évalués dans le présent chapitre. Toutefois, un contexte supplémentaire est présenté sur la manière dont ce chapitre de l'EIES a appliqué cette méthodologie :

- **Ampleur des impacts :**
  - Étant donné que le même impact pourrait être ressenti différemment par différentes ressources et par différents récepteurs, les désignations du degré de changement (également appelées intensité) sont ventilées séparément par ressource et décrites dans la Section « Impacts socio-économiques » (Chapitre 15). Il est à noter que les désignations de degré de changement sont spécifiques aux ressources sociales, mais s'harmonisent avec la méthodologie générale décrite pour les facteurs environnementaux (p. ex. l'eau, la qualité de l'air, la biodiversité, etc.) (voir le tableau 1.1 à la Section 1.10.2.1). L'évaluation de l'ampleur tient compte des commentaires recueillis auprès des parties prenantes engagées dans le travail socio-économique sur le terrain en 2022 et rapportés à la Section 15.2.2 ci-dessous.

- Bien que les impacts positifs soient décrits en termes de la façon dont ils pourraient affecter les récepteurs, l'évaluation des impacts sociaux ne tente pas de caractériser le degré de changement positif (**Ampleur**) étant donné que cela peut être subjectif et mener à élever les attentes individuelles et/ou communautaires qui peuvent ne pas être réalisées. Par conséquent, les cotes d'importance pour les impacts positifs ne sont pas attribuées.
- **Sensibilité des récepteurs :**
  - La sensibilité des récepteurs est considérée comme **élevée** lorsque les capacités et les moyens d'adaptation à un changement donné et de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie (c.-à-d. lorsque leur résilience est **faible**) des récepteurs est faible. Dans ce contexte, les « récepteurs de sensibilité élevée » peuvent inclure des groupes vulnérables<sup>1</sup> (voir Section 9 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base).
  - La sensibilité des récepteurs est considérée comme **modérée** lorsque les capacités et les moyens de s'adapter à un changement donné et de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie (c.-à-d. une résilience **modérée**) sont limités. Les récepteurs de sensibilité **modérée** peuvent comprendre les suivants :
    - Les personnes qui dépendent fortement de leur moyen de subsistance pour maintenir leur statut socio-économique et qui ont une capacité d'adaptation au changement limitée.
    - Les personnes ayant un accès modéré aux services de santé et autres services sociaux nécessaires.
    - les entreprises qui ont une capacité d'adaptation au changement limitée et qui sont sensibles à toute réduction des revenus économiques ou de la réputation.
    - Les caractéristiques physiques susceptibles d'être soumises à des changements modérés mais durables, l'intégrité physique étant maintenue.
  - La sensibilité des récepteurs est considérée comme **faible** lorsque les capacités et les moyens d'adaptation à un changement donné et de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie (c.-à-d. une résilience **élevée**) sont modérés à élevés. Les récepteurs de faible sensibilité peuvent comprendre les éléments suivants :
    - Les personnes capables de s'adapter rapidement à une perturbation temporaire de leurs conditions de vie et de leurs moyens de subsistance ou à un changement de l'état des infrastructures publiques (comme une fermeture de route).
    - Les personnes ayant un bon accès aux services de santé et autres services sociaux nécessaires.
    - Les entreprises dotées d'un modèle économique robuste qui sont en mesure de s'adapter facilement à toute restriction imposée à leurs activités, ou qui sont en mesure de bénéficier économiquement de ces changements.
    - Caractéristiques susceptibles de rester inchangées ou d'être légèrement affectées.
  - Groupes vulnérables :
    - Il y a une forte présence de groupes vulnérables au sein de la ZI sociale, qui seront touchés par les activités du Projet. Certains impacts ont été identifiés spécifiquement en relation avec les groupes vulnérables, y compris en relation avec le genre. Dans ces cas, les groupes concernés sont identifiés dans la section « Sensibilité des récepteurs ».
    - Néanmoins, la plupart des impacts ont tendance à être pertinents pour tous les membres de la communauté, pas seulement ceux qui sont vulnérables. Par conséquent, des commentaires sont fournis

<sup>1</sup> La norme de performance 1 de la Société financière internationale (SFI) précise qu'il est nécessaire d'identifier les personnes et les groupes de personnes qui peuvent être affectés de façon différentielle ou disproportionnée par le Projet en raison de leur statut défavorisé ou vulnérable. Les personnes et les groupes de personnes vulnérables peuvent être plus sensibles aux impacts négatifs ou avoir une capacité plus limitée à tirer parti des impacts bénéfiques. Des mesures d'atténuation et de gestion différenciées peuvent être nécessaires afin que les impacts néfastes ne touchent pas ces groupes de manière disproportionnée. La vulnérabilité est également un facteur important dans l'engagement des parties prenantes, car certains groupes de personnes peuvent disposer d'un accès plus limité à l'information et aux processus de prise de décision.

dans chaque description d'impact lorsque cela est nécessaire pour expliquer quand les personnes vulnérables sont plus susceptibles d'avoir une sensibilité plus grande à un impact que les autres.

- L'évaluation de la sensibilité des récepteurs tient également compte des commentaires recueillis auprès des parties prenantes engagées dans le travail socio-économique sur le terrain en 2022 et rapportés à la Section 15.2.2 ci-dessous.

- **Importance de l'impact :**

- **Outre** les désignations présentées au tableau 1.5 : Contexte de l'importance de l'impact, **les impacts positifs** ont également été pris en compte dans le contexte d'importance suivant : Il y aura un impact bénéfique sur un récepteur.

En ce qui concerne la définition des mesures d'atténuation ou d'amélioration, les mesures qui sont présentées dans le Registre des engagements 2012 élaboré à la suite de l'EIES 2012 sont énumérées en premier dans la mesure où elles ont été élaborées et sont applicables. Ces engagements sont énumérés dans le texte intégral et sont accompagnés du numéro qui leur a été attribué dans le Registre des engagements 2012. Ensuite, le cas échéant, des mesures d'atténuation ou d'amélioration supplémentaires sont définies dans le cadre de cette version actualisée de l'EIES 2024. Les effets résiduels sont évalués sur la base des mesures d'atténuation supplémentaires.

Les mesures d'atténuation ou d'amélioration supplémentaires définies dans le présent chapitre seront incluses dans le Registre des engagements mis à jour dans le cadre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), le cas échéant. Lorsque ces recommandations doivent être incluses dans des plans de gestion spécifiques, elles ont été indiquées.

En termes de structure, pour chacun des impacts devant être évalués dans le présent chapitre, l'analyse des impacts est organisée comme suit :

- Résumé des conditions initiales
- Cadre juridique et normes en vigueur
- Ampleur des impacts
- Sensibilité des récepteurs (ce qui comprend les groupes vulnérables)
- Importance de l'impact avant atténuation
- Mesures d'amélioration/atténuation (le cas échéant)
- Importance de l'impact résiduel
- Déclassement

### 15.2.2 Retour d'expérience de l'engagement communautaire durant le travail socio-économique sur le terrain en 2022

Le tableau 15.1 résume les commentaires reçus des parties prenantes qui ont participé aux entrevues avec les informateurs clés et aux discussions de groupe menées dans le cadre du travail sur le terrain socio-économique de 2022 (Annexe 15 : Étude socio-économique de base). Les commentaires ont été regroupés en fonction des impacts que les parties prenantes engagées ont affirmé avoir déjà vécus, compte tenu de la présence du Projet dans la ZI sociale et du début des activités de soins et d'entretien à la fin de 2016 qui sont actuellement en cours d'exploitation, et des impacts qui devraient se produire une fois que les activités de construction commenceront ainsi que des attentes et des suggestions pour améliorer la communication avec Rio Tinto Simfer.

Les représentants des établissements de la ZI sociale engagés ont soulevé à la fois des risques et des impacts ainsi que des opportunités dans le cadre du Projet. Les attentes en matière de retombées sont élevées dans la ZI sociale, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement des infrastructures.

Ces commentaires seront pris en considération et référencés en conséquence dans l'évaluation des impacts dont il est question au Chapitre 15 : Aspects socio-économiques, ainsi qu'au Chapitre 16 : Utilisation et propriété des terres.

### **15.3 Synthèse des impacts socio-économiques potentiels**

Le tableau 15.2 résume l'importance préliminaire (avant l'atténuation) et résiduelle des impacts socio-économiques potentiels du Projet.



**Tableau 15.1 Retour d'expérience sur la participation des membres de la communauté dans le domaine social d'influence relativement au Projet**

| Sujet   | Commentaires en relation avec le Projet  | Section de l'EIES traitant de cet impact  |
|---|--|---|
| <b>Impacts déjà vécus par les communautés locales</b> |  |   |
| Impacts positifs                                      | <p>Les parties prenantes ont fourni des commentaires sur les types d'impacts positifs que le Projet a déjà engendrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Soutien au développement des infrastructures locales</i> : Rio Tinto Simfer a fourni une assistance à divers groupes villageois : la société a aidé à la construction d'infrastructures (c.-à-d. écoles - lycée construit à Kérouané, maisons, puits à Moribadou, Wataférédou I, Moribiendou, séchoir pour produits agricoles et entrepôt construit à Moribadou). Rio Tinto Simfer l'invention concerne également des matériaux tels que des comprimés désinfectants pour purifier l'eau et des moustiquaires.</li> <li>• Pendant les fêtes de l'Aïd, la société a fourni des paniers de nourriture aux membres vulnérables de la communauté, comme l'ont rapporté des femmes à Lamadou, Morisangarédou, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Traoréla. Les femmes de Féréboridou et de Kérouané ont indiqué que si des paniers alimentaires étaient fournis dans la communauté, les femmes n'avaient reçu aucun avantage. Les jeunes de Camaradou ont aussi rapporté que leur village avait reçu du riz et du sucre pendant le Ramadan de 2013 à 2015.</li> <li>• <i>Soutien à l'agriculture</i> : Des femmes de Wataférédou I et Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma ont indiqué que Rio Tinto Simfer a fourni du matériel agricole, des produits phytosanitaires et des clôtures métalliques pour l'élevage.</li> <li>• <i>Possibilités d'emploi et développement économique</i> : Dans certaines zones d'habitation, en particulier à Kérouané, Beyla, Morisangarédou et Traoréla, le Projet a offert des possibilités d'emploi à plusieurs jeunes. À Beyla, la migration de personnes induite par le Projet a créé de nouvelles opportunités économiques et la diversification et l'augmentation du secteur commercial.</li> <li>• <i>Dédommagements financiers</i> Les femmes de Férédou ont indiqué qu'elles avaient reçu des compensations financières pour les terres prises pour la construction de la ligne de chemin de fer.</li> </ul> | <p>Section 15.7</p> <p>Section 15.5.3</p> <p>Section 15.4.2</p> <p>Section 16.5</p> |
| Impacts négatifs                                      | <p>Les parties prenantes ont fourni des commentaires sur les types d'impacts négatifs qu'elles ont subis à la suite du Projet (ces points de vue varient selon les zones d'habitation et toutes les parties prenantes n'ont pas signalé ces impacts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Occupation des sols pour le Projet et restrictions d'accès</i> : L'occupation de terres, en particulier de terres agricoles, est perçue comme ayant eu un impact négatif sur l'autosuffisance alimentaire et les moyens de subsistance dans la ZI sociale et a contribué à l'augmentation de la pauvreté dans les villages où l'agriculture est la principale source de revenus. Les parties prenantes de Wataférédou II ont indiqué que l'utilisation antérieure des terres agricoles par le Projet était l'une des raisons de la vulnérabilité accrue des agriculteurs et que l'accès était limité à une zone de chasse. Les parties prenantes de Traoréla se sont plaint d'un barrage routier pour accéder au village.</li> <li>• <i>Infrastructures</i> : Les parties prenantes de la ville de Beyla (Diakoridou Sobakono) ont signalé que l'une des actions de Rio Tinto Simfer n'avait pas été bien perçue par la communauté locale. Il s'agit de la construction de la route de l'aéroport, qui s'est terminée à la périphérie de la ville et qui est considérée par la communauté comme un exemple d'avantages non partagés.</li> </ul>   | <p>Sections 16.4, 16.5 et 16.6</p>  |

| Sujet | Commentaires en relation avec le Projet  | Section de l'EIES traitant de cet impact  |
|-------|--|---|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Compensations économiques</i> : Les jeunes de Moribadou ont indiqué que la société avait sondé une partie des terres de la communauté mais qu'elle n'avait pas encore indemnisé les victimes, en particulier les terres consacrées à la route menant à Ouéléba.</li> <li>• <i>Perte d'accès aux zones de pêche</i> : Les pêcheurs engagés dans Wataférédou II ont signalé que plusieurs de leurs zones de pêche sont situées dans les terres récemment acquises par le Projet. Les parties prenantes n'avaient pas d'information sur la possibilité de continuer à avoir accès à ces zones une fois que le Projet aurait commencé.</li> <li>• <i>Diminution des surfaces utilisées pour l'agriculture et l'élevage</i> : Les impacts rapportés par les parties prenantes et perçus comme étant générés par le Projet ont été associés à une diminution des zones d'agriculture (cinq villages : Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma et Moribadou), pour le bétail (village de Wataférédou II).</li> <li>• <i>Migration induite par le Projet</i> : Les parties prenantes de Moribadou ont signalé que le Projet avait attiré des demandeurs d'emploi vers la ZI sociale, augmentant la pression sur la disponibilité de nourriture et la prostitution. Les parties prenantes interrogées ont fait état d'une diminution de la cohésion communautaire à : Beyla, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma. Les parties prenantes ont jugé que les changements suivants étaient attribuables au Projet : augmentation de la criminalité (vol), impact négatif sur les traditions locales (les jeunes sont moins intéressés par la religion, les divorces ont augmenté parce que certains maris ne peuvent pas égaler les revenus des employés de Rio Tinto Simfer, conflits entre employés et chômeurs). Les parties prenantes ont également signalé que la migration induite par le Projet avait également provoqué la propagation de maladies, en particulier les maladies sexuellement transmissibles, et de mauvaises habitudes de santé telles que l'augmentation du tabagisme.</li> <li>• <i>Inflation</i> : Les parties prenantes de la ville de Beyla et du village de Nionsomoridou ont attribué les augmentations générales des prix de la ZI sociale à la présence du Projet.</li> <li>• <i>Pollution environnementale</i> : Certaines des parties prenantes interrogées ont indiqué que la pollution environnementale pouvait être attribuée au Projet en termes de pollution atmosphérique (en particulier par la poussière générée par le transport : Morisangarédou et Kérouané), bruit (Morisangarédou - femmes et Lamadou), pollution des sources d'eau (Beyla : Diakoridou Sobakono, Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou et Traoréla). Les parties prenantes de toutes les zones d'habitation ont signalé que la qualité et la disponibilité de l'eau potable avaient diminué au cours des 10 dernières années ce qu'ils ont attribué à la croissance démographique (Nionsomoridou, Beyla, Camaradou, Férédou, Féréboridou, Moribiendou) ou aux activités du Projet (à Lamadou, Traoréla, Wataférédou I et Wataférédou II) qui sont perçues comme ayant eu un impact sur les cours d'eau plus petits qui ne sont plus disponibles. Les parties prenantes de Foma ont également signalé que certains cours d'eau ne sont plus disponibles (bien qu'aucune explication n'ait été fournie sur les facteurs qui ont mené à cette situation). Les parties prenantes de Kérouané ont signalé que la disponibilité de l'eau potable au cours des 10 dernières années a augmenté parce que les ménages ont creusé leurs propres puits. Certaines parties prenantes dans le village de Moribadou ont affirmé que le Projet a généré une pénurie d'eau potable et que les cours d'eau utilisés pour la pêche ont déjà été touchés. Les parties prenantes de Moribiendou ont signalé que les premiers signes de pollution des voies navigables sont présents puisque la rivière Nala, qui sert à la pêche, prend sa source à Traoréla, tout près du site du Projet. Les parties prenantes ont signalé que l'eau devient parfois rougeâtre lors de certains travaux de construction sur la montagne.</li> </ul> | <p>Sections 16.4, 16.5 et 16.6</p> <p>Section 15.7</p> <p>Section 16.6</p> <p>Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, Section 15.4.6, Section 15.6.2</p> <p>Section 15.4.6</p> <p>Chapitre 6 : Milieux aquatiques<br/>Chapitre 7 : Bruits et vibrations,<br/>Chapitre 8 : Qualité de l'air, Chapitre 12 : Biodiversité,<br/>Section 15.4.7</p> <p>Section 15.5.5</p> <p>Section 15.4.7</p> <p>Section 17.4</p> |

| Sujet  | Commentaires en relation avec le Projet   | Section de l'EIES traitant de cet impact |
|--|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Attentes en matière d'emploi</i> : Les femmes et les jeunes interrogés dans Wataférédou I, Lamadou et Foma ont estimé que le nombre de jeunes de la ZI sociale employés à la mine était trop faible et qu'il fallait recruter un plus grand nombre. Ils ont également estimé que les chiffres perçus comme faibles en matière d'emploi sont déterminés par le faible niveau d'éducation des personnes au sein de la ZI sociale. Une formation aux compétences locales permettrait aux zones d'habitation de la ZI sociale d'accéder à des emplois. Les jeunes de Morisangarédou et de Moribiendou ont également indiqué que Rio Tinto Simfer devrait modifier sa stratégie d'emploi et embaucher plus de jeunes de ces zones d'habitation. Les jeunes de Beyla ont également indiqué qu'ils s'attendaient à ce que, pour les postes non qualifiés, le recrutement soit organisé directement auprès des jeunes, sans processus de sélection. Ils ont également indiqué qu'il était impossible de satisfaire à l'exigence d'une expérience préalable pour être un candidat éligible, car les jeunes ne peuvent pas acquérir d'expérience en l'absence d'emploi.</li> <li><i>Faibles salaires et absence de possibilités d'avancement</i> : Les jeunes engagés à Beyla Town, Nionsomoridou, Lamadou et Foma, Traoréla, Kérouané et Moribadou ont affirmé que les défis associés à l'emploi chez les prestataires de Rio Tinto Simfer portent entre autres sur les bas salaires et l'absence de possibilités d'avancement professionnel.</li> </ul> <p>En 2022, les parties prenantes de Camaradou, Féréboridou et Férédou n'ont signalé aucun changement sur leur territoire depuis le début du Projet, car ces localités sont situées à distance du site minier. Ces règlements sont pertinents pour l'embranchement ferroviaire.</p> |  |
| <b>Perceptions des parties prenantes interrogés sur les impacts futurs éventuels du Projet</b> |   |  |
| Impact du Projet sur la pêche  | <p>Les parties prenantes engagées dans la pêche ont soulevé les préoccupations suivantes concernant la manière dont le Projet pourrait interagir avec les activités de pêche dans la ZI sociale. Parmi les inquiétudes qui reviennent le plus souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nionsomoridou : La pollution potentielle des rivières, en particulier celles qui proviennent de la chaîne du Simandou, comme Miya, Farako, Kogbenin, Bankofarako, réduirait le stock de poissons. Les parties prenantes ont indiqué que le secteur de la pêche était déjà touché par une baisse du rendement bien avant le début des travaux principaux.</li> <li>Beyla, Moribiendou, Lamadou, Foma, Camaradou, Féréboridou, Kérouané : La pollution potentielle des ressources en eau et la baisse des niveaux d'eau pourraient avoir un impact négatif sur la pêche.</li> <li>Wataférédou I : Le forage et l'exploitation minière pourraient polluer les cours d'eau.</li> <li>Morisangarédou : Le bruit de la machinerie fera fuir les poissons. Les travaux de construction des routes minières pourraient assécher les cours d'eau.</li> <li>Les parties prenantes de Foma ont signalé, par contre, que la pêche est déjà affectée par la pollution des cours d'eau (non directement attribuée au Projet) et les faibles niveaux d'eau.</li> <li>Les parties prenantes de Traoréla considèrent que les travaux d'exploration, de forage et de construction polluent les cours d'eau.</li> </ul>   | Section 15.5.5                           |

| Sujet  | Commentaires en relation avec le Projet  | Section de l'EIES traitant de cet impact                                     |
|--|--|--|
| Impact du Projet sur l'agriculture   | <p>Les parties prenantes (responsables communautaires et femmes en particulier) interrogées à Beyla, Kérouané, Féréboridou, Férédou, Foma, Lamadou, Nionsomoridou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'impact du Projet sur les cultures agricoles. Les principales préoccupations ont trait aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de terres agricoles représentant une source majeure de revenus et de ressources découlant de l'affectation des terres à la construction de logements et/ou du chemin de fer.</li> <li>• Risque de pollution de l'eau et de flux migratoires importants qui pourraient accroître le vol de cultures.</li> <li>• Recrutement de jeunes par le Projet, ce qui réduit leur disponibilité pour aider leurs parents dans les champs.</li> </ul> <p>À l'exception des personnes engagées dans le village de Morisangarédou, les parties prenantes de toutes les autres zones d'habitation de la ZI sociale ont exprimé des préoccupations concernant les effets potentiels du Projet sur les activités d'élevage et d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction des pâturages et de l'accès à ces terres, à la suite de la prise de terres du Projet.</li> <li>• Risques que des animaux soient tués ou blessés à cause de l'installation de machines.</li> <li>• Risque accru d'accidents entre véhicules et/ou trains et le bétail.</li> <li>• Risques de vol accru d'animaux en raison d'une augmentation de la migration interne.</li> <li>• Pollution et/ou assèchement des sources d'eau utilisées par les animaux.</li> </ul> | <p>Section 16.6</p> <p>Chapitre 18 :<br/>Migration induite par le projet</p> |
| Impact du Projet sur l'exploitation minière artisanale comme source de revenus | <p>Les parties prenantes de Moribiendou, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou, Kérouané se sont inquiétées du fait que le Projet affecterait leurs moyens de subsistance miniers artisanaux en empêchant l'accès à ces sites. Les femmes de Lamadou ont exprimé des préoccupations spécifiques quant à leur accès au site minier artisanal.</p>   | <p>Section 15.5.4</p>  |
| Impact du Projet sur la chasse   | <p>Les chasseurs interrogés à Beyla, Moribiendou, Morisangarédou, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Féréboridou, Moribadou et Kérouané ont soulevé les préoccupations suivantes concernant les effets potentiels du Projet sur les activités de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Projet entraînera une restriction des zones disponibles pour la chasse.</li> <li>• Le bruit des machines ainsi que le mouvement des personnes effraient les animaux et les chassent vers des zones difficiles et/ou trop éloignées pour que les chasseurs puissent les couvrir à pied.</li> <li>• Le Projet pourrait entraîner la fuite des animaux et avoir des répercussions sur l'une des sources importantes de nourriture et de revenu des communautés, la chasse représentant un mécanisme d'adaptation permettant de surmonter la période de disette pendant la saison des récoltes.</li> </ul>  | <p>Section 15.5.5</p>  |

| Sujet   | Commentaires en relation avec le Projet  | Section de l'EIES traitant de cet impact                                     |
|---|--|--|
| Impact du Projet sur la santé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs parties prenantes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont fait part de leurs préoccupations concernant une nouvelle augmentation des infections sexuellement transmissibles associée à la mise en œuvre du Projet. Les femmes de Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou et Féréboridou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité, à leur peur accrue du viol et à la multiplication des vols dans la zone, des fléaux attribués aux migrants. Sans mentionner le viol, les femmes de Traoréla, Camaradou et Lamadou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité associé à la présence de migrants dans la zone. Les femmes craignaient également que le défrichement des zones du Projet ne permette aux animaux de la montagne d'accéder aux villages, de détruire les cultures et de transmettre des maladies aux gens.</li> <li>Les dirigeants communautaires de Moribadou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation de la prostitution et des contacts avec les femmes mariées. Ils ont estimé que les personnes qui viennent dans les communautés et qui ne respectent pas la morale et la dignité du village ainsi que celles des femmes mariées devraient faire l'objet de sanctions de la part de Rio Tinto Simfer.</li> <li>Les dirigeants communautaires de Féréboridou ont également fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation potentielle du nombre d'infections sexuellement transmissibles résultant du Projet.</li> </ul> | <p>Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés</p> <p>Section 15.6.2</p> |
| Impact du Projet sur les pratiques culturelles et la cohésion communautaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les femmes de Camaradou craignent que le Projet n'entraîne la perte des zones utilisées pour la cueillette des plantes médicinales ainsi que des zones considérées comme sacrées, où les mutilations génitales féminines sont pratiquées.</li> <li>Comportement des travailleurs : Les parties prenantes de Wataférédou II et de Traoréla, Moribadou considèrent que Rio Tinto Simfer devrait s'assurer que les nouveaux arrivants respectent les coutumes et les pratiques du village. Les dirigeants communautaires de Moribadou ont fait part de leurs préoccupations concernant l'augmentation des conflits et des rivalités entre les travailleurs et les chômeurs, l'augmentation des conflits fonciers et la criminalité (vol).</li> </ul>   | <p>Section 15.5.5</p> <p>Section 15.6.2</p>                                  |
| Impact du Projet sur l'éducation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>À Moribiendou, Nionsomoridou et Kérouané, les parties prenantes du secteur de l'éducation ont fait part de leurs préoccupations concernant l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes en raison de l'afflux lié au Projet.</li> <li>Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Wataférédou I ont exprimé des inquiétudes quant au fait que les jeunes pourraient être tentés d'abandonner l'école pour travailler pour le Projet et que les parents ne soutiendraient pas leurs enfants qui fréquentent l'école pour qu'ils puissent trouver un emploi dans le Projet.</li> <li>Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Foma et Moribadou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'abandon des écoles par les étudiants et les enseignants pour accéder à des emplois dans le cadre du Projet, tandis que celles de Kérouané, Camaradou et Féréboridou ont fait part de leurs préoccupations uniquement quant à la perte potentielle d'enseignants pour travailler dans le cadre du Projet.</li> </ul>  | <p>Section 15.7.20</p>   |

| Sujet  | Commentaires en relation avec le Projet  | Section de l'EIES traitant de cet impact  |
|--|--|---|
| Coût de la vie plus élevé  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes de Beyla ont fait part de leurs préoccupations concernant l'augmentation du coût de la vie suite au développement du Projet.</li> <li>Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Moribadou, Nionsomoridou, Morisangarédou et Beyla ont exprimé des préoccupations au sujet de la migration provoquée par le Projet qui contribue à l'augmentation du coût de la vie.</li> </ul> | Section 15.4.6  |
| <b>Principales opportunités identifiées quant au Projet</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Emploi</i> : Tous les villages ont fait part de leurs attentes d'avoir plus de possibilités d'emploi et de développement des compétences pour leurs jeunes (ce message a été fortement souligné par les femmes ainsi que par les représentants des jeunes). Les parties prenantes considèrent que les résidents la ZI sociale devraient être privilégiés dans le processus de sélection lorsqu'ils ont les mêmes compétences.</li> <li><i>Infrastructures et développement économique local</i> : Les parties prenantes s'attendaient à ce que Rio Tinto Simfer développe ou améliore l'infrastructure communautaire. Ces attentes concernent notamment la réhabilitation et l'asphaltage des routes (Traoréla, Lamadou, Moribadou), les nouveaux postes de santé (Moribiendou, Morisangarédou, Wataférédou II, Foma, Traoréla), les nouveaux bâtiments scolaires (Moribiendou, Wataférédou II, Foma, Férédou) et le logement, l'amélioration des conditions de travail et le soutien salarial des enseignants (Beyla, Morisangarédou, Wataférédou I, Foma, Traoréla, Camaradou, Féréboridou, Kérouané), les centres de formation professionnelle (à Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou), programmes pour les aînés (Kérouané), terrains de football (à Wataférédou II, Foma), les résidences ouvrières et logements sociaux (Wataférédou II, Traoréla, Moribadou, Beyla Town - Beyla Sobakono et Nionsomoridou) et les enceintes (Wataférédou II), l'accès (développé) à l'électricité (Beyla, Moribadou, Nionsomoridou, Lamadou, Férédou, Féréboridou) ainsi que l'aide apportée au développement de l'agriculture et du commerce - accès au marché à partir des produits locaux dans la ZI sociale (Kérouané, Moribadou). Les habitants de Diakoridou Sobakono ont également exprimé des attentes quant à la fourniture par Rio Tinto Simfer de l'équipement nécessaire pour améliorer le fonctionnement de Beyla Radio Rurale. Les parties prenantes de toutes les ZI sociales, à l'exception de Morisangarédou, ont indiqué que leurs zones d'habitation avaient besoin d'être mieux approvisionnées en eau potable. Les parties prenantes de Moribiendou et de Nionsomoridou ont signalé que les puits d'eau forés ou améliorés par Rio Tinto Simfer ne fonctionnaient pas. Les parties prenantes de Lamadou, Camaradou, Férédou et Féréboridou ont indiqué que cela est nécessaire pour réduire les distances que les femmes doivent parcourir pour aller chercher de l'eau, tandis que celles de Lamadou, Camaradou, Férédou, Féréboridou, Foma et Traoréla ont indiqué que l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable est nécessaire pour réduire au minimum les cas de maladies d'origine hydrique. Les parties prenantes de Kérouané ont évoqué la nécessité d'améliorer l'unité centrale d'approvisionnement de la population de la ville.</li> <li><i>Tourisme</i> : Les parties prenantes de Kérouané ont indiqué que si les routes sont remises en état ou construites par le Projet, cela pourrait avoir un impact positif sur le tourisme.</li> <li><i>Compensations économiques</i> : Les femmes de Férédou ont indiqué qu'elles attendaient une compensation pour les terres arables nécessaires au Projet.</li> </ul> |  | <p>Sections 15.4.2 et 15.4.3</p> <p>Section 15.7</p> <p>Section 15.5.5 et dans le PARC (Plan d'action de réinstallation et de compensation)</p> |

**REMARQUES :**

- Source : 2022 travail socio-économique sur le terrain.
- ZI = zone d'influence; PARC = Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation

Tableau 15.2 Synthèse des impacts socio-économiques potentiels

| Sujet  | Impact potentiel   | Phase        | Ampleur des impacts  | Sensibilité des récepteurs dans la ZI sociale   | Évaluation de l'importance de l'impact avant atténuation   | Résumé des principales mesures d'amélioration et d'atténuation  | Évaluation de l'importance de l'impact résiduel |
|--|--|--------------|--|---|--|---|---|
| Économie, emploi et revenu   | Impacts sur l'emploi local direct  | Construction | Positive   | Modérée pour les récepteurs masculins et élevée pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes)         | Positive   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan pour l'emploi comprenant des objectifs annuels pour l'emploi et la formation des ressortissants guinéens.</li> <li>Créer des agences locales d'emploi.</li> <li>Plan de migration interne et communication de la politique de recrutement du Projet.</li> <li>Lorsque des réductions d'effectifs sont prévues, effectuer des évaluations de la chaîne d'approvisionnement du Projet.</li> </ul>   | Positive  |
|  |  | Opérations   |  |   |  |   |   |
|  | Impact sur la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités) | Construction | Positive   | Modérée pour les récepteurs généraux (hommes) et élevée pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes) | Positive   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan pour l'emploi comprenant des objectifs annuels pour l'emploi et la formation des ressortissants guinéens.</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre un plan de préparation au travail et de formation professionnelle afin de cerner les besoins et les lacunes en matière de compétences et d'offrir une formation à la population locale.</li> <li>Établir et équiper des centres de préparation au travail et de formation professionnelle dans des endroits clés.</li> <li>Élargir les écoles et les autres installations et programmes d'éducation (p. ex., alphabétisation) dans les endroits clés.</li> <li>Établir un plan de développement éducatif durable dans la zone du Projet, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre une formation à la sensibilité au genre à l'intention du personnel du Projet et des lignes directrices sur la sensibilité aux genres pour soutenir la représentation équitable des femmes dans les réunions des parties prenantes.</li> <li>Maximiser les achats locaux par le biais du programme « d'achat local guinéen » ; établir des initiatives pertinentes de formation et de renforcement des capacités pour aider les entreprises à répondre aux exigences du Projet.</li> <li>Fournir un appui à la modernisation des installations sanitaires, éducatives, d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones d'habitation touchées par les activités du Projet et les migrations internes.</li> <li>Concentrer les services de logement, de formation professionnelle et de soutien aux entreprises dans les grandes villes.</li> <li>Poursuivre le développement d'un modèle macroéconomique capable d'évaluer l'impact de Simandou et d'autres projets, sur l'économie guinéenne.</li> <li>Fournir des certificats d'expérience professionnelle pour aider les Guinéens dans les futures opportunités d'emploi.</li> </ul> | Positive  |
|  |  | Opérations   |  |   |  |   |   |
| Impacts sur l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement du Projet                       | Construction   | Positive     | Modérée pour tous les récepteurs   | Positive  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à établir des liens commerciaux entre les producteurs et les clients potentiels, y compris le Projet.</li> <li>Privilégier l'achat de biens et de services en Guinée.</li> <li>Maximiser les achats locaux.</li> <li>Adapter les documents d'approvisionnement du Projet aux entreprises locales, fournir des incitations pour les prestataires du Projet à acheter localement.</li> <li>Établir des agences locales d'approvisionnement et de développement commercial.</li> <li>Créer un portail électronique pour les PME afin de faciliter la communication des possibilités de contrats et des documents de formation en gestion aux PME.</li> <li>Suivre le nombre d'entreprises locales utilisées par le Projet à tous les niveaux.</li> <li>Soutenir d'autres programmes de développement des PME pour les personnes et les entreprises ne faisant pas partie de la chaîne d'approvisionnement du Projet.</li> <li>Investir 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel dans des activités de développement pour les communautés vivant à proximité du Projet.</li> </ul> | Positive  |   |
|  | Opérations   |              |  |   |  |   |   |
| Impacts économiques associés aux impôts et redevances ou découlant de ces impôts et redevances | Construction   | Positive     | Faible pour la population générale et modérée pour les groupes vulnérables | Positive  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le paiement des taxes et redevances de manière transparente, précise et opportune pendant la phase d'exploitation.</li> <li>Encourager l'utilisation des recettes du Projet pour promouvoir la diversification économique et éviter une dépendance excessive à l'égard des recettes provenant des minéraux.</li> <li>Veiller à ce que des principes financiers et des processus comptables sains soient en place pour les entreprises et publier un état annuel des impôts et redevances payés.</li> </ul>  | Positive  |   |
|  | Opérations   |              |  |   |  |   |   |



| Sujet   | Impact potentiel   | Phase        | Ampleur des impacts | Sensibilité des récepteurs dans la ZI sociale   | Évaluation de l'importance de l'impact avant atténuation   | Résumé des principales mesures d'amélioration et d'atténuation  | Évaluation de l'importance de l'impact résiduel |
|---|--|--------------|---------------------|---|--|---|---|
| Économie, emploi et revenu  | Inflation locale   | Construction | Grande              | Modérée pour la population générale et élevée pour les groupes vulnérables                    | Majeure pour la population en général et pour les groupes vulnérables  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les statistiques d'inflation aux niveaux local et national.</li> <li>Surveiller la disponibilité des aliments de base pour répondre à la demande du Projet et de la communauté locale.</li> <li>Recueillir des données nutritionnelles de base et en série sur les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer, afin de soutenir le suivi et l'évaluation des indicateurs nutritionnels, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.</li> <li>Mettre au point des interventions appropriées auprès d'organisations ayant de l'expérience en matière de sécurité alimentaire en tenant compte des besoins des populations vulnérables identifiées.</li> </ul>  | Modéré  |
|   |  | Opérations   | Modérée à grande    |   | Majeure pour la population générale et pour les groupes vulnérables au cours des premières années de fonctionnement, diminuant à modérée pour la population générale, mais restant majeure pour les groupes vulnérables au cours du reste de la période d'exploitation |   |   |
|   | Attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés | Construction | Grande              | Modérée pour la population générale et élevée pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes) | Majeure pour tous les récepteurs   |   |   |
| Opérations  |  |              |                     |   |  |   |   |
| Plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés) |  | Construction | Modéré              | Élevée  | Majeure  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre et respecter les normes culturelles.</li> <li>Établir des objectifs minimaux de représentation des femmes dans tous les comités et en assurer le suivi.</li> <li>Renforcer les relations positives entre les sexes au sein des communautés par des programmes de soutien au Projet et les besoins définis par la communauté (p. ex. programmes de leadership pour les femmes, programmes de prévention de la violence sexiste).</li> <li>Élaborer des programmes durables en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage, tels qu'ils ont été définis par des évaluations des besoins et des consultations communautaires.</li> <li>Effectuer des relevés de toutes les zones d'habitation de la zone touchée en termes de sources d'eau, d'utilisation et d'accès.</li> <li>Soutenir, par l'intermédiaire des organisations communautaires locales, les mesures de réforme agraire qui renforcent la sécurité foncière des communautés, telles que les droits fonciers des femmes.</li> <li>Travailler en partenariat avec les autorités gouvernementales pour soutenir le conseil et le dépistage volontaires, la prévention de la transmission mère-enfant, les campagnes d'information et d'éducation, la distribution de préservatifs (y compris féminins), les soins et le traitement des infections sexuellement transmissibles et du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), ainsi que d'autres activités de développement et d'amélioration de la santé.</li> <li>Élaborer des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les maladies et les pratiques sanitaires.</li> </ul> | Modéré  |
|   |  | Opérations   | Grande              |   |  |   |   |



| Sujet                              | Impact potentiel  | Phase        | Ampleur des impacts | Sensibilité des récepteurs dans la ZI sociale  | Évaluation de l'importance de l'impact avant atténuation   | Résumé des principales mesures d'amélioration et d'atténuation   | Évaluation de l'importance de l'impact résiduel  |  |
|------------------------------------|---|--------------|---------------------|--|--|--|--|--|
| Moyens et activités de subsistance | Changement de la qualité des récoltes   | Construction | Faible              | Élevée pour les ménages proches de la construction et de l'exploitation et pour les groupes vulnérables                              | Modérée pour les ménages dont les parcelles agricoles sont les plus proches du site minier et le long de l'embranchement ferroviaire, ainsi que pour les groupes vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan de gestion de l'utilisation des terres.</li> <li>Assurez-vous que les sites d'emprunt sont à au moins 300 m de la propriété résidentielle la plus proche et à au moins 50 m du cours d'eau le plus proche.</li> <li>Identifier les principaux récepteurs (y compris les points d'approvisionnement en eau des villages) et mettre en œuvre un programme de surveillance régulière du niveau et de la qualité de l'eau.</li> </ul>  | Mineur   |  |
|                                    |   | Opérations   |                     |  |  |  |  |  |
|                                    | Changement dans les modes de subsistance de l'agriculture à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet | Construction | Grande              | Faible pour les hommes<br>Élevée pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes et autres groupes vulnérables)                         | Modérée pour les hommes<br>Majeure pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la mise en œuvre du plan de développement communautaire (PDC), qui couvre le soutien au développement de l'agriculture et des moyens de subsistance basés sur la terre, y compris l'amélioration de la production agricole à petite échelle par le biais d'un programme de développement de la production agricole qui accorde la priorité aux « communautés cibles » dans la ZI sociale du Projet.</li> <li>Veiller à ce que des programmes ciblés de soutien agricole existent au niveau des ménages au sein des communautés où des travailleurs locaux seront recrutés (à la fois pendant la construction et l'exploitation) pour faire en sorte que les ménages agricoles puissent s'adapter à tout changement.</li> </ul>   | Mineure pour hommes  |  |
|                                    |   | Opérations   | Modéré              |  |  |  | Mineure pour hommes<br>Majeure pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables | Modérée pour la population vulnérable  |
|                                    | Perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés                                   | Construction | Grande              | Élevée pour les ménages qui participent à l'extraction artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables            | Principales pour les ménages qui participent à l'extraction artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan de gestion des mineurs artisanaux et, dans le cadre de ce plan, veiller à ce que les activités minières artisanales dans la zone de concession minière, et à proximité d'autres activités liées au Projet, soient cartographiées et que les ménages qui pourraient être touchés par les restrictions associées à ces activités soient inclus dans les programmes ciblés, comme le précise le PDC.</li> </ul>   | Négligeable pour les hommes  |  |
|                                    |   | Opérations   |                     |  |  |  |  | Mineure à modérée pour la population vulnérable                                    |
|                                    | Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels  | Construction | Modéré              | Modérée pour les personnes qui participent à ces services provisoires et culturels<br>Élevée pour les groupes vulnérables (pasteurs) | Modérée pour les personnes qui participent à ces services provisoires et culturels<br>Majeure pour les groupes vulnérables (pasteurs)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Harmoniser les programmes d'agriculture, de pêche et d'élevage avec les résultats applicables fondés sur la conservation pour soutenir la production durable.</li> <li>En cas de dommages ou de mortalité causée au bétail par des travaux de construction ou des exploitations, le Projet en avisera les communautés avoisinantes et leur accordera une indemnisation appropriée.</li> <li>Élaborera, mettra en œuvre et surveillera des codes de conduite pour le personnel du Projet concernant l'exploitation des ressources naturelles.</li> <li>Travailler avec les communautés locales à la gestion des feux de brousse et des feux de forêt.</li> <li>Grâce au Projet et à la surveillance environnementale participative, surveiller la pression sur les ressources naturelles utilisées par la communauté.</li> <li>Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à la sécurité dans l'ensemble de la ZI sociale pour s'assurer que les communautés sont au courant des horaires de déplacement des trains ainsi que de ce qui doit être fait pour éviter les impacts potentiels sur la sécurité des membres de la communauté et de leur bétail.</li> </ul> | Moderé   |  |
|                                    |   |              |                     |  |  |  | Opérations   |  |
|                                    |   |              |                     |  |  |  |  | Modérée pour les groupes vulnérables (pasteurs)                                    |
|                                    |   |              |                     |  |  |  |  | Modérée pour les personnes qui participent à ces services provisoires et culturels |
|                                    |   |              |                     |  |  | Modérée pour les groupes vulnérables (pasteurs)  |  |  |

| Sujet   | Impact potentiel   | Phase        | Ampleur des impacts   | Sensibilité des récepteurs dans la ZI sociale  | Évaluation de l'importance de l'impact avant atténuation  | Résumé des principales mesures d'amélioration et d'atténuation   | Évaluation de l'importance de l'impact résiduel   |
|---|--|--------------|---|--|---|--|---|
| Cohésion communautaire et structures sociales | Pression accrue sur la cohésion sociale  | Construction | Faible  | Modéré   | Mineur  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la mise en place et le fonctionnement de comités de migration interne dans les zones d'habitation identifiées comme étant à haut risque de migration interne.</li> <li>Établir trois bureaux communautaires physiques pour stimuler la participation continue du public (appelés les centres communautaires).</li> <li>Élaborer un plan de gestion des conflits.</li> </ul>  | Mineur  |
|   |  | Opérations   |   |  |   |  |   |
|   | Violence et harcèlement à caractère sexiste VHCS vis-à-vis des membres de la communauté <sup>2</sup> | Construction | Grande  | Élevée   | Majeure   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le code de conduite général de Rio Tinto Simfer afin d'aborder spécifiquement les aspects de la VHCS et de refléter un ensemble de normes de conduite et de comportement acceptables.</li> <li>Inclure une formation communautaire de sensibilisation à la VHCS dans la Stratégie d'égalité des sexes.</li> <li>Envisager de faire appel à l'expertise (par exemple, des organisations locales de défense des droits des femmes ou des ONG travaillant sur la VHCS) pour mener des campagnes de sensibilisation afin de fournir des informations aux communautés locales, telles que ce qui est un comportement inacceptable et comment signaler un incident de VHCS.</li> </ul>  | Modérée   |
| Opérations                                    |  |              |   |  |   |  |   |
| Impacts sur les relations hommes-femmes       | Construction   | Opérations   | Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations | Généralement évalué comme modéré à élevé pour tous les impacts. (Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations.) | Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter un rapport d'analyse comparative entre les sexes et, par conséquent, élaborer un plan d'action pour l'égalité entre les sexes (GAP).</li> </ul>   | Sans objet  |
|   |  |              |   |  |   |  |   |
| Infrastructure et services                    | Impact sur les services et établissements éducatifs  | Construction | Grande  | Élevée   | Majeure   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un programme intégré de renforcement des capacités afin de donner aux autorités locales et aux communautés villageoises la possibilité de planifier, de hiérarchiser, de construire et d'entretenir les infrastructures nécessaires.</li> <li>Au sein du PDC, développer l'infrastructure éducative au sein des communautés cibles ; nommer un fournisseur de services d'éducation [pour] établir un programme de développement de l'éducation à long terme ; et fournir des programmes d'alimentation nutritionnelle, des biens physiques et du matériel supplémentaire (matériel scolaire, livres, papeterie, etc.) aux écoles ciblées.</li> <li>Veiller à ce que la stratégie de développement communautaire du Projet et/ou les termes de référence du programme de développement de l'éducation comprennent des actions et des objectifs spécifiques liés au genre.</li> </ul> | Modérée   |
|   |  | Opérations   |   |  |   |  |   |
| Impact inhérent à la hausse de la circulation | Construction   | Opérations   | Modérée   | Modérée pour les usagers de la route<br>Élevée pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés   | Modérée pour les usagers de la route<br>Majeure pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter des services d'autobus pour les employés des zones d'habitation locales afin de décourager les gens de déménager de leur village vers des endroits plus proches des sites du Projet à la recherche d'un emploi et améliorer les routes existantes et construire de nouvelles routes pour faciliter l'accès des grands centres aux sites du Projet.</li> <li>Planifier les itinéraires de transport des matériaux, des biens et du personnel du Projet en tenant compte du potentiel d'attraction des immigrants vers les localités informelles en bordure de route.</li> <li>Exiger que les véhicules du Projet utilisent autant que possible les arrêts prévus pour les camions afin de décourager l'installation de stands en bordure de route dans des endroits inappropriés.</li> <li>Élaborer un plan de gestion du transport et du trafic.</li> </ul>                               | <p>Mineure pour les usagers de la route</p> <p>Modérée pour les autres usagers de la route, y compris les groupes et communautés vulnérables</p> <p>Mineure pour les usagers de la route</p> <p>Modérée pour les autres usagers de la route, y compris les groupes et communautés vulnérables</p> |
|   |  |              |   |  |   |  |   |

<sup>2</sup>Les termes « communautés » et « zones d'habitation » sont utilisés indifféremment pour désigner toutes les zones d'habitation de la ZI sociale, qu'elles soient rurales ou urbaines. Lorsqu'une telle distinction est faite, le terme « villages » est utilisé pour désigner les zones d'habitation rurales.

| Sujet  | Impact potentiel   | Phase        | Ampleur des impacts | Sensibilité des récepteurs dans la ZI sociale  | Évaluation de l'importance de l'impact avant atténuation                               | Résumé des principales mesures d'amélioration et d'atténuation  | Évaluation de l'importance de l'impact résiduel   |
|--|--|--------------|---------------------|--|--|---|---|
| Infrastructure et services   | Impacts sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement   | Construction | Faible              | Élevée   | Modérée  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'utilisation d'eau brute.</li> <li>Soutenir les communautés touchées par le Projet pour assurer un approvisionnement en eau sûr et durable.</li> <li>Encourager le développement de la prestation de services durables dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et des infrastructures de transport.</li> <li>Élaborer un programme, en consultation avec les communautés locales, pour améliorer l'accès à une eau potable de bonne qualité et déterminer les infrastructures d'approvisionnement en eau qui conviennent le mieux.</li> <li>Établir des partenariats avec les autorités locales et les organisations compétentes, lorsque cela est possible et approprié (donateurs, société civile et ONG, par exemple), afin de faciliter l'approvisionnement en eau des zones d'habitation touchées (y compris les écoles) en quantité suffisante et en qualité suffisante, comme l'indiquent les activités de suivi menées par le Projet et le Programme de soutien aux villages (PACV).</li> </ul>  | Mineure   |
|  |  | Opérations   |                     |  |  |   |   |
|  | Hausse de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une hausse des coûts | Construction | Modérée             | <p>Modérée pour la population générale (personnes qui possèdent, louent ou cherchent un logement dans la ZI sociale)</p> <p>Élevée pour les groupes vulnérables (ménages dirigés par des femmes, veuves avec enfants et personnes âgées)</p> | <p>Modérée pour la population générale</p> <p>Majeure pour les groupes vulnérables</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une stratégie de logement et d'infrastructure pour ses employés.</li> <li>Établir un système d'allocations pour permettre aux intéressés de louer, construire ou acheter dans les communautés existantes.</li> <li>Travailler avec les autorités locales et les chefs de village pour gérer activement la migration interne et ses impacts, en particulier en enregistrant les nouveaux arrivants et en les orientant vers des options d'hébergement appropriées.</li> </ul>  | <p>Mineure pour la population générale</p> <p>Modérée pour les groupes vulnérables</p> <p>Mineure pour la population générale</p> <p>Modérée pour les groupes vulnérables</p> |
| Opérations   |  |              |                     |  |  |   |   |
| Amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures |  | Construction | Positive            | Modéré   | Positive   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un programme de bourses pour encourager l'étude de sujets pertinents aux besoins du Projet.</li> <li>Établir un plan de développement éducatif durable dans la zone du Projet, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.</li> <li>Aider à établir des liens commerciaux entre les producteurs et les clients potentiels, y compris le Projet (p. ex. soutien aux coopératives, infrastructure de marché locale, contrats d'approvisionnement).</li> <li>Encourager le développement de la fourniture de services durables dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et des infrastructures de transport.</li> <li>Enquêter sur la création d'une unité de santé mobile dans la zone d'étude de la mine et fournir des services tels que des conseils et des tests volontaires, etc. ; et élaborer une stratégie de recrutement pour l'emploi du personnel médical sur le site de la mine afin d'éviter de prélever des ressources dans la région locale pour éviter d'avoir un impact négatif sur les soins cliniques locaux.</li> </ul> | Positive  |
|  |  | Opérations   |                     |  |  |   |   |

**REMARQUES :**

1. PDC = Plan de développement communautaire ; GAP = Plan d'action pour l'égalité des sexes ; VHCS = violence et harcèlement à caractère sexiste ; VIH = virus de l'immunodéficience humaine; m = mètre ; ONG = organisation non gouvernementale ; PACV = Projet et Programme de soutien aux villages ; PME = Petites et moyennes entreprises.

## 15.4 Impacts sur l'économie, l'emploi et le revenu

### 15.4.1 Introduction

Les impacts potentiels suivants sont considérés en termes d'économie, d'emploi et de revenu pour les communautés dans la ZI sociale:

- Impacts sur l'emploi local direct
- Impacts sur la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités)
- Impacts sur l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement du Projet (p. ex. développement de nouvelles entreprises locales, augmentation des dépenses locales)
- Impacts économiques des taxes et redevances
- Inflation locale
- Attentes en matière d'emploi et de débouchés
- Plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés)

Comme il est indiqué à la Section 15.2, le degré de changement des définitions de l'évaluation des ressources économiques, de l'emploi et du revenu est décrit ci-dessous :

- Négligeable : Les changements n'entraînent pas une augmentation sensible du coût de la vie, de la concurrence économique, de la disparité économique ou de la perte d'emplois.
- Faible : Il y a une augmentation modeste mais perceptible du coût de la vie, de la concurrence économique, de la disparité économique et/ou des attentes non satisfaites pour certains ménages ou entreprises.
- Modéré : L'augmentation du coût de la vie, la concurrence économique, la disparité économique et/ou les attentes économiques non satisfaites sont évidentes pour les récepteurs au niveau du groupe (ensemble de personnes/récepteurs partageant des caractéristiques communes / conditions socio-économiques), de la communauté ou du secteur. Les changements ont un impact sur un secteur entier au sein d'une communauté de cette façon.
- Élevé : L'augmentation du coût de la vie, la concurrence économique, les disparités économiques et/ou les attentes économiques non satisfaites sont répandues et entraînent des difficultés chroniques pour les ménages et/ou les petites et moyennes entreprises. Les changements ont un impact sur un secteur entier dans une région de cette façon.

### 15.4.2 Impacts sur l'emploi local direct

Cet impact fait référence aux avantages potentiels pour orienter l'emploi local sur le Projet. Il y a un risque que la main-d'œuvre qualifiée provienne d'autres régions, ce qui signifie que les communautés locales ne bénéficieraient pas pleinement du Projet.

#### 15.4.2.1 Résumé des conditions initiales

Tel que décrit dans l'Étude socio-économique de base, Section 6 : Économie, emploi et revenu, la principale source de revenus au sein de la ZI sociale est l'agriculture pendant la saison des pluies et l'exploitation minière artisanale pendant la saison sèche, avec des emplois salariés limités. Néanmoins, il a été observé au fil des ans que les moyens de subsistance traditionnellement fondés sur l'agriculture de subsistance commencent à évoluer vers l'emploi salarié.

Comme décrit en Section 6.3.1 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, l'emploi au sein de la ZI sociale est le plus souvent informel et provient de l'agriculture, bien qu'il y ait un glissement vers l'augmentation de l'emploi formel, perçu comme étant lié à l'augmentation de l'activité de Rio Tinto Simfer et de ses sous-traitants. Cette évolution est

évidente dans les zones rurales entourant la mine, où la population locale a été employée pour les premières activités de la phase d'exploration. L'anticipation d'importantes possibilités d'emploi salarié liées au Projet a suscité chez la population locale des attentes accrues quant à l'existence de possibilités d'emploi et aux nouveaux demandeurs d'emploi dans la ZI sociale (Rio Tinto et al., 2012a).

Les parties prenantes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont indiqué que tout emploi officiel dans la ZI sociale est associé à Rio Tinto Simfer et ses sous-traitants. Dans certaines zones d'habitation, en particulier à Kérouané, Beyla, Morisangarédou et Traoréla, le Projet a offert des possibilités d'emploi à plusieurs jeunes. Les hommes adultes ont généralement accès à un emploi officiel. Aucune femme n'aurait exercé d'activité professionnelle dans la plupart des zones d'habitation de la ZI sociale, à l'exception des villes de Beyla et Kérouané et de Nionsomoridou, où certaines femmes travaillent dans les secteurs de la santé, de l'administration et de l'éducation.

Comme l'indique le tableau 15.1, tous les villages de la ZI sociale ont fait part de leurs attentes à l'égard d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel pour leurs jeunes (ce message a été fortement souligné par les femmes et les représentants des jeunes). Les parties prenantes considèrent également que les résidents des ZI sociales devraient être privilégiés dans le processus de sélection lorsqu'ils ont les compétences requises. Les jeunes de Morisangarédou et de Moribiendou ont également indiqué que Rio Tinto Simfer devrait modifier sa stratégie d'emploi pour embaucher plus de jeunes de ces zones d'habitation. Les jeunes de Beyla ont également indiqué qu'ils s'attendaient à ce que ce soient les jeunes qui soient recrutés pour des postes non qualifiés et sans processus de sélection. Ils ont également indiqué qu'il était impossible de satisfaire à l'exigence d'une expérience préalable pour être un candidat éligible, car les jeunes ne peuvent pas acquérir d'expérience en l'absence d'emploi.

En décembre 2022, Rio Tinto Simfer comptait 506 employés et prestataires<sup>3</sup> directs, soit :

- 435 employés directs : 384 hommes et 51 femmes
- 71 employés de prestataires : 64 hommes et 7 femmes

Sur ces 506 employés directs et prestataires, la répartition par origine guinéenne<sup>4</sup>/non guinéenne et type de travail était la suivante :

- 361 employés de Guinée : 324 employés directs et 37 employés de prestataires
- 77 employés internationaux travaillant en Guinée : 63 employés directs et 14 employés de prestataires
- 68 employés internationaux travaillant à distance : 48 employés directs et 20 employés de prestataires

Sur les 361 employés guinéens, 30 étaient des femmes (29 employés directs et 1 employé de prestataire).

#### 15.4.2.2 Cadre juridique et normes en vigueur

La politique de Rio Tinto, The Way We Work (Rio Tinto, 2022b) comprend une Section sur l'emploi et l'inclusion qui vise à travailler avec les gouvernements pour partager les avantages économiques du développement des ressources minérales d'un pays avec les communautés d'accueil locales. Cela comprend la priorité accordée à l'emploi local et aux fournisseurs lorsque cela est possible.

Le cadre juridique portant sur les contenus locaux en République de Guinée a récemment évolué avec l'adoption de la loi n° L/2022/0010/CNT sur les contenus locaux du 22 septembre 2022 (la « Loi sur le contenu local » ; République de Guinée, 2022).

---

<sup>3</sup> Informations transmises par e-mail par Rio Tinto Simfer à ERM le 9 décembre 2022.

<sup>4</sup> En janvier 2023, Rio Tinto Simfer ne suivait pas les employés directs et de prestataires par communauté ; par conséquent, les informations sur les travailleurs provenant de la ZI sociale n'étaient pas disponibles.

Les principaux objectifs de la Loi sur le contenu local sont les suivants :

- Développer l'offre intérieure et un réseau d'approvisionnement durable en biens et services pour tous les secteurs de l'économie nationale.
- Développer la participation nationale privée aux projets élaborés en République de Guinée, tout en préservant l'attractivité du pays pour l'investissement international.
- Promouvoir le secteur privé national et lui offrir, par le transfert de technologie, des possibilités d'accéder à un savoir-faire innovant et d'accroître sa compétitivité dans des secteurs de plus en plus compétitifs.
- Développer les compétences d'un nombre croissant de travailleurs guinéens, afin qu'ils puissent être qualifiés pour un large éventail de postes dans des sociétés réalisant des projets en République de Guinée, quel que soit le secteur concerné.

Lorsque la Loi sur le contenu local est applicable, elle exige l'élaboration et l'adoption d'un plan de contenu local contenant au minimum les informations suivantes :

- Un plan pour l'approvisionnement en biens et services
- Un plan de collaboration et l'identité des partenaires locaux
- La sous-traitance prévue et identité des sous-traitants locaux
- Le programme de transfert de technologie et de connaissances pour les sociétés locales
- Un plan de recrutement et de carrière pour le personnel guinéen
- Un plan de formation pour le personnel guinéen

En ce qui concerne le contenu local du le Projet, le régime qui s'appliquera sera la Loi sur le contenu local et les conventions en cours de négociation avec l'État.

#### 15.4.2.3 Ampleur des impacts

Selon la Section 2.2.5, la main-d'œuvre de construction de la mine est estimée à 2 500 travailleurs en moyenne. La taille des effectifs augmentera rapidement et évoluera ensuite sur quatre à cinq ans en fonction des travaux de construction spécifiques entrepris pour le développement séquentiel des infrastructures des gisements d'Ouéléba et du Pic de Fon. En raison du manque de main-d'œuvre qualifiée, manuelle, administrative et gestionnaire dans la ZI sociale, ainsi que dans l'ensemble de la Guinée, il est probable que le Projet et ses prestataires chercheront à employer des travailleurs d'autres régions de Guinée et d'outre-mer où la formation et le renforcement des capacités ne sont pas suffisants.

Selon la Section 2.2.5, la proportion de travailleurs guinéens dans la main-d'œuvre de la construction devrait être d'environ 85,00%, dont 15,00% d'employés expatriés. Les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés représenteront 62,00 % de la main-d'œuvre du chantier, et les 38,00 % restants seront une main-d'œuvre non qualifiée.

La main-d'œuvre de la construction de l'embranchement ferroviaire atteindra environ 3 750 personnes.

- 400 seront des employés expatriés qui travailleront du lundi au vendredi selon une rotation de 11 mois de travail et 1 mois de congé
- 2 000 seront des Guinéens (moins d'une heure de trajet pour se rendre au travail) travaillant du lundi au vendredi, sans rotation
- 1 200 seront des Guinéens de la région (ayant >1 heure de trajet pour aller travailler) qui travailleront 13 jours par quinzaine selon une rotation de 2 semaines de travail pour 1 semaine de congé.
- 150 seront des employés de Rio Tinto Simfer qui travailleront 13 jours par quinzaine selon une rotation de 4 semaines de travail pour 2 semaines de congé



Les ouvriers du bâtiment constitueront la majeure partie de la main-d'œuvre de la construction, une plus petite partie occupant des postes support tels que les services de sécurité, les chauffeurs, les consultants, etc.

Les employés seront un mélange de professionnels, de techniciens qualifiés et semi-qualifiés et d'ouvriers. Les employés seront recrutés en Guinée dans la mesure du possible avec un objectif d'environ 85,00 % de Guinéens, dont environ 62,00 % seront qualifiés ou semi-qualifiés et 38,00 % non qualifiés. Le reste sera composé de travailleurs étrangers (expatriés) dont 80 % devraient être des travailleurs qualifiés et 20 % des cadres.

Selon la Section 2.5, une fois que la mine sera pleinement opérationnelle, la main-d'œuvre de la mine (y compris l'usine de traitement et les installations de déchargement par chemin de fer) devrait atteindre un sommet d'environ 2 050 personnes pendant la production à partir de la mine à ciel ouvert d'Ouéléba, plus 1 400 prestataires supplémentaires qui fournissent principalement des services de sécurité, de gestion des camps et d'entretien. Le recrutement et la formation des Guinéens seront prioritaires, de sorte qu'au fil du temps, la plupart des employés de la mine seront des nationaux ou recrutés dans la région locale, avec un petit nombre d'expatriés offrant des compétences et une expérience spécialisée (pour occuper des postes de direction et des postes techniques spécifiques). Environ 320 postes d'expatriés ont été prévus. Environ les trois quarts seront des employés directs et un quart travaillera pour des prestataires (Chapitre 2 : Description du Projet).

Comme l'indique le tableau 15.1, certains acteurs interrogés dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont indiqué que dans certaines zones d'habitation, en particulier à Kérouané, Beyla, Morisangarédou et Traoréla, le Projet avait déjà fourni des possibilités d'emploi à plusieurs jeunes.

L'emploi direct pendant la phase de construction aura un impact « direct » et « positif » qui devrait être une augmentation substantielle dans les zones locales et régionales. Bien que la priorité soit accordée aux emplois créés par le Projet, on s'attend à ce que le personnel qualifié initial soit employé dans d'autres régions de Guinée. Pendant la construction de la mine, 85,00% de la main-d'œuvre moyenne de 2 500 personnes sera guinéenne. En supposant que sur ces 2 125 travailleurs guinéens du bâtiment, 25,00 % proviendraient de la ZI sociale, cela signifierait qu'environ 531 travailleurs de la ZI sociale (soit une population totale de 103 518 habitants) bénéficieraient d'un emploi pendant la construction.

Dans ce scénario, l'impact se ferait davantage sentir aux niveaux « national » et « régional » qu'au niveau « local », mais avec le temps, avec les mesures de formation et d'expérience professionnelle (voir la Section 15.4.3 ci-dessous), une proportion plus élevée d'employés proviendrait de la ZI sociale. La durée de l'emploi varierait d'un emploi à l'autre, mais l'emploi global resterait « à court terme » pendant la phase de construction.

En cours d'exploitation, l'impact devrait également être « direct » et « positif ». On estime qu'il faudra 2 050 personnes pendant la production de la mine à ciel ouvert d'Ouéléba et 1 400 prestataires supplémentaires. En supposant que 50,00 % de ces personnes proviendraient de la ZI sociale, cela signifierait qu'environ 1 025 personnes de la ZI sociale, dont la population totale est de 103 518 habitants, auraient accès à un emploi qui sera « à long terme » sur la durée de vie de la mine (LOM). L'emploi direct opérationnel est « probable » et sera « continu » (voir tableau 1.1 : Dimensions de l'ampleur de l'impact, pour une description de ces termes). Étant donné que le nombre de personnes ayant accès à l'emploi est faible par rapport à la population des ZI sociales, l'impact devrait être plus « régional » et « national » dans les premières phases de l'opération, mais il est probable qu'il deviendra plus localisé grâce aux possibilités de développement des compétences à mettre en œuvre pour améliorer l'accès aux possibilités d'emploi.

Compte tenu des facteurs ci-dessus, on s'attend à ce que les emplois locaux directs potentiels et les avantages connexes pour le développement économique soient « positifs », et, par conséquent, on n'attribue pas de cote d'importance.

L'accès à un emploi salarié et à des revenus stables et plus élevés par rapport aux moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles a une série d'effets d'entraînement, qui sont décrits dans les sections suivantes :

- Augmentation des coûts de certains articles, en ce sens que ceux dont les revenus augmentent peuvent acheter davantage de produits, ce qui peut entraîner une hausse des prix pour le reste de la population locale - voir la Section 15.4.6.
- Augmentation des taux de criminalité et de violence, dégradation des traditions et de la morale, augmentation de la consommation d'alcool et de tabac en raison de l'augmentation des salaires des personnes travaillant pour le Projet - voir le Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés et Section 15.6.2.
- Répercussions possibles sur le niveau d'instruction des jeunes qui décident d'abandonner l'école à la recherche d'un emploi dans le cadre du Projet, ce qui pourrait nuire à leur potentiel de revenus futurs - voir la Section 15.7.2.
- Impacts potentiels sur la santé en raison de l'augmentation potentielle de la prostitution - voir le Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés.
- L'emploi local direct et les nouvelles possibilités économiques qui y sont associées peuvent également avoir une incidence indirecte sur les changements de mode de vie qui entraînent une augmentation de la demande en eau (voir la Section 15.7.4) et des changements dans les habitudes de vie (voir la Section 15.5.3).

#### 15.4.2.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs de cet impact sont les personnes qui accèdent à des emplois dans le cadre du Projet, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou de jeunes en général.

En raison de la nature de cet impact, qui est perçu comme un impact positif direct au niveau local et régional, la proportion d'emplois salariés locaux devrait augmenter et les niveaux de vie et de vie qui en découlent devraient augmenter. On considère donc que les récepteurs sont **modérément** sensibles aux changements (positifs) dans les possibilités d'emploi local direct.

Les jeunes et les femmes (groupes vulnérables), dont la vie changerait considérablement s'ils bénéficiaient de possibilités d'emploi salarié et de revenus fixes, sont plus susceptibles d'être des récepteurs sensibles, mais qui peuvent également avoir plus de difficultés à accéder à ces possibilités que les hommes, compte tenu des rôles traditionnels qui existent dans la société locale. On s'attend à ce que ces récepteurs présentent un degré **élevé** de sensibilité aux changements (positifs) dans les possibilités d'emploi local direct.

#### 15.4.2.5 Importance de l'impact avant atténuation

Bien que l'ampleur de l'impact ne soit pas attribuée, étant donné qu'il s'agit d'un impact **positif**, il est encore probable que cet impact sera ressenti plus fortement pendant la construction et l'exploitation par les groupes vulnérables (jeunes et femmes) qui, dans des conditions de base, n'ont généralement pas accès à des possibilités d'emploi salarié comme les hommes (tableau 15.3).



**Tableau 15.3 Importance de l'impact pré-atténuation pour l'emploi local direct**

| Paramètre                           | Classification   |                    |
|-------------------------------------|--|--------------------|
| <b>Impact : Emploi Local Direct</b> |  |                    |
| <b>Phase</b>                        | <b>Construction</b>  | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>                    | Positive   |                    |
| <b>Type</b>                         | Direct   |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>          | Positive   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   | Modérée pour la population générale<br>Élevée pour les groupes vulnérables |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>       |  |                    |
| <b>Importance</b>                   | Positive   |                    |

**15.4.2.6 Mesures de renforcement**

*15.4.2.6.1 Mesures de renforcement incluses dans le Registre des engagements de 2012*

Les mesures de renforcement suivantes ont été définies dans le cadre du Registre des engagements de 2012 afin de renforcer l'effet de l'impact positif :

- [N° 205] : Rio Tinto Simfer permettra d'élaborer, de suivre et de mettre à jour un plan pour l'emploi dans le but d'accroître l'emploi national et de transférer les postes opérationnels du personnel expatrié vers les ressortissants guinéens une fois que les compétences et l'expérience nécessaires auront été acquises. Le plan comprendra des objectifs annuels pour l'emploi et la formation des ressortissants guinéens. Des objectifs en matière d'emploi seront fixés et suivis pour les femmes, et le Projet utilisera des mesures de discrimination positive pour garantir aux femmes un accès égal à la formation. Le Projet surveillera également la participation des jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans.
- [N° 206] : Rio Tinto Simfer engagera de préférence de la main-d'œuvre non qualifiée des communautés locales en utilisant un processus transparent de répartition des opportunités élaboré en consultation avec la communauté locale et en tenant compte d'autres impacts sur les zones d'habitation individuelles. Les ménages réinstallés auront un accès prioritaire à la formation professionnelle et à l'emploi.
- [N° 208] : Rio Tinto Simfer permettra d'établir des agences de recrutement locales dans des endroits clés pour faciliter l'accès à des opportunités d'emploi pour les candidats locaux disposant des compétences appropriées. Une base de données rassemblant les personnes à la recherche d'un emploi sera tenue à jour et identifiera le lieu d'origine des candidats. L'emplacement des bureaux de recrutement locaux et la politique du projet à cet égard seront largement communiqués dans les zones concernées, notamment par le biais d'activités de communication ciblant les immigrants potentiels.
- [N° 238.4] : Le Plan de migration interne comprendra les activités de communication suivantes : communiquer la politique de recrutement du Rio Tinto Simfer par l'intermédiaire des agences de recrutement locales ainsi que l'emplacement de ces agences au moyen d'activités ciblant les immigrants potentiels.
- [No. 274.9] : Lorsque des réductions d'effectifs sont prévues, Rio Tinto Simfer veillera à effectuer des évaluations de la chaîne d'approvisionnement du Projet (y compris les entreprises indirectes et induites) avant la prochaine phase afin de déterminer les liens économiques régionaux et locaux avec le Projet. À la suite de ces évaluations, Rio Tinto Simfer élaborera des réponses appropriées pour soutenir la capacité des entreprises à répondre à de

nouvelles demandes ou à s'étendre à d'autres marchés (p. ex., aiguillage vers l'industrie, accès au financement, formation professionnelle pour les petites et moyennes entreprises).

15.4.2.6.2 Mesures supplémentaires de renforcement de l'Étude d'impact environnemental et social

Dans l'hypothèse d'une mise en œuvre réussie des engagements déjà pris par Rio Tinto Simfer dans le Registre des engagements de 2012, aucune mesure d'amélioration supplémentaire n'est jugée nécessaire pour atteindre cet objectif.

15.4.2.7 Importance de l'impact résiduel

Étant donné que l'impact potentiel attendu sur les conditions économiques est positif net, aucune mesure d'atténuation n'est requise. Toutefois, afin de tirer le meilleur parti de cet impact positif, Rio Tinto Simfer entend poursuivre ses pratiques actuelles d'embauche et d'approvisionnement au niveau local, avec des initiatives de renforcement des capacités en cours pour optimiser le contenu local dans la mesure du possible. Cette incidence demeurera **positive** à différents niveaux d'importance pour tous les récepteurs qui accèdent à un emploi dans le cadre du Projet (tableau 15.4).

Tableau 15.4 Importance de l'impact résiduel pour l'emploi local direct

| Impact résiduel     | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|---------------------|--|----------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Emploi Local Direct | Modérée pour la population générale<br>Élevée pour les groupes vulnérables | Positive | Voir Section 15.4.2.6               | Positive                        |

15.4.2.8 Déclassement

L'impact sur l'emploi durant le déclassement devra être évalué avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base à jour. Toutefois, étant donné que cette phase du Projet sera associée à la perte d'emplois pour l'effectif opérationnel, on prévoit qu'un plan de réduction des effectifs sera nécessaire. Ce plan sera élaboré conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques industrielles internationales en vigueur au moment de sa préparation et sera alimenté par des consultations avec les syndicats concernés et les travailleurs.

15.4.3 Impacts sur la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités)

Cet impact se réfère aux avantages potentiels de l'amélioration des compétences et du renforcement des capacités de la main-d'œuvre locale, y compris les ressortissants guinéens, en mettant l'accent sur ceux provenant de la ZI sociale, grâce à la formation liée au Projet et à l'expérience professionnelle. Les personnes qui travaillent dans le cadre du Projet auraient l'occasion d'accéder à des possibilités de formation, de mentorat et d'encadrement en cours d'emploi et de développer et/ou d'améliorer des compétences techniques et non techniques afin de les rendre attrayants pour des postes similaires ou plus complexes à long terme.

15.4.3.1 Synthèse des conditions initiales

Comme l'indique le tableau 15.1, tous les villages de la ZI sociale ont fait part de leurs attentes à l'égard d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel pour leurs jeunes (ce message a été fortement souligné par les femmes et les représentants des jeunes). Les parties prenantes considèrent également que les résidents des ZI sociales devraient être préférés dans le processus de sélection lorsqu'ils possèdent les mêmes compétences.

Comme décrit en Section 6.3.1.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base Les compétences des résidents de la ZI sociale sont principalement celles qui concernent les activités de subsistance pratiquées dans les villages proches du Projet, à savoir l'agriculture, le pastoralisme et la pêche. Une petite partie de la population possède des compétences liées à des activités telles que l'entretien et la réparation du matériel agricole, le transport, l'extraction minière artisanale, la gestion de petites entreprises (p. ex., restaurants, bars, petits commerçants, salons) et la construction de maisons locales et de bâtiments et d'infrastructures de petite taille. Il semble qu'il y ait un certain degré de spécialisation des professions dans les différentes zones d'habitation de la zone d'influence sociale, comme indiqué ci-dessous :

- Les grands villages comme Moribadou et Nionsomridorou comptent beaucoup plus de personnes exerçant des activités non agricoles telles que l, le commerce et l'artisanat et qui travaillent sur le Projet actuel ou qui étudient.
- Les habitants de Nionsomridorou sont également actifs dans le commerce du café et des noix de kola.
- L'extraction minière artisanale occupe un certain nombre de personnes dans la plupart des zones d'habitation à travers la ZI sociale.

Sur les 506 employés et de prestataires (Rio Tinto, 2022c, information fournie par e-mail par Rio Tinto Simfer à ERM le 9 décembre 2022) chez Rio Tinto Simfer, les niveaux de compétence étaient les suivants :

- 352 employés qualifiés : 310 employés directs et 42 employés de prestataires
- 28 employés semi-qualifiés : 19 employés directs et 9 employés de prestataires
- 126 employés non qualifiés : 106 employés directs et 20 employés de prestataires

#### 15.4.3.2 Cadre juridique et normes en vigueur

La politique de l'emploi de Rio Tinto (Rio Tinto, s.d.-a) comprend des engagements sur les points suivants :

- Permettre aux employés de se développer dans la mesure de leurs capacités
- Améliorer les compétences et les aptitudes par des examens réguliers du rendement
- Reconnaître le potentiel, entreprendre l'éducation, la formation et l'encadrement selon les besoins
- Offrir des opportunités de développement professionnel au sein du Groupe

Rio Tinto a adopté un Code de conduite pour les fournisseurs (Rio Tinto, 2022d) qui impose des exigences essentielles aux prestataires et fournisseurs travaillant avec la société. Le Code de conduite des fournisseurs comprend les engagements suivants :

- Travailler avec les fournisseurs qui soutiennent le développement social, économique et institutionnel des communautés
- Soutenir les initiatives d'engagement communautaire visant à employer, à acquérir et à renforcer les capacités au sein des communautés d'accueil où elles sont actives

Voir Section 15.4.2.2 pour les engagements inclus dans la Loi sur le contenu local (République de Guinée, 2022) en matière d'emploi et de formation.

#### 15.4.3.3 Ampleur des impacts

Les activités de Rio Tinto Simfer engageront les fournisseurs locaux et renforceront ainsi les compétences et l'employabilité des travailleurs et des prestataires locaux. Le développement accru des compétences offrira des avantages à long terme en matière d'emploi et de moyens de subsistance. Comme l'indique le tableau 15.1, certaines parties prenantes interrogées lors du travail socio-économique sur le terrain de 2022 à Wataférédou I, Lamadou et Foma ont estimé que le nombre de jeunes de la ZI sociale employés à la mine était trop faible et qu'il fallait en recruter un plus grand nombre. Ils ont également estimé que les chiffres perçus comme faibles en matière d'emploi sont déterminés par le faible niveau d'éducation des personnes au sein de la ZI sociale. Les parties prenantes de tous les

villages ont indiqué qu'ils s'attendaient à avoir plus de possibilités d'emploi et de développement des compétences pour leurs jeunes (ce message a été fortement souligné par les femmes ainsi que par les représentants des jeunes engagés dans le travail socio-économique sur le terrain en 2022). Une formation aux compétences locales permettrait aux résidents des colonies de la ZI sociale d'accéder à des emplois. En outre, les parties prenantes considèrent que les résidents des ZI sociales devraient être préférés dans le processus de sélection lorsqu'ils ont les mêmes compétences. Rio Tinto Simfer prévoit d'allouer les budgets sur la période 2023-2031 (Rio Tinto, 2021a) à dépenser, entre autres, pour les domaines suivants :

- Accords communautaires et fonds communautaire : 2,00 % du budget annuel
- Développement des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) : 10,00 % du budget annuel
- Développement des moyens d'existence agricoles et fonciers : 15,00 % du budget annuel
- Développement de l'enseignement fondamental et supérieur 10,00 % du budget annuel

Les budgets annuels estimés, selon le scénario FODEL<sup>5</sup>, pour le développement communautaire, qui abritera les activités susmentionnées, vont d'environ 2,5 millions de dollars des États-Unis (USD) (2023 à 2026) à 5,1 millions de dollars (USD) (2027), 10,4 millions de dollars (USD) (2028), 17,6 millions de dollars (USD) (2029) à 20,1, respectivement 20,4 millions de dollars en 2030, respectivement 2031.

Le Projet aura un impact « direct » « positif » sur l'amélioration des compétences des travailleurs locaux, en augmentant leur expérience de travail. On s'attend à ce que de nombreuses possibilités initiales qui sont qualifiées et semi-qualifiées soient accessibles à des personnes qui possèdent déjà des compétences et de l'expérience (et qui seront recrutées pour le Projet) qui peuvent être des travailleurs d'autres régions de Guinée ou d'outre-mer. Au fur et à mesure que le Projet progresse, il est probable que les personnes occupant des postes non qualifiés puissent bénéficier des compétences et de la formation liées au Projet.

Comme précisé en Section 2.2.6, chaque fois que les compétences et les aptitudes d'un candidat répondent aux exigences de tout poste disponible, la préférence sera accordée à la main-d'œuvre guinéenne. Dans la mesure du possible, la préférence pour la main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée sera accordée aux locaux ou aux Guinéens. Comme indiqué à la Section 15.4.2, pendant la construction de la mine, 85,00 % de la main-d'œuvre moyenne de 2 500 personnes sera guinéenne. En supposant que sur ces 2 125 travailleurs guinéens du bâtiment, 25,00 % proviendraient de la ZI sociale, cela signifierait qu'environ 1 440 travailleurs de la ZI sociale bénéficieraient d'un emploi et d'une formation pendant la construction. Et pendant le fonctionnement, environ 531 personnes dans la ZI sociale bénéficieraient d'une formation et d'une employabilité accrue. Cependant, dans la plupart des établissements de la ZI sociale, l'emploi salarié n'est pas fréquent, de sorte que l'augmentation de l'emploi salarié due au Projet sera d'une importance plus grande.

L'impact devrait donc se faire sentir au niveau « régional » et « national », ainsi qu'au niveau « local ». La durée de cet impact dépendra de la capacité des personnes à conserver leurs compétences et à les appliquer à des opportunités dans d'autres mines et projets, mais il est prévu qu'il le soit au moins pour la durée de la phase de construction et pour la LOM pendant l'exploitation (donc « à long terme »). Conformément aux engagements pris dans le Registre des engagements de 2012, Rio Tinto Simfer mettra en œuvre une série d'initiatives dans l'ensemble de la ZI sociale pour promouvoir l'éducation et le perfectionnement des compétences dans les communautés locales, élargir les écoles et développer les centres de formation professionnelle, mettre en œuvre des programmes d'alphabetisation et cibler

---

<sup>5</sup> Le FODEL est le « Fonds de développement local », une structure mise en place par le gouvernement guinéen et à laquelle Rio Tinto Simfer est tenue de contribuer dès le début de l'exploitation (0,5 % du chiffre d'affaires de la mine). Le FODEL est communautaire et, bien qu'il soit soutenu par Rio Tinto Simfer (p. ex. en ce qui a trait au renforcement des capacités), il est géré par la communauté et le gouvernement.

l'emploi parmi les groupes vulnérables (femmes et jeunes). De telles initiatives vont inclure la main-d'œuvre ainsi que les entreprises locales d'approvisionnement et vont faire sentir ces impacts plus parmi la population générale dans la ZI sociale, en renforçant ainsi l'impact.

Compte tenu des facteurs ci-dessus, les avantages potentiels du renforcement des capacités devraient être « **positifs** » pendant la construction et l'exploitation, et une cote d'importance n'est donc pas attribuée.

#### 15.4.3.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs sont les personnes qui auront le profil et les compétences nécessaires pour accéder aux emplois du Projet. Il peut s'agir d'hommes et de femmes à partir de l'âge de 16 ans, qui est l'âge minimum pour l'emploi, tandis que l'âge minimum pour les travaux dangereux est fixé à 18 ans en Guinée selon le Code du travail (2014).

Étant donné que cet impact est perçu comme un impact positif direct au niveau régional et national plutôt qu'au niveau de la ZI sociale (niveau local), les récepteurs sont susceptibles d'être, dans un premier temps, ceux qui ont déjà un emploi salarié ou ceux qui sont en mesure d'améliorer leurs compétences et qui seront donc **modérément** sensibles au changement (positif). Au fil du temps et avec le développement des compétences et la formation, les récepteurs de cet impact sont susceptibles de devenir plus locaux.

Les jeunes et les femmes (groupes vulnérables), qui peuvent éprouver plus de difficultés à accéder aux possibilités, sont les plus susceptibles d'être des récepteurs sensibles, mais une fois qu'ils y auront accès, ils bénéficieront grandement d'une formation et d'une expérience de travail accrues associées à un emploi formel. On s'attend à ce que ces groupes vulnérables soient **très** sensibles aux changements (positifs) au niveau des possibilités de formation.

#### 15.4.3.5 Importance de l'impact avant atténuation

Bien que l'ampleur de l'impact ne soit pas attribuée, étant donné qu'il s'agit d'un impact **positif**, il est encore probable que l'importance de l'impact se fera sentir plus fortement pendant la construction et l'exploitation par les groupes vulnérables (jeunes et femmes) qui, dans des conditions de base, n'ont généralement pas accès aux possibilités de formation et d'expérience professionnelle (renforcement des capacités) comme les hommes (tableau 15.5).

**Tableau 15.5 Importance de l'impact avant atténuation pour la formation et l'expérience de travail (renforcement des capacités)**

| Paramètre  | Classification   |                    |
|--|--|--------------------|
| <b>Impact : Formation et expérience professionnelle (renforcement des capacités)</b> |  |                    |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>  | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>   | Positive   |                    |
| <b>Type</b>  | Direct   |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>   | Positive   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  | Modérée pour la population générale<br>Élevée pour les groupes vulnérables |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>  |  |                    |
| <b>Importance</b>  | Positive   |                    |

### 15.4.3.6 Mesures de renforcement

#### 15.4.3.6.1 Mesures de renforcement incluses dans le Registre des engagements de 2012

Les mesures de renforcement suivantes ont été définies pour remédier à cet impact dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 205] : Voir Section 15.4.2.5.1.
- [N° 206] : Voir Section 15.4.2.5.1.
- [N° 211] : 211. Rio Tinto Simfer élaborera et mettra en œuvre un plan de préparation au travail et de formation professionnelle en consultation avec les parties prenantes locales, y compris les groupes de femmes. Le Plan va : 211.1 identifier les besoins en compétences du Projet et les lacunes en compétences dans la communauté locale, 211.2 fournir une formation à la population locale pour répondre aux besoins du Projet, et 211.3 identifier et se concentrer sur les besoins particuliers des femmes et des jeunes et concevoir une formation pour encourager leur participation.
- [N° 212.1] : Afin de soutenir la promotion de l'éducation et le renforcement des compétences parmi les communautés locales, Rio Tinto Simfer mettra en œuvre un programme de bourses pour encourager l'étude de sujets pertinents aux besoins du Projet.
- [N° 212.2] : Afin de soutenir la promotion de l'éducation et l'amélioration des compétences parmi les communautés locales, Rio Tinto Simfer travaillera avec les autorités gouvernementales pour agrandir les écoles et les autres installations et programmes éducatifs (par exemple, l'alphabétisation) dans des endroits clés.
- [N° 212.3] : Afin de soutenir la promotion de l'éducation et le renforcement des compétences parmi les communautés locales, Rio Tinto Simfer travaillera en partenariat avec les autorités gouvernementales et les organisations compétentes, lorsque cela est possible et approprié (par exemple, les donateurs, la société civile et les organisations non gouvernementales [ONG]), pour établir un plan de développement éducatif durable dans la zone du Projet, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.
- [N° 213.2] : 213. En ce qui concerne les femmes et les relations entre les sexes, Rio Tinto Simfer, outre d'autres mesures explicites pour les femmes mentionnées dans le Plan de gestion sociale et environnementale (SEMP) (Rio Tinto et al., 2012b), va : 213.2 élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation sur la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel du Projet et des directives sur la problématique hommes-femmes afin de favoriser une représentation équitable des femmes dans les réunions des parties prenantes et autres processus décisionnels importants liés au Projet.
- [N° 214.2] : 214. En ce qui concerne les jeunes, Rio Tinto Simfer, outre d'autres mesures pour les jeunes mentionnées dans le PSGU (Rio Tinto et al., 2012b), va : 214. 2. Élaborer, en partenariat avec les organisations compétentes lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (donateurs, société civile et ONG, par exemple), des programmes d'encadrement et d'éducation des jeunes qui portent sur des sujets tels que l'éducation civique et le règlement des conflits et améliorent la capacité des jeunes à participer aux processus de prise de décisions communautaires.
- [N° 214.3] : 214. En ce qui concerne les jeunes, Rio Tinto Simfer, outre d'autres mesures pour les jeunes mentionnées dans le PSGU (Rio Tinto et al., 2012b), va : 214.3 prendre des mesures d'atténuation ciblant les jeunes viseront les jeunes hommes et les jeunes femmes âgés d'environ 15 à 24 ans. Cependant, cette fourchette peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, selon ce qui est jugé approprié pour le contexte guinéen, grâce à la rétroaction continue des parties prenantes, et conformément aux lois guinéennes applicables.
- [N° 216] : Rio Tinto Simfer établira et équipera des centres de préparation au travail et de formation professionnelle dans des endroits clés. Des partenariats avec l'administration locale et les organismes internationaux seront recherchés afin d'améliorer l'exécution des programmes.

- [N° 217.2] : 217. Afin de soutenir la sécurité alimentaire, d'améliorer l'accès aux sources de nutrition et d'accroître les possibilités de subsistance, Rio Tinto Simfer va : 217.2 dispenser une formation aux agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et autres producteurs importants comme approprié dans des endroits ciblés, afin d'améliorer leurs capacités techniques et de soutenir la commercialisation et la vente des biens produits.
- [N° 224.2] : 224. Maximiser l'approvisionnement local par le biais du « Programme Guinéen d'achats locaux » (GBLP) en partenariat avec la SFI et autres organismes compétents, lorsque cela est possible et approprié (par ex. donateurs, société civile et ONG) pendant le cycle de vie du Projet. Dans le cadre du GBLP, Rio Tinto Simfer: 224.2. mettra en place des initiatives pertinentes de formation et de renforcement des capacités pour aider les entreprises à répondre aux exigences du Projet, sur la base des résultats de la vérification et des évaluations des besoins.
- [N° 224.6] : 224. Rio Tinto Simfer visera à maximiser les achats locaux par l'intermédiaire de son GBLP en partenariat avec la SFI et d'autres organisations pertinentes lorsque cela est disponible et approprié (par exemple, donateurs, société civile et ONG) pendant le cycle de vie du Projet. Dans le cadre du GBLP, Rio Tinto Simfer: 224.6 créera un portail électronique pour les petites et moyennes entreprises (PME) afin de faciliter la communication des possibilités de contrats et des documents de formation en gestion aux PME.
- [N° 228.3] : 228. Soutiendra d'autres programmes de développement des PME pour les individus et les entreprises qui ne font pas partie de la chaîne d'approvisionnement du Projet, afin d'aider les communautés à saisir des opportunités de développement économique plus larges et à promouvoir l'emploi induit. En entreprenant ces programmes, Rio Tinto Simfer: 228.3 envisagera une gamme d'aides aux bénéficiaires ciblés, y compris la formation professionnelle, l'accès à l'équipement et à d'autres intrants (y compris par le biais du microfinancement) et l'établissement de liens avec les marchés.
- [N° 241] : En partenariat avec les autorités locales et les organisations pertinentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (donateurs, société civile et ONG, par exemple), Rio Tinto Simfer aidera à planifier l'augmentation prévue des demandes d'infrastructures et de services locaux dans les communautés qui sont fortement touchées par la migration interne liée aux activités du Projet. Cette assistance inclura l'aide à la modernisation des services de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones d'habitation touchées par les activités du Projet et l'immigration. De plus, elle se concentrera sur les services de logement et de formation professionnelle de la main-d'œuvre du Projet ainsi que sur le soutien aux entreprises dans les grandes villes ayant la plus grande capacité d'accueil de nouveaux résidents.
- [No. 274.9] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 286.1] : 286. Afin de comprendre et de soutenir la gestion des impacts sur l'économie nationale, Rio Tinto Simfer poursuivra, en collaboration avec le Gouvernement guinéen, 286.1, l'élaboration d'un modèle macro-économique sophistiqué et quantitatif capable d'évaluer l'impact de Simandou et d'autres projets, sur l'économie guinéenne. Le Projet parrainera un macroéconomiste externe indépendant qui développera le modèle jusqu'à ce qu'il puisse être remis au gouvernement, avec une formation connexe pour les fonctionnaires concernés de l'administration publique.

#### 15.4.3.6.2 Mesures supplémentaires de renforcement de l'Étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures de renforcement suivantes sont mises en œuvre : dans le plan de recrutement local, inclure l'offre de certificats d'expérience professionnelle pour aider les Guinéens pour leurs futures possibilités d'emploi.

#### 15.4.3.7 Importance de l'impact résiduel

Étant donné que l'impact potentiel attendu sur le renforcement des capacités est positif net, aucune mesure d'atténuation n'est requise. Toutefois, pour tirer le meilleur parti de cet impact positif, le Projet entend poursuivre ses pratiques actuelles de formation et de perfectionnement professionnel, avec des initiatives de renforcement des



capacités en cours pour optimiser le contenu local dans la mesure du possible. Cette incidence demeurera **positive** à différents niveaux d'importance pour tous les récepteurs qui ont accès à la formation et qui développent des capacités dans le cadre du Projet (tableau 15.6).

**Tableau 15.6 Importance de l'impact résiduel pour la formation et l'expérience professionnelle (renforcement des capacités)**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|--|--|----------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Formation et expérience professionnelle (renforcement des capacités) | <b>Modérée</b> pour la population générale<br><b>Élevée</b> pour les groupes vulnérables | Positive | Voir Section 15.4.3.5               | <b>Positive</b>                 |

#### 15.4.3.8 Déclassement

Après la fermeture de la mine, on s'attend à ce que les employés locaux aient acquis d'importantes compétences et connaissances grâce à l'exploitation de la mine. La fermeture de la mine aura probablement un impact important sur la communauté locale en raison de la perte importante d'emplois ; cependant, l'accroissement des compétences procurera aux anciens employés un avantage substantiel pour trouver un emploi potentiellement en dehors de la ZI sociale.

#### 15.4.4 Impacts sur l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement du Projet

Cette incidence fait référence aux avantages indirects potentiels pour l'économie locale stimulés par les contributions économiques locales du Projet, y compris les activités d'approvisionnement du Projet. Un manque de planification appropriée pour les achats locaux pourrait entraîner des résultats négatifs pour l'économie locale ne réalisant pas pleinement les avantages économiques du Projet si, par exemple, des mesures ne sont pas mises en place pour maximiser les achats locaux.

##### 15.4.4.1 Résumé des conditions initiales

Comme décrit en Section 6.3.5.8.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les entreprises de la ZI sociale sont relativement petites et la plupart du temps informelles. Elles visent à répondre aux besoins fondamentaux des communautés locales plutôt qu'à soutenir de grands projets de développement. On trouve parmi ces entreprises des activités de production à petite échelle (production d'huile de palme, de pâte d'arachide et de charbon de bois), des commerces de détail (épicerie, vêtements et fournitures agricoles, vente informelle de produits du pétrole) et des services (restaurants/bars, coiffeurs, transports et services de téléphonie mobile), entre autres. Les activités commerciales peuvent se faire sous forme de petites boutiques, de stands (*tabliers*) ou de vendeurs ambulants (*étalagistes*), qui vendent leurs produits à même le sol, assis sur une natte. On trouve des productions artisanales dans la préfecture de Beyla, notamment la teinture à l'indigo, au cola ou à l'avocat, le travail du cuir et des peaux, la bijouterie et la poterie, la forge et la vannerie (Kourouma, 2003).

Fondées principalement sur une économie de subsistance, les régions de Kankan et N'Zérékoré concernées par le Projet se heurtent à de nombreux obstacles pour développer un réseau de petites et moyennes entreprises. Ces principaux obstacles sont notamment : le manque d'opportunités économiques régionales, le manque d'éducation et de formation de la population, le manque d'accès à l'énergie, l'isolement géographique, un système de transport médiocre et des difficultés d'accès au crédit.



Les parties prenantes qui ont participé au travail socio-économique sur le terrain en 2022 ont toutefois indiqué qu'à Beyla, l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants a créé de nouvelles opportunités économiques et a entraîné une diversification et un développement des activités commerciales. La majeure partie du commerce local de la ZI sociale a lieu dans les villes de Beyla et Kérouané.

Les types suivants d'entreprises locales qui sont généralement disponibles dans une certaine mesure dans le cadre de la ZI sociale (sauf indication contraire) et qui pourraient bénéficier de l'approvisionnement du Projet et de sa main-d'œuvre comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Restaurants/bars qui pourraient soutenir les cantines ou fournir la restauration
- Magasins locaux de nourriture et de linge à la disposition des travailleurs
- Opérateurs de services de transport
- Entreprises de divertissement telles que les cinémas, les salles de sport - probablement pas disponible actuellement dans la ZI sociale
- Entreprises de construction ou fournisseurs de matériaux de construction
- Structures d'hébergement locales
- Services de téléphonie mobile
- Coiffeurs
- Services de nettoyage - probablement pas disponibles actuellement dans la ZI sociale

#### 15.4.4.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Rio Tinto a adopté un Code de conduite pour les fournisseurs (Rio Tinto, 2022d) qui impose des exigences essentielles aux prestataires et fournisseurs travaillant avec la société. Le Code de conduite des fournisseurs comprend les engagements suivants :

- Travailler avec des fournisseurs qui soutiennent le développement social, économique et institutionnel des communautés
- Soutenir les initiatives d'engagement communautaire visant à employer, à acquérir et à renforcer les capacités au sein des communautés d'accueil où elles sont actives

Les principaux objectifs de la Loi de 2022 sur le contenu local et les exigences minimales applicables aux plans de contenu local sont décrits à la Section 15.4.2.2. En ce qui concerne le contenu local du Projet, le régime qui s'appliquera sera la Loi sur le contenu local et les conventions en cours de négociation avec l'État.

#### 15.4.4.3 Ampleur des impacts

Selon la Section 2.2.5, on estime qu'environ 13 600 voies indirectes seront créées pendant la construction du chemin de fer. On ne dispose pas d'estimations semblables pour la mine, mais on s'attend à ce que les emplois directs et indirects soient multipliés de la même façon pour les phases de construction et d'exploitation.

En plus des dépenses directes et de l'emploi, le Projet produira probablement des avantages économiques induits, puisque d'autres entreprises non liées au Projet bénéficieront des achats directs du Projet. Les dépenses des travailleurs et l'augmentation du pouvoir d'achat par les locaux avec des revenus supplémentaires vont probablement augmenter les dépenses dans la région. Cela générera plus de taxe locale sur la valeur ajoutée (TVA). Ces effets multiplicateurs bénéfiques se produiront tout au long de la durée du Projet.

En plus de l'emploi direct ou indirect de Guinéens pour la main-d'œuvre du Projet, Rio Tinto Simfer favorisera l'emploi indirect de travailleurs par l'achat de certains biens et services locaux. Les travailleurs locaux qui sont en dehors des quarts de travail ainsi que les étrangers, travailleurs (FIFO: fly in / fly out) en poste ou hors poste sont également censés dépenser une partie de leur salaire dans la ZI sociale (des endroits spécifiques dépendent d'une série de facteurs, y

compris où résident les travailleurs locaux, comment ils se déplacent, où les travailleurs étrangers sont logés et comment le Projet limite ou restreint les mouvements des travailleurs pendant les heures creuses). Il est probable que les travailleurs dépenseront de l'argent au sein de la ZI sociale pour la nourriture, les transports et les divertissements. Cette augmentation des activités pour ces fournisseurs de services locaux pourrait potentiellement entraîner une augmentation des revenus pour les Guinéens qui ne font pas partie de la main-d'œuvre du Projet, une embauche supplémentaire et un investissement continu dans ces entreprises locales, ce qui permettrait une croissance plus soutenue.

Cet impact devrait être « indirect » et « induit », « positif » et être ressenti à tous les niveaux « local », « régional » et « national ». On s'attend à ce que, dans un premier temps, les zones locales et régionales ne soient pas en mesure de fournir ces biens nécessaires. Néanmoins, la mine aura le plus grand impact aux niveaux « local » et « régional », où les possibilités de développement pour la fourniture de ces biens et services sont importantes. En ce qui concerne le contenu local du Projet, le régime qui s'appliquera sera la Loi sur le contenu local et les conventions en cours de négociation avec l'État.

La durée de l'impact sera à « court terme » pendant la construction et à « long terme » pendant l'exploitation, et l'impact sera « continu ». L'impact indirect et induit sur l'emploi et l'approvisionnement du Projet est « probable ».

Compte tenu des facteurs ci-dessus, on s'attend à ce que les avantages potentiels indirects et induits liés à l'emploi et à l'approvisionnement du Projet soient « **positifs** », et, par conséquent, on n'attribue pas de cote d'importance.

#### 15.4.4.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs sont les propriétaires et les travailleurs d'entreprises qui pourront accéder aux opportunités d'approvisionnement avec le Projet pendant la construction et l'exploitation, ainsi que les propriétaires et les travailleurs d'entreprises qui offrent des biens et des services que les employés du Projet paieront à partir des salaires gagnés avec le Projet.

Les possibilités accrues de fournir des biens et des services au sein des communautés locales et régionales entraîneront un changement dans la chaîne d'approvisionnement vers les besoins du Projet. En tant que tels, il est prévu que les récepteurs dans les communautés la ZI sociale s'adapteront à l'évolution des conditions sur la durée de la mine, et cette résilience permettra d'augmenter les achats locaux et régionaux pendant la phase d'exploitation. On considère donc que, dans l'ensemble, la sensibilité du récepteur est **modérée** au changement.

Cet impact est perçu à l'échelle locale, régionale et nationale. En raison de la nature dispersée des impacts, on s'attend à ce que la sensibilité des groupes vulnérables (par exemple, les jeunes et les entreprises dirigées par des femmes) à tous ces niveaux soit **modérée** au changement.

#### 15.4.4.5 Importance de l'impact avant atténuation

Bien que l'ampleur de l'impact ne soit pas attribuée, étant donné qu'il s'agit d'un impact **positif**, il est tout de même probable que l'importance de l'impact se fera sentir plus intensément pendant le fonctionnement par tous les récepteurs (tableau 15.7).

**Tableau 15.7 Importance de l'impact pré-atténuation pour l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement de Projet**

| Paramètre  | Classification       |             |
|--|----------------------|-------------|
| <b>Impact : Emploi indirect et induit et approvisionnement du Projet</b> |                      |             |
| Phase  | Construction         | Utilisation |
| Direction  | Positive             |             |
| Type   | Indirecte et induite |             |
| Ampleur des impacts  | Positive             |             |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |                      |             |
| Sensibilité des récepteurs   | Modérée              |             |
| <b>Importance de l'impact</b>  |                      |             |
| Importance   | Positive             |             |

**15.4.4.6 Mesures de renforcement**

*15.4.4.6.1 Mesures de renforcement incluses dans le Registre des engagements de 2012*

Les mesures de renforcement suivantes ont été définies dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 217.4] : 217. Afin de soutenir la sécurité alimentaire, d'améliorer l'accès aux sources de nutrition et d'accroître les possibilités de subsistance, Rio Tinto Simfer: 217.4 aidera à établir des liens commerciaux entre les producteurs et les clients potentiels, y compris le Projet (p. ex. soutien aux coopératives, infrastructure de marché locale, contrats d'approvisionnement).
- [N° 223] : Rio Tinto Simfer privilégiera l'achat de biens et de services en Guinée, à condition que les fournisseurs satisfassent aux exigences du Projet en matière de livraison, de qualité et de normes HSE, et que l'accès local aux biens et services soit maintenu. Les fournisseurs locaux sont définis comme des commerçants uniques, des PME ou des sociétés, dont la propriété principale est détenue par un ou des résidents permanents de la Guinée, l'activité principale étant exercée à l'intérieur de la Guinée.
- [N° 224.1] : 224. Rio Tinto Simfer visera à maximiser les achats locaux par l'intermédiaire de son GBLP en partenariat avec la SFI et d'autres organisations pertinentes lorsque cela est disponible et approprié (par exemple, donateurs, société civile et ONG) pendant le cycle de vie du Projet. Dans le cadre du GBLP, Rio Tinto Simfer et : 224.1 effectuera une vérification des entreprises locales et de leur capacité de répondre aux besoins du Projet, y compris les entreprises de la zone d'étude, et tiendra à jour une base de données sur les entreprises locales.
  - [N° 224.2] : Voir Section 15.4.3.5.1 De plus, dans le cadre du GBLP, Rio Tinto Simfer permettra ce qui suit :
    - [N° 224.3] : Adapter les documents d'approvisionnement du Projet aux besoins des entreprises locales, dans la mesure du possible, en respectant les normes requises du Projet.
    - [N° 224.4] : Inciter les prestataires du Projet à acheter sur place et à s'associer avec des entreprises locales, notamment en soumettant des appels d'offres concernant les achats locaux.
    - [N° 224.5] : Établir des bureaux locaux d'approvisionnement et de développement des affaires dans des sites centraux et accessibles pour améliorer l'accessibilité de l'information sur les marchés et les possibilités de formation et promouvoir les possibilités par le biais de forums commerciaux et d'autres événements.
    - [N° 224.6] : Créer un portail électronique pour les PME afin de faciliter la communication des possibilités de contrats et des documents de formation en gestion aux PME.

- [N° 225] : Rio Tinto Simfer fera la promotion du PLGB auprès du gouvernement et des communautés locales de manière transparente et culturellement appropriée, et diffusera les occasions d'approvisionnement le plus tôt possible, avec des exigences clairement définies pour les biens ou les services afin de gérer les attentes.
- [N° 226] : Le nombre d'entreprises locales utilisées par le Projet à tous les niveaux sera suivi. Des cibles seront fixées dans le but d'améliorer le suivi des entreprises locales utilisées par le Projet, avec des objectifs associés pour accroître les achats locaux au fil du temps.
- [N° 227] : Rio Tinto Simfer s'associera avec les organisations compétentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (donateurs, société civile et ONG, par exemple), pour donner aux entreprises locales l'accès au financement et aux services consultatifs afin de développer leur capacité à fournir des services compétitifs au Projet. Ces services seront diffusés dans la zone du Projet.
- [N° 228.1] : 228. Soutiendra d'autres programmes de développement des PME pour les individus et les entreprises qui ne font pas partie de la chaîne d'approvisionnement du Projet, afin d'aider les communautés à saisir des opportunités de développement économique plus larges et à promouvoir l'emploi induit. En entreprenant ces programmes, Rio Tinto Simfer: 228.1 effectuera des évaluations des besoins pour comprendre la demande locale et les priorités de la communauté.
- [N° 228.4] : 228. Rio Tinto Simfer soutiendra d'autres programmes de développement des PME pour les individus et les entreprises qui ne font pas partie de la chaîne d'approvisionnement du Projet, afin d'aider les communautés à saisir des opportunités de développement économique plus larges et à promouvoir l'emploi induit. En participant à ces programmes, Rio Tinto Simfer: 228.4 visera à relier stratégiquement les programmes de développement des PME à d'autres mesures d'atténuation du Projet, comme celles qui ont trait à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la planification urbaine et rurale.
- [N° 228.3] : Voir Section 15.4.3.5.1
- [N° 228.2] : 228. Rio Tinto Simfer soutiendra d'autres programmes de développement des PME pour les individus et les entreprises qui ne font pas partie de la chaîne d'approvisionnement du Projet, afin d'aider les communautés à saisir des opportunités de développement économique plus larges et à promouvoir l'emploi induit. En entreprenant ces programmes, Rio Tinto Simfer: 228.2 établira des partenariats avec les organisations pertinentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (par exemple, les donateurs, la société civile et les ONG), afin de maximiser la portée des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les très défavorisés.
- [N° 288] : Rio Tinto Simfer investira 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel dans des activités de développement pour les communautés vivant à proximité du Projet, comme l'exige la Convention de base de Simandou.

#### *Mesures supplémentaires de renforcement de l'Étude d'impact environnemental et social*

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures de renforcement suivantes sont mises en œuvre :

- Dans la mesure du possible, on déterminera les possibilités d'approvisionnement local durable en biens et services pour soutenir les activités de travail et concevoir des mesures pour maximiser le potentiel de ces possibilités. Les principaux décideurs communautaires seront consultés dans le cadre de la détermination et de l'élaboration des possibilités.
- Rio Tinto Simfer travaillera avec des partenaires pour identifier des fournisseurs locaux appropriés et, le cas échéant, mettre en œuvre des initiatives pour soutenir le renforcement des capacités locales des PME.

#### **15.4.4.7 Importance de l'impact résiduel**

Étant donné que l'impact potentiel attendu sur l'emploi indirect et induit et sur l'achat de projets est positif net, aucune mesure d'atténuation n'est requise. Toutefois, pour tirer le meilleur parti de cet impact positif, le Projet entend poursuivre ses initiatives visant à optimiser le contenu local dans la mesure du possible. La mise en œuvre réussie des

mesures d'amélioration définies maintiendra l'importance de l'impact résiduel comme **positif** à long terme (tableau 15.8).

**Tableau 15.8 Importance de l'impact résiduel pour l'emploi indirect et induit et l'approvisionnement de Projet**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|--|----------------------------|----------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Emploi indirect et induit et approvisionnement du Projet | Modérée                    | Positive | Voir Section 15.4.4.5               | <b>Positive</b>                 |

**15.4.4.8 Déclassement**

Après la fermeture de la mine, on s'attend à ce que les entreprises locales aient acquis des compétences et des connaissances solides et se soient diversifiées grâce à l'exploitation à long terme de la mine. La fermeture de la mine aura probablement un impact important sur les entreprises qui auraient fourni des services à la mine et sera associée à une perte d'emploi importante. Toutefois, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des processus d'approvisionnement procureront aux anciens fournisseurs un avantage considérable pour trouver d'autres débouchés économiques avec des mines qui pourraient se trouver en dehors de la ZI sociale.

**15.4.5 Impacts économiques associés aux ou découlant des impôts et redevances**

Cet impact se rapporte aux avantages à l'échelle nationale qui découleront des taxes et redevances qui seront payées par le Projet, en particulier pendant l'exploitation.

**15.4.5.1 Résumé des conditions initiales**

Comme décrit à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, Section 6 : Économie, emploi et revenus, les recettes intérieures en Guinée ont été principalement (et de plus en plus) tirées de la fiscalité indirecte (65,60 % des recettes intérieures en 2018, alors que les impôts directs ne représentaient que 25,20 % des recettes). Les impôts sur les biens et services, principalement la TVA, constituent la principale composante de la fiscalité indirecte. Les impôts sur le commerce international et les transactions ont été la deuxième source d'impôts indirects. Il s'agissait essentiellement de droits de douane sur les importations et les exportations. Les accises ne représentaient qu'une petite fraction des impôts indirects. Les recettes supplémentaires comprennent les taxes sur les produits miniers (principalement la bauxite) et deux taxes sur les télécommunications, à savoir la taxe sur la consommation téléphonique (la taxe sur l'utilisation des services téléphoniques) et la taxe sur l'accès au réseau de télécommunications (une taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunications).

Les impôts sur le revenu des sociétés représentent la plus grande part des impôts directs, suivis des impôts sur le revenu retenu à la source par les grands employeurs. Les impôts sur le revenu des particuliers, les autres impôts sur les salaires et les impôts fonciers représentent une très faible part des recettes fiscales directes.

Les investissements dans le secteur minier ont été multipliés par 20 entre 2014 et 2018 (17,60 millions USD en 2014 à 356,4 millions USD en 2018), et en 2018, l'industrie minière représentait environ 16,00 % du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, cette augmentation des investissements ne s'est pas traduite par une augmentation correspondante des recettes liées à l'exploitation minière, étant donné que les exploitants en place ont été exemptés de modifications ultérieures des exigences fiscales relatives à l'exploitation minière et que certaines nouvelles productions ont bénéficié d'exonérations fiscales ad hoc.

Ensemble, les recettes minières ont représenté 2,6 % du PIB en 2018. Les recettes ont été principalement tirées de la fiscalité (2,4 % du PIB en 2018), réparties à parts égales entre les flux de recettes indirectes et les flux de recettes directes (1,2 % du PIB chacun en 2018). En matière de fiscalité indirecte, les exportations d'or représentaient 0,8 % du PIB (par le biais d'une taxe à l'exportation) et la production de bauxite 0,4 % du PIB (par le biais d'une taxe sur les mines). En ce qui concerne les impôts directs, les sociétés minières ont représenté 0,6 % du PIB en impôts généraux sur le revenu et 0,6 % du PIB en impôts sur le revenu. Banque mondiale, 2019.

#### 15.4.5.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Comme décrit à l'Annexe 1B : Cadre législatif et administratif. En outre, la base juridique du Projet est le *Code minier* (loi L/95/036/CTRN du 30 juin 1995), qui établit le cadre juridique de la propriété et des droits miniers et couvre la prospection, l'exploration, l'exploitation, le stockage, le transport, l'échange commercial et la transformation des substances minérales ainsi que le régime fiscal régissant ces activités.

Les informations quantitatives relatives aux montants payés couvrant les impôts n'étaient pas disponibles en mars 2023. Cependant, Rio Tinto s'est engagée à assurer la transparence des paiements d'impôt versés aux gouvernements, comme il est indiqué dans la Déclaration sur la transparence de Rio Tinto (Rio Tinto, s.d.-b). La déclaration décrit en outre les engagements de Rio Tinto en tant que membre fondateur de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et signataire des Principes de l'équipe B pour une fiscalité responsable (The B Team, s.d.).

L'exigence 4 de l'ITIE couvre la perception des recettes, en particulier la divulgation complète des versements de sociétés et des recettes publiques provenant des industries extractives. Cette compréhension des paiements de sociétés et des recettes publiques est considérée comme éclairant le débat public sur la gouvernance des industries extractives. Les exigences de l'ITIE relatives à la perception des recettes comprennent : (4.1) la communication d'informations complètes sur les impôts et les recettes, (4.2) la vente de la part de l'État dans la production ou d'autres recettes perçues en nature, (4.3) les provisions d'infrastructure et les accords de troc, (4.4) les recettes des transports, (4.5) les transactions d'entreprises d'État, (4.6) les paiements infranationaux, (4.7) le niveau de désagrégation, (4.8) l'actualité des données et (4.9) la qualité des données communiquées (EITI, 2019).

Les Principes de l'Équipe B pour une fiscalité responsable reconnaissent que des systèmes fiscaux efficaces contribuent à créer les conditions nécessaires à un investissement responsable et à une croissance durable, qui sont nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et pour façonner une société plus sûre et plus stable pour les générations futures. Les Principes de la fiscalité responsable comprennent sept principes portant sur la responsabilisation et la gouvernance, l'observation, la structure de l'entreprise, les relations avec les autorités fiscales, la recherche et l'acceptation d'incitatifs fiscaux, le soutien de systèmes fiscaux efficaces et la transparence (The B Team, s.d.).

Les permis accordés à Rio Tinto Simfer comprennent l'obligation de financer des initiatives de développement communautaire pendant toute la durée de la phase d'exploitation. Selon la Convention de base modifiée et consolidée (République de Guinée et al., 2014), le budget consacré au développement communautaire doit représenter 0,25 % du chiffre d'affaires de la mine.

#### 15.4.5.3 Ampleur des impacts

Pendant la phase d'exploitation, Rio Tinto Simfer sera redevable des taxes suivantes (Rio Tinto et KP, 2023, informations envoyées par e-mail de Rio Tinto Simfer et Knight Piésold Ltd. à ERM le 26 janvier 2023) :

- Droits fixes pour l'octroi et le renouvellement des permis.
- Taxe unique sur les véhicules, à l'exception des véhicules de chantier et de transport.
- Pour les sociétés dont le siège social est en Guinée : cotisations patronales de sécurité sociale.

- Impôts sur les contrats d'assurance : toutefois, une telle taxe ne s'applique pas aux véhicules de transport et de construction directement affectés à des activités d'exploration.
- Les employés guinéens sont assujettis au paiement de l'impôt sur le revenu (taux progressifs).
- Les employés expatriés sont assujettis à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 10,00% sur leur salaire de source guinéenne s'ils résident en Guinée plus de 183 jours sur une période de 12 mois et si leur salaire est payé ou reversé à une société guinéenne.
- Impôt sur les sociétés : exonération pendant 8 ans à compter de la première année du bénéfice imposable. Après cette période, la taxe sera applicable à un taux forfaitaire de 30,00 %.
- Retenue à la source sur les revenus des sous-traitants étrangers non établis en Guinée : taux forfaitaire de 10,00%.
- Retenue sur la location de biens immobiliers, bâtis ou non, à la charge des sociétés résidant en Guinée : taux forfaitaire de 15,00 %.
- Redevance (taxe minière) sur le minerai de fer destiné à l'exportation par Rio Tinto Simfer : taux forfaitaire de 3,5 % du prix FOB<sup>6</sup> du minerai de fer sur toute la durée de vie de la mine.
- Contributions au développement économique : 0,25 % du chiffre d'affaires annuel (après certaines déductions).
- Paiement forfaitaire sur les salaires versés par l'employeur : exonération à 10 ans.

Le régime de TVA est le suivant :

- Aucune TVA ne s'appliquera entre les prestataires exclusifs.
- Le prestataire non exclusif et le sous-traitant non exclusif factureront la TVA à Rio Tinto Simfer. Toutefois, les prestataires non exclusifs sont autorisés à réclamer la TVA facturée par le prestataire non exclusif et le sous-traitant non exclusif, à l'exception de la TVA facturée sur les équipements et les biens destinés exclusivement à l'usage personnel des employés.

La majorité des impôts seraient versés au Trésor public de la République de Guinée, avec un supplément réservé au financement des initiatives de développement des communautés locales.

Comme décrit dans l'EIES 2012, les recettes publiques provenant des impôts et des redevances sont réparties en différents types de dépenses, y compris les dépenses récurrentes, les subventions, le remboursement des prêts et les dépenses relatives aux initiatives de développement local, qui peuvent avoir des effets « positifs ». Il est donc difficile d'estimer l'incidence des recettes découlant du Projet sans savoir comment le gouvernement répartirait ces dépenses.

Toutefois, pour la durée de vie opérationnelle du Projet, l'augmentation des recettes publiques résultant du paiement des impôts et des redevances sera perçue comme un impact « positif » « direct » au niveau « national ». La durée des paiements d'impôts et de redevances serait « à long terme » pour la durée de vie de la mine, serait d'une fréquence « continue » et les paiements sont « probables ». Au cours de la phase de construction, il y aura moins de taxes applicables et les redevances ne seront pas applicables ; les paiements seront à court terme, « continus » et « probables ».

Compte tenu des facteurs ci-dessus, les avantages économiques découlant du paiement de taxes et de redevances par le Projet au niveau national devraient être « positifs » pendant la construction et l'exploitation, et une cote d'importance n'est donc pas attribuée. Dans le cadre de la ZI sociale, la répartition des avantages associés au Projet sera probablement limitée dans le contexte plus large des impôts et des redevances.

---

<sup>6</sup> FOB (Free on Board) fait référence au terme commercial international décrivant les responsabilités entre l'acheteur et le vendeur en ce qui concerne la livraison d'un produit (point de livraison, transfert de propriété et de risques, assurance).



**15.4.5.4 Sensibilité des récepteurs**

En raison de la nature de cet impact qui est perçu comme un impact positif direct au niveau national, et de la nature potentiellement dispersée des impacts, les récepteurs sont des citoyens guinéens. Étant donné la nature large et dispersée de ces récepteurs, ils sont susceptibles de présenter un degré élevé de résilience au changement (positif) et sont donc considérés comme ayant une **faible** sensibilité.

Les groupes vulnérables de récepteurs sont les citoyens guinéens qui vivent avec un large éventail de vulnérabilités : les personnes en situation d'extrême pauvreté, les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, etc. Ces groupes sont susceptibles de présenter un degré modéré de résilience au changement (positif), en raison d'un obstacle potentiel à l'accès aux prestations, et sont donc considérés comme ayant une sensibilité **modérée** comparativement à la population générale.

**15.4.5.5 Importance de l'impact avant atténuation**

Bien que l'ampleur de l'impact ne soit pas attribuée, étant donné qu'il s'agit d'un impact **positif**, il est tout de même probable que l'importance de l'impact se fera sentir de façon plus aiguë pendant l'exploitation, une fois que la période d'exonération de l'impôt sur les sociétés sera écoulee et que la taxe sur les redevances sera applicable au minerai destiné à l'exportation (tableau 15.9).

**Tableau 15.9 Importance de l'impact avant atténuation associé aux impôts et aux redevances ou découlant de ceux-ci**

| Paramètre   | Classification   |             |
|---|--|-------------|
| <b>Impact : Impacts économiques associés aux impôts et redevances ou découlant de ceux-ci</b> |  |             |
| Phase   | Construction   | Utilisation |
| Direction   | Positive   |             |
| Type  | Direct   |             |
| Ampleur des impacts   | Positive   |             |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |  |             |
| Sensibilité des récepteurs  | Faible pour la population générale<br>Modérée pour les groupes vulnérables |             |
| <b>Importance de l'impact</b>   |  |             |
| Importance  | Positive   |             |

**15.4.5.6 Mesures de renforcement**

*15.4.5.6.1 Mesures de renforcement incluses dans le Registre des engagements de 2012*

Afin de maximiser l'impact positif des taxes et redevances payées par le Projet, les mesures d'atténuation suivantes décrites dans le Registre des engagements de 2012 seront mises en œuvre :

- [N° 286.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 286.2] : 286. Afin de comprendre et de soutenir la gestion des impacts sur l'économie nationale, Rio Tinto Simfer, en collaboration avec le Gouvernement guinéen: 286.2 versera les taxes et redevances de façon transparente, exacte et en temps opportun pendant la phase d'exploitation.



- [N° 286.3] : 286. Afin de comprendre et de soutenir la gestion des impacts sur l'économie nationale, Rio Tinto Simfer, en collaboration avec le Gouvernement guinéen: 286.3 encouragera l'utilisation des recettes du Projet pour promouvoir la diversification économique dans le cadre d'une politique industrielle plus large et soutiendra les efforts déployés à cette fin pour éviter une dépendance excessive à l'égard des recettes tirées des ressources minérales.
- [N° 287] : En tant que société membre de l'ITIE et signataire des Principes fiscaux responsables de l'équipe B, Rio Tinto s'assurera que des principes financiers et des processus comptables solides sont en place pour ses activités et publiera un état annuel des taxes et redevances payées.
- [N° 288] : Voir Section 15.4.4.5.1.

15.4.5.6.2 Mesures supplémentaires de renforcement de l'Étude d'impact environnemental et social

Aucune mesure d'amélioration supplémentaire n'est jugée nécessaire pour cet impact.

**15.4.5.7 Importance de l'impact résiduel**

Bien que le Projet n'aura aucune influence sur la façon dont les sommes versées en taxes et redevances seront utilisées par les entités responsables, la mise en œuvre réussie des mesures d'amélioration devrait maintenir l'importance de l'impact résiduel potentiel comme **positive** pendant la construction et l'exploitation (tableau 15.10).

**Tableau 15.10 Importance de l'impact résiduel pour les impacts économiques associés aux impôts et redevances ou découlant de ceux-ci**

| Impact résiduel   | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|---|--|----------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Impacts économiques associés aux impôts et redevances ou découlant de ceux-ci | <b>Faible</b> pour la population générale<br><b>Modérée</b> pour les groupes vulnérables | Positive | Voir Section 15.4.5.5               | <b>Positive</b>                 |

**15.4.5.8 Déclassement**

Une fois la mine fermée, il n'y aura plus de taxes et redevances à payer. Par conséquent, il y aura une perte de recettes pour le budget national et un impact économique négatif probable.

**15.4.6 Inflation locale**

En termes de tensions inflationnistes locales, l'augmentation de la demande de biens et services locaux (y compris les produits agricoles locaux) et de services (y compris la main - d'œuvre) peut avoir une incidence négative importante sur l'inflation locale des prix. Cet impact potentiel se concentre sur l'inflation des prix locaux au sein de la ZI sociale.

Les effets inflationnistes potentiellement induits par le Projet peuvent être ressentis à diverses échelles. Au niveau national, des changements substantiels dans les volumes d'importation et d'exportation stimulés par d'importants investissements en capital et l'exportation subséquente de matières premières peuvent entraîner des changements macroéconomiques. Cela comprend les modifications des termes de l'échange nationaux et du taux de change, qui peuvent avoir des effets de suivi sur les prix relatifs d'autres marchandises importées et exportées. Par exemple, une forte augmentation des exportations d'un seul produit de base, comme le minerai de fer, peut faire monter les taux de change, ce qui entraîne une baisse relative du coût des biens importés, mais peut aussi entraîner une réduction de la demande d'exportations produites au niveau national, qui deviennent relativement plus chères sur les marchés internationaux. Bien que ces interactions soient complexes, il est difficile de mieux comprendre les impacts potentiels

en l'absence d'une modélisation macroéconomique plus détaillée. Les effets inflationnistes au niveau national sortent donc du cadre de la présente évaluation.

#### 15.4.6.1 Synthèse des conditions initiales

La Guinée s'est caractérisée ces dernières années par une inflation élevée et un taux d'inflation variable. Les données de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2022) montrent une tendance à la baisse entre 2012 et 2014, puis une augmentation constante à partir de 2016, pour atteindre 12,60 % en 2021.

Comme décrit en Sections 6.1.4 et 6.3.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, l'inflation est en partie le résultat de la dépréciation du franc guinéen (GNF), qui a entraîné une hausse du coût des importations, en particulier des produits alimentaires et du carburant (qui représentent ensemble environ 40,00 % des importations non minières), mais une tendance à la hausse continue de tous les biens et services (à l'exception des communications, des restaurants et des hôtels) est évidente entre 2014 et 2020. La hausse des cours mondiaux des matières premières a contribué à la hausse des prix alimentaires en 2021. Les niveaux élevés d'inflation auxquels le pays est confronté au fil des ans ont considérablement accru le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. La forte inflation alimentaire a augmenté l'incidence de la pauvreté nationale de 1,40 % entre 2018 et 2021, ce qui a eu une incidence sur les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté au cours de cette période. Bien que les populations rurales et urbaines vivent dans la pauvreté, les populations des zones rurales ont été nettement plus touchées par la pauvreté, environ 55,40 % de la population rurale guinéenne vivant sous le seuil de pauvreté national en 2018/2019, contre 22,40 % de la population urbaine et 43,70 % au niveau national (pour les zones rurales et urbaines).

La tendance nationale est reflétée dans la ZI sociale, où le coût de la plupart des produits aurait augmenté au cours des 10 dernières années (2012 à 2022).

Les parties prenantes de la ville de Beyla et du village de Nionsomridor ont attribué les augmentations générales des prix de la ZI sociale à la présence du Projet, bien qu'une augmentation générale des prix, en particulier des denrées alimentaires, soit signalée au niveau national et ne soit pas liée au Projet. Les jeunes de Beyla ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'augmentation du coût de la vie suite à la poursuite du développement du Projet. Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Moribadou, Nionsomridor, Morisangarédou et Beyla ont exprimé des préoccupations au sujet de la migration provoquée par le Projet qui contribue à l'augmentation du coût de la vie. D'autre part, les parties prenantes interrogées dans le village de Moribadou ont mentionné la pénurie alimentaire comme étant un impact négatif généré par le Projet. Les pressions exercées par les entreprises (que les parties prenantes interrogées ont perçu comme étant générées par le Projet) ont été associées à un recul des secteurs agricoles (cinq villages : Wataférédou II, Nionsomridor, Lamadou, Foma et Moribadou), pour le bétail (Wataférédou II) et la pêche (Nionsomridor, Beyla, Moribiendou, Lamadou, Foma, Camaradou, Féréboridou, Kérouané, Wataférédou I, Morisangarédou, Foma et Traoréla).

#### 15.4.6.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Il n'existe aucune exigence ou norme juridique connue qui pourrait être considérée comme pertinente dans le contexte de l'évaluation de cet impact potentiel.

#### 15.4.6.3 Ampleur des impacts

Les effets négatifs potentiels du Projet sur les conditions économiques associées aux activités prévues du Projet pourraient inclure des augmentations potentielles du coût de la vie en raison d'une demande accrue de certains biens et services, soit par les achats directs du Projet, soit par les achats de travailleurs du Projet (voir la Section 15.7 pour les impacts potentiels sur l'infrastructure et les services sociaux, y compris les impacts potentiels sur le coût du logement et du logement). En outre, la société et les activités d'embauche et d'approvisionnement de ses prestataires pourraient

accroître la concurrence pour les travailleurs qualifiés, les services de soutien et la main-d'œuvre semi-qualifiée au cours de l'étape de construction. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur d'autres sociétés et secteurs qui pourraient ne pas être en mesure de payer des salaires comparables à ceux du secteur minier. Compte tenu de l'expansion des possibilités d'emploi dans le secteur minier, il est probable que les autres secteurs et l'économie dans son ensemble au cours des premières années du cycle de vie du Projet devront s'adapter à des changements économiques plus vastes, ce qui pourrait inclure des pressions à la hausse sur les salaires.

La main-d'œuvre directe relativement faible du Projet à toutes les étapes du Projet comparativement à la main-d'œuvre nationale (c.-à-d. plus de 22 000 travailleurs directs et indirects du Projet représentent moins de 0,4 % de la population en âge de travailler de 6,75 millions de personnes en 2019) donne à penser que les augmentations du coût de la vie et de la concurrence induites par le Projet devraient être limitées au niveau national. Toutefois, la demande du Projet pour des travailleurs ayant des compétences et une expérience particulière (p. ex., les opérateurs de machines, les travailleurs de la construction en général) peut affecter de façon disproportionnée certaines catégories de travailleurs plus que d'autres au cours de la phase de construction.

Il est probable que ces entreprises peuvent se faire concurrence pour des activités liées au Projet, y compris les dépenses des travailleurs. Bien qu'une augmentation de la demande soit généralement positive et qu'une saine concurrence soit normale, si la demande est inférieure à ce qui était prévu ou ne concerne que quelques vendeurs, l'augmentation induite de la concurrence pourrait entraîner une dégradation de la cohésion sociale (pour plus de détails, voir la Section 15.6.2).

Outre le sentiment que des changements au niveau du coût de la vie propre à la mine sont déjà survenus, à mesure que l'économie guinéenne continue d'évoluer et que les pressions inflationnistes mondiales persistent, il pourrait y avoir une augmentation perceptible future des prix et une concurrence pour les travailleurs pour certains récepteurs. La contribution du Projet devrait être modeste pour ce changement au niveau macro ; cependant, l'augmentation du coût de la vie et la concurrence économique seront probablement évidentes pour les différents récepteurs au sein de la ZI sociale et potentiellement au niveau du secteur (par exemple, le secteur de la construction).

Le potentiel d'inflation locale des prix représente donc un impact « négatif » qui pourrait être à la fois « direct » (causé par le Projet) et « induit » (conditions créées par les activités du Projet). La durée de l'impact commencerait pendant l'achat de travaux de construction et pourrait s'étendre sur la durée du Projet (« à long terme »). Toutefois, on suppose qu'après une période initiale d'ajustement en cours d'exploitation, les marchés locaux de biens et leurs chaînes d'approvisionnement se stabiliseraient quelque peu et que l'inflation se stabiliserait donc probablement. Il est prévu que le degré de changement serait « modéré » pendant la construction (augmentation du coût de la vie et concurrence économique évidente au niveau communautaire), puis diminuerait à « faible » pendant l'exploitation (augmentation modeste mais perceptible du coût de la vie et concurrence économique pour certains ménages ou entreprises). La fréquence de cet impact potentiel est considérée comme « continue » car elle pourrait potentiellement affecter de nombreux prix de produits par le biais de transactions quotidiennes multiples sur une longue période de temps. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable ».

L'ampleur de l'impact est **importante** pendant la construction et les premières années d'exploitation et devrait diminuer à **modérée** pendant la durée d'exploitation restante.

#### 15.4.6.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs susceptibles d'être affectés par l'inflation des prix locaux sont tous les individus situés dans la ZI sociale, les personnes responsables de la gestion des ménages et toutes les entreprises au sein et au-delà de la ZI sociale qui dépendent des chaînes d'approvisionnement locales.

Étant donné que l'instabilité des prix et l'inflation des prix sont caractéristiques des économies locales depuis un certain temps, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'un degré de résilience se soit développé face à cet impact. On considère donc que les récepteurs de la communauté en général sont **modérément** sensibles aux variations des prix locaux.

Les groupes vulnérables sont considérés comme des ménages à faible revenu, à revenu fixe ou dépendant d'activités saisonnières. Ces groupes sont moins susceptibles de résister aux changements de prix locaux et sont donc considérés comme étant **très** sensibles par rapport à la population générale.

**15.4.6.5 Importance de l'impact avant atténuation**

L'ampleur de l'impact est **grande** pendant la construction et les premières années d'exploitation et **modérée** pendant le temps opérationnel restant, la sensibilité est **modérée** pour la population générale et **élevée** pour les groupes vulnérables. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **majeure** pour la population en général et pour les groupes vulnérables (tableau 15.11).

**Tableau 15.11 Importance de l'impact avant atténuation pour l'inflation locale**

| Paramètre                         | Classification   |  |
|-----------------------------------|--|--|
| <b>Impact : Inflation locale</b>  |  |  |
| <b>Phase</b>                      | <b>Construction</b>  | <b>Utilisation</b>   |
| <b>Direction</b>                  | Négative   |  |
| <b>Type</b>                       | Directe et induite   |  |
| <b>Degré de changement</b>        | Modéré   | Faible   |
| <b>Étendue</b>                    | Locale   |  |
| <b>Durée</b>                      | À long terme   |  |
| <b>Fréquence</b>                  | Continu  |  |
| <b>Probabilité</b>                | Probable   |  |
| <b>Ampleur des impacts</b>        | <b>Grande</b>  | <b>Grande à modérée</b>  |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b> |  |  |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b> | <b>Modérée</b> pour la population générale<br><b>Élevée</b> pour les groupes vulnérables |  |
| <b>Importance de l'impact</b>     |  |  |
| <b>Importance</b>                 | <b>Majeure</b> pour la population en général et pour les groupes vulnérables             | <b>Majeure</b> pour la population en général et pour les groupes vulnérables au cours des premières années d'exploitation, diminuant à <b>Modérée</b> pour la population en général, mais restant <b>Majeure</b> pour les groupes vulnérables au cours de la période d'exploitation restante |

#### 15.4.6.6 Mesures d'atténuation

##### 15.4.6.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012

Les mesures d'atténuation suivantes ont été définies pour remédier à cet impact dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 219] : Afin de faire face à l'impact potentiel sur les prix et la vulnérabilité économique, et de promouvoir la sécurité alimentaire, Rio Tinto Simfer, en partenariat avec les autorités gouvernementales, prendra les mesures suivantes :
  - [N° 219.1] : Suivre les statistiques d'inflation aux niveaux local et national (à l'aide d'indicateurs comprenant les prix fonciers locaux et des aliments de base).
  - [N° 219.2] : Surveiller la disponibilité des aliments de base pour répondre à la demande du Projet et de la communauté locale.
  - [N° 219.3] : Afin d'examiner l'impact potentiel sur les prix et la vulnérabilité économique, Rio Tinto Simfer recueillera des données nutritionnelles de base et en série sur les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer, y compris des données anthropométriques (taille, poids, tour de taille/bras) et des études sur l'anémie, afin de soutenir le suivi et l'évaluation des indicateurs nutritionnels, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.
  - [N° 219.4] : Élaborer des interventions appropriées avec des organisations expérimentées en matière de sécurité alimentaire (p. ex., assistance ciblée, soutien saisonnier avant que les programmes d'intensification agricole ne prennent effet), en tenant compte des besoins des populations vulnérables identifiées, notamment les personnes âgées et les femmes, lorsque l'inflation ou l'approvisionnement alimentaire limité exercent des pressions négatives sur les communautés locales et que celles-ci souffrent de malnutrition, et lorsque ces changements sont identifiés comme étant liés aux activités directes ou indirectes du Projet (p. ex., achat de denrées alimentaires dans le cadre du Projet, immigration).
- [N° 286.1] : Voir Section 15.4.3.5.1

##### 15.4.6.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Aucune mesure supplémentaire n'est jugée nécessaire pour faire face à l'inflation locale.

#### 15.4.6.7 Importance de l'impact résiduel

La mise en œuvre réussie des mesures d'atténuation, y compris le suivi des prix locaux et l'élaboration d'interventions, devrait améliorer l'ampleur potentielle de l'impact, en particulier pour les groupes vulnérables. On s'attend à ce que la sensibilité des groupes vulnérables diminue à modérée à mesure que des interventions particulières seront mises en place pour cibler les personnes qui pourraient être plus touchées par l'inflation. Toutefois, il est probable que, grâce aux mesures de surveillance mises en place, le Projet pourra peut-être contrôler certains aspects de l'inflation des prix, mais pas tous. En outre, les facteurs régionaux et macroéconomiques qui peuvent influencer sur l'inflation locale des prix échappent au contrôle du Projet. Par conséquent, on adopte une approche prudente et on s'attend à ce que l'ampleur de l'impact demeure **modérément** défavorable pendant une période inconnue pour la population en général et les groupes vulnérables (tableau 15.12).

**Tableau 15.12 Importance de l'impact résiduel pour la hausse des prix locaux**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs  | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|------------------|---|--|-------------------------------------|---------------------------------|
| Inflation locale | <b>Modérée</b> pour la population générale et les groupes vulnérables | <b>Modérée</b> pour les deux groupes de récepteurs, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables | Voir Section 0                      | <b>Modérée</b>                  |

**15.4.6.8 Déclassement**

L'importance de l'impact sur l'inflation des prix locaux pendant le déclassement devra être évaluée avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base révisée.

**15.4.7 Attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés**

Étant donné que les grands projets de cette nature sont généralement prévus pour de longues périodes, cet impact potentiel est lié aux attentes de la communauté en matière d'emplois et d'opportunités qui devraient découler du Projet. Lorsque les avantages réels obtenus sont inférieurs aux prévisions, il peut y avoir un impact négatif.

**15.4.7.1 Synthèse des conditions initiales**

Comme décrit en Section 6.3.1.1 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, l'emploi salarié dans la ZI sociale est limité car il est généralement plus fréquent dans les zones urbaines où il y a plus d'industries, de commerces de détail et de services. La principale source de revenus de la ZI sociale est l'agriculture. Néanmoins, il a été observé au fil des ans que les moyens de subsistance traditionnellement fondés sur l'agriculture de subsistance commencent à évoluer vers l'emploi salarié. Cette évolution est évidente dans les zones rurales entourant la mine, où la population locale a été employée pour les premières activités de la phase d'exploration. L'anticipation d'importantes possibilités d'emploi salarié liées au Projet a suscité chez la population locale des attentes accrues quant à l'existence de possibilités d'emploi et une augmentation des nouveaux demandeurs d'emploi dans la ZI sociale (Rio Tinto et al., 2012a).

Comme décrit en Section 4.2.4 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, la plupart des villages de la ZI sociale ont signalé des flux migratoires, principalement dus aux demandeurs d'emploi dans la zone du Projet, comme décrit dans l'EIES 2012. Les demandeurs d'emploi attirés par le Projet ont commencé à arriver en 2004 et ont continué à augmenter régulièrement jusqu'en 2011/2012, comme l'a noté l'EIES 2012. Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, décrit la période de 2008 à 2012, avec une croissance globale de la région d'environ 8,00 % par an, et à part Beyla (qui a connu une augmentation de la population de près de 12 000 personnes en 2015), la croissance a culminé dans les communautés vers 2011, puis a commencé à ralentir de manière significative et à diminuer. Les villages de Traoréla et Moribadou ont connu un fort taux de migration induite par le Projet, qui a ralenti avec la réduction des activités à la mine (début des activités de soins et d'entretien) fin 2016 (certaines personnes se sont installées de façon permanente, tandis que d'autres sont parties). Certains de ces migrants à la recherche d'opportunités liées au projet peuvent venir de l'étranger. Par exemple, les parties prenantes interrogées lors du travail de terrain d'ERM en 2022 à Kérouané ont mentionné l'arrivée de migrants en provenance du Mozambique et de Guinée équatoriale. Cependant, la plupart d'entre eux sont des ressortissants guinéens rentrant dans leur pays d'origine au cours des 10 dernières années après avoir entendu parler du Projet, dans l'espoir de trouver un emploi.

Comme l'indique le tableau 15.1, les femmes et les jeunes interrogés dans Wataférou I, Lamadou et Foma ont estimé que le nombre de jeunes de la ZI sociale employés à la mine était trop faible et qu'il fallait en recruter un plus grand nombre. Ils ont également estimé que les chiffres perçus comme faibles en matière d'emploi sont déterminés par le faible niveau d'éducation des personnes au sein de la ZI sociale. Une formation aux compétences locales permettrait

aux colonies de la ZI sociale d'accéder à des emplois. Les jeunes de Morisangarédou et de Moribiendou ont également indiqué que Rio Tinto Simfer devrait modifier sa stratégie d'emploi et embaucher plus de jeunes de ces zones d'habitation. Les jeunes de Beyla ont également indiqué qu'ils s'attendaient à ce que, pour les postes non qualifiés, le recrutement soit organisé directement auprès des jeunes, sans processus de sélection. Ils ont également indiqué qu'il était impossible de satisfaire à l'exigence d'une expérience préalable pour être un candidat éligible, car les jeunes ne peuvent pas acquérir d'expérience en l'absence d'emploi.

#### 15.4.7.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Les principales mesures pour surveiller et répondre aux attentes de la collectivité, y compris les attentes en matière d'emploi, sont contenues dans les approches de la participation de la collectivité et des parties prenantes, ainsi que dans la planification du contenu local. La norme de Rio Tinto sur les communautés et la performance sociale (Rio Tinto, 2022e) couvre les exigences en matière de consultation et de participation pour les projets et comprend diverses exigences relatives à la consultation et à la participation.

La politique de Rio Tinto, The Way We Work (Rio Tinto, 2022b) comprend une Section sur les communautés qui engage des projets dans les domaines suivants :

*Travailler avec les communautés pour comprendre les impacts de nos activités et, avec la communauté et les autres parties prenantes, pour entreprendre des initiatives de développement durable appropriées qui reflètent les priorités de la communauté et mettent l'accent sur le développement local et/ou régional.*

#### 15.4.7.3 Ampleur des impacts

Comme on l'a vu dans le tableau 15.1 et présenté à la Section 15.4.7.1 ci-dessus, les attentes concernant l'accès à l'emploi dans le cadre du Projet ne sont pas satisfaites, en particulier dans Wataférédou I, Lamadou et Foma, Morisangarédou, Moribiendou et Beyla, où les femmes et les jeunes interrogés ont estimé qu'il devrait y avoir plus de jeunes de la ZI sociale employés à la mine et que le faible niveau d'éducation des personnes au sein de la ZI sociale est un facteur contribuant à la faiblesse de l'emploi des jeunes. Une formation aux compétences locales permettrait aux zones d'habitation de la ZI sociale d'accéder à des emplois. Tous les villages de la ZI sociale ont systématiquement fait part de leurs attentes à l'égard d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel pour leurs jeunes (ce message a été fortement souligné par les femmes et les représentants des jeunes). On s'attend à ce que le sentiment d'attentes non satisfaites concernant l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, augmente à mesure que le Projet sortira des soins et de l'entretien et retournera à la construction.

En outre, la ZI sociale connaît déjà des demandeurs d'emploi entrants, qui ont commencé en 2004 et se sont poursuivis au fil des ans. Les villages de Traoréla et de Moribadou, en particulier, ont connu de hauts niveaux de migration interne. Les demandeurs d'emploi provenant de l'extérieur de la ZI sociale sont susceptibles d'avoir les mêmes niveaux d'attentes, sinon plus, pour obtenir des emplois avec le Projet par rapport à la population locale dans la ZI sociale. Les nouveaux demandeurs d'emploi s'ajoutent au nombre de personnes qui s'attendent à bénéficier du Projet et exacerbent l'impact des possibilités d'emploi et d'affaires non satisfaites du Projet.

La possibilité que les attentes en matière d'emploi et d'opportunités commerciales ne soient pas satisfaites (bien qu'il s'agisse d'un risque pour le projet lui-même) représente un impact « négatif » pour les récepteurs, « directement » provoqué par le projet. Cela peut créer un sentiment de déception et de privation des droits parmi les personnes au sein de la ZI sociale, contribuant à l'augmentation des conflits dans les communautés entre les travailleurs et les chômeurs et affectant ainsi la cohésion sociale (voir également la Section 15.6.2). L'ampleur de l'impact peut être ressenti en dehors de la ZI sociale, mais est principalement de nature « locale ». La durée de l'impact a déjà pris effet et pourrait s'étendre sur toute la durée du Projet, englobant donc les phases de construction et d'exploitation. Le degré de changement devrait être « modéré », car les attentes économiques non satisfaites peuvent être évidentes pour les

récepteurs au niveau communautaire. La fréquence de l'impact est considérée comme « fréquente », car ceux qui ont ces attentes vont probablement l'envisager régulièrement. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable ».

L'ampleur de l'impact est **grande** pour la construction et l'exploitation.

#### 15.4.7.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs incluent les personnes en âge de travailler, ainsi que les jeunes qui seront bientôt en âge de travailler, qui ont des attentes d'emploi ainsi que les entreprises avec des attentes d'opportunités découlant du Projet. Cela comprend les personnes ayant ou non les compétences requises pour accéder à des emplois dans le cadre du Projet, ainsi que les propriétaires et les travailleurs d'entreprises qui s'attendent à accéder à des occasions d'approvisionnement dans le cadre du Projet.

Étant donné que les attentes concernant les possibilités d'emploi et d'activité ont été notées sur de longues périodes (comme cela a également été enregistré dans l'EIES 2012), un degré de résilience à cet impact est susceptible de s'être développé en réaction. Certains groupes (les personnes âgées de plus de 24 ans) dans la ZI sociale sont donc considérés comme ayant une sensibilité **modérée**.

Les groupes vulnérables (les femmes) sont moins susceptibles d'avoir des attentes élevées en matière d'emploi direct dans le cadre du Projet, mais ils peuvent, toutefois, avoir l'espoir que les soutiens de famille et les jeunes de leur famille puissent bénéficier du Projet ou avoir des attentes plus larges en matière de stimulation locale et régionale. Les jeunes en particulier, dans toutes les zones d'habitation, ont fait état d'attentes très élevées en matière d'emploi direct ; par conséquent, les groupes vulnérables (femmes et jeunes) sont considérés comme étant **très** sensibles, aux côtés de la population en général.

#### 15.4.7.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **grande**, la sensibilité est **modérée** pour la population générale et **élevée** pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes). Par conséquent, l'importance avant atténuation est **majeure** pour tous les récepteurs, tant pour la construction que pour l'exploitation (tableau 15.13).



**Tableau 15.13 Importance de l'impact avant atténuation pour les attentes potentielles en matière d'emploi et de perspectives commerciales non satisfaites**

| Paramètre  | Classification   |              |
|--|--|--------------|
| <b>Impact</b> : Attentes potentiellement non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés |  |              |
| Phase  | Construction   | Utilisation  |
| Direction  | Négative   |              |
| Type   | Direct   |              |
| Degré de changement  | Modéré   |              |
| Étendue  | Locale   |              |
| Durée  | À court terme  | À long terme |
| Fréquence  | Fréquent   |              |
| Probabilité  | Probable   |              |
| Ampleur des impacts  | Grande   |              |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |  |              |
| Sensibilité des récepteurs   | Modérée pour la population générale et <b>élevée</b> pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes) |              |
| <b>Importance de l'impact</b>  |  |              |
| Importance   | Majeure pour tous les récepteurs   |              |

15.4.7.5.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012

Les mesures d'atténuation suivantes ont été définies pour remédier à cet impact dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 205] : Voir Section 15.4.2.5.1.
- [N° 225] : Voir Section 15.4.4.5.1.
- [N° 228.1] : Voir Section 15.4.4.6.1.
- [N° 228.3] : Voir Section 15.4.3.6.1.
- [N° 233.1] : 233. Rio Tinto Simfer élaborera une stratégie en matière de logement et d'infrastructure à l'intention de ses employés en collaboration avec les autorités compétentes, et conformément aux efforts plus vastes de planification du développement régional et urbain déployés dans le cadre du Rio Tinto Simfer (par exemple, stratégie de développement régional, plan de migration interne). Dans le cadre de la Stratégie, Rio Tinto Simfer: 233.1 vise à intégrer la main-d'œuvre dans les grandes villes existantes (Beyla) qui ont la plus grande capacité d'accueil des nouveaux résidents et de manière à équilibrer les attentes des employés en matière de logement avec les besoins spécifiques du Projet (par exemple, logistique, accès aux lieux de travail).
- [N° 238.3] : 238. Le Plan de migration interne comprendra les activités de communication suivantes : élaborer et mettre en œuvre un plan de communication ciblé dans les régions connues pour être des sources potentielles d'immigration et, en s'appuyant sur les réseaux de migrants, informer les immigrants potentiels de l'ampleur et de la nature des opportunités, gérer leurs attentes et, le cas échéant, les décourager de se déplacer vers la zone du Projet.
- [N° 238.4] : Voir Section 15.4.2.6.1.

- [N°. 285] : Rio Tinto Simfer établira et mettra en œuvre une procédure de règlement des griefs conçue pour recevoir et répondre à toutes les préoccupations des parties prenantes internes et externes. Cela permettra de résoudre rapidement les problèmes, en utilisant un processus compréhensible et transparent, adapté à la culture et facilement accessible. Les réclamations seront traitées sans frais pour la partie qui les a soulevées et sans rétribution. En outre, ce mécanisme n'empêchera pas les parties concernées d'avoir accès à d'autres recours judiciaires ou administratifs.

Rio Tinto Simfer a établi une procédure de règlement des griefs [SIM-HSEC-000100] pour encourager la collecte, les enquêtes et le règlement des griefs, y compris ceux qui sont associés à des attentes non satisfaites en matière d'emploi et de possibilités d'affaires.

15.4.7.5.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

- Une enquête annuelle sur la perception sera menée auprès d'échantillons de groupes de parties prenantes spécifiques (en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les entreprises au sein de la ZI sociale) afin d'évaluer la qualité des relations entre le Projet et ces groupes de parties prenantes spécifiques et d'évaluer les changements dans les niveaux de satisfaction et les attentes en ce qui concerne les possibilités d'emploi et d'affaires au fil du temps. Ce niveau de surveillance peut révéler des questions ou des priorités sous-jacentes non traitées, ou signaler des processus de mobilisation qui nécessitent des ajustements, ou servir d'incitation à prendre des mesures.
- Dans la mesure du possible, on déterminera les possibilités d'approvisionnement local durable en biens et services pour soutenir les activités de travail et concevoir des mesures pour maximiser le potentiel de ces possibilités. Les principaux décideurs communautaires seront consultés dans le cadre de la détermination et de l'élaboration des possibilités. Cette mesure est également incluse dans la Section 15.4.4.6.1.

**15.4.7.6 Importance de l'impact résiduel**

La transparence dans les pratiques de recrutement et l'engagement continu avec les communautés ainsi qu'une gestion adéquate de la migration induite par le Projet réduiront la probabilité d'attentes non satisfaites et amélioreront l'ampleur de cet impact potentiel. Des mesures spécifiques visant à élargir les possibilités de développement économique et à promouvoir l'emploi induit, ainsi qu'à mettre l'accent sur les groupes vulnérables, contribueront à réduire la sensibilité des récepteurs, y compris des groupes vulnérables, et l'importance de l'impact potentiel sur les effets mineurs négatifs (tableau 15.14).

**Tableau 15.14 Importance de l'impact résiduel pour les attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs              | Ampleur       | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|--|---|---------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Attentes non satisfaites en matière d'emploi et de débouchés | <b>Modérée</b> pour tous les récepteurs | <b>Faible</b> | Voir Section 15.4.7.5             | <b>Mineure</b>                  |

#### 15.4.7.7 Déclassement

Cet impact n'est pas considéré comme pertinent lors du déclassement.

#### 15.4.8 Plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés)

Cet impact est lié au fait que le Projet pourrait soit exacerber les disparités économiques préexistantes entre les sexes au sein de la ZI sociale, soit introduire de nouvelles disparités. Ces impacts potentiels sont principalement liés aux changements introduits par l'expansion de l'emploi salarié dans l'économie de la ZI sociale.

##### 15.4.8.1 Synthèse des conditions initiales

Comme décrit en Section 6.3.1 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, un écart entre les sexes existe en Guinée et affecte la productivité économique et les salaires, les femmes gagnant moins que les hommes à des emplois et des responsabilités égaux. En général, les femmes ont moins de chances d'accéder aux mêmes possibilités d'emploi que leurs homologues masculins et beaucoup luttent pour rejoindre la main-d'œuvre formelle et trouver un emploi rémunéré. En outre, lorsque les chances sont équitables, les femmes sont plus susceptibles d'être contraintes de travailler à temps partiel ou dans le secteur informel, étant donné qu'elles consacrent en moyenne 22 heures par semaine à des tâches domestiques, contre 4 heures par semaine pour les hommes. Les écarts de rémunération et de productivité entre les sexes réduisent à leur tour le pouvoir de négociation et la voix des femmes, ainsi que leur capacité de négocier pour leur travail productif.

L'emploi salarié est plus fréquent dans les zones urbaines où l'industrie, le commerce de détail et les services publics (p. ex., le gouvernement) sont plus nombreux. Dans ces domaines, les femmes guinéennes sont sous-représentées parmi le personnel salarié et sont largement concentrées dans les postes de rang inférieur et intermédiaire.

Voir également l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, dans la plupart des zones d'habitation de la ZI sociale, les femmes n'auraient eu que peu d'emplois rémunérés. Des exceptions sont observées dans les villes de Beyla et Kerouané et à Nionsomridorou, où certaines femmes travaillent dans les secteurs de la santé, de l'administration et de l'éducation. Par rapport au niveau national, où les femmes représentaient 52,9 % de la population active totale en 2021, le faible niveau d'emploi des femmes dans les indicateurs sociaux constitue un indicateur clair de la vulnérabilité de ce groupe de population.

Parmi les ménages ruraux dirigés par des femmes dans la ZI sociale, la plupart vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans les zones rurales, les hommes et les femmes passent autant de temps à travailler dans une ferme ou dans une entreprise familiale, mais les hommes consacrent plus de temps à un travail salarié et les femmes consacrent une plus grande partie de leur temps à des tâches domestiques. Au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les femmes au sein de la ZI sociale ont généralement exprimé leur attente et leur désir que plus de jeunes soient employés par le Projet, plutôt que de mettre en avant la nécessité d'un emploi féminin plus ciblé.

##### 15.4.8.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Le Guide Rio Tinto Why Gender Matters (Rio Tinto, 2009) contient des méthodes permettant d'inclure les éléments suivants dans la planification et les standards :

- Veiller à ce que les femmes et les hommes de différents groupes sociaux soient consultés et puissent participer de manière significative à l'engagement et au développement.
- Développer des perspectives sexospécifiques par le biais de consultations spécifiques avec des groupes de femmes et d'hommes et discuter des résultats avec les membres de la communauté.
- Intégrer les questions de genre dans toutes les évaluations de base (y compris les évaluations de base des communautés, les évaluations d'impact social et les évaluations de risque social).

- Tenir compte des répercussions sexospécifiques aux différentes étapes de la vie de la mine (y compris la fermeture).
- Identifier les obstacles et les contraintes à la participation selon le sexe.
- Examiner et intégrer les questions de genre dans la stratégie communautaire et les plans pluriannuels.
- Aligner les considérations de genre dans les plans pluriannuels des communautés avec les autres plans opérationnels de l'unité opérationnelle.
- Utiliser des méthodologies tenant compte de la sensibilité au genre pour planifier et mettre en œuvre des initiatives de participation et de programme communautaires.
- Élaborer d'autres plans opérationnels et procédures opérationnelles normalisées en tenant compte des répercussions possibles sur les femmes.
- Utiliser un cadre de suivi comprenant des indicateurs de sensibilité au genre, étayés par des données crédibles, qui est mis à jour régulièrement.
- Planifier des programmes et des projets visant à promouvoir l'égalité des sexes et à mesurer les progrès par rapport à des indicateurs tenant compte de la sensibilité au genre.
- Mettre en place, dans la mesure du possible, des processus participatifs de suivi et d'évaluation qui tiennent compte à la fois des femmes et des hommes.
- Rendre compte publiquement des mesures prises par chaque site pour s'attaquer aux questions de genre et des résultats de ces mesures.
- Présenter des données ventilées par sexe pour les domaines de performance clés dans les rapports sur les sites.
- Communiquer cette information à la communauté.

La Politique de l'emploi de Rio Tinto (Rio Tinto, s.d.-a) comprend des engagements à recruter en fonction des exigences de l'emploi et à ne pas faire de discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique ou sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, la politique ou la religion. Des exceptions sont autorisées pour favoriser l'emploi local lorsque les lois locales le prévoient.

La politique de Rio Tinto, The Way We Work (Rio Tinto, 2022b) comprend des engagements sur les points suivants :

- Valoriser la diversité et offrir le même accueil à tous les employés et partenaires, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, d'âge ou d'orientation sexuelle.
- Traiter chacun avec dignité et respect et ne pas accepter l'intimidation, l'intimidation ou le harcèlement de quelque nature que ce soit sur le lieu de travail.

La politique Inclusion et diversité de Rio Tinto (Rio Tinto, 2019a), entrée en vigueur en janvier 2019, définit les attentes de la société en ce qui concerne les comportements nécessaires à un milieu de travail inclusif et diversifié, qui vise à :

- Garantir, dans la mesure du possible, la transparence, l'équité et l'impartialité des processus.
- S'assurer que chacun puisse réaliser leur plein potentiel et avoir des chances égales de participer, d'apprendre et de grandir.
- Offrir un environnement où chacun se sent en sécurité pour s'exprimer en cas de problème ou d'exclusion d'autres personnes.

### 15.4.8.3 Ampleur des impacts

Il existe un potentiel de plus grande disparité économique entre les sexes étant donné le contexte local et le nombre de personnes considérées comme vulnérables dans la ZI sociale, ainsi que la prévalence de la perception selon laquelle les emplois sur les grands travaux de construction et dans l'exploitation des mines sont généralement occupés par des hommes. Il est très probable que les femmes n'auront pas un accès égal à l'emploi dans le cadre du Projet et aux opportunités connexes avec les entreprises guinéennes, à moins qu'elles ne soient directement ciblées pour le recrutement pendant les phases de construction et d'exploitation. Étant donné que les hommes de la ZI sociale ont déjà

d'avantage accès à l'emploi salarié que les femmes, le manque d'égalité d'accès aux possibilités d'emploi avec le Projet accentuera les différences entre les niveaux de revenu des hommes et des femmes et, partant, l'accès aux ressources, à l'éducation et à la santé, au crédit et aux finances, au statut et au bien-être qui continueront de favoriser les hommes.

En raison de l'accès à un emploi salarié et de l'augmentation des revenus financiers, les hommes sont moins susceptibles de travailler dans l'agriculture et le travail manuel, augmentant la probabilité pour les femmes de devenir encore plus engagées dans des activités de subsistance basées sur les ressources en plus des longues heures de travail domestique et de garde d'enfants. Généralement, moins les femmes exercent des activités génératrices de revenus, moins elles ont d'influence sur les décisions du ménage et moins elles sont en mesure de contribuer à la réduction des niveaux de pauvreté. (Voir la Section 15.5.3 pour plus de détails).

Le potentiel d'une plus grande disparité économique entre les sexes est un impact « négatif » qui peut être « directement » et « indirectement » causé par le Projet. L'ampleur de l'impact peut être ressentie dans des zones géographiques plus larges, mais elle est principalement de nature locale. La durée de l'impact commencerait pendant la construction, mais s'étendrait probablement sur la durée du Projet (« à long terme »). On s'attend à ce que le degré de changement soit « élevé », avec une disparité économique évidente pour les femmes réceptrices au niveau du groupe, de la communauté et/ou du secteur et pouvant causer des difficultés chroniques dans un vaste secteur de femmes. La fréquence de l'impact est considérée comme étant « fréquente », car les personnes touchées subiraient quotidiennement cette disparité. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable ».

L'ampleur de l'impact est **modérée** pendant la construction et **grande** pendant l'exploitation.

#### 15.4.8.4 Sensibilité des récepteurs

Cet impact concerne spécifiquement les vulnérabilités liées au sexe. Les bénéficiaires de cet impact sont considérés comme des femmes en âge de travailler dans la ZI sociale, qui sont moins susceptibles de bénéficier directement de l'emploi du Projet que les hommes. Par conséquent, la sensibilité de ces récepteurs est évaluée comme **élevée**.

#### 15.4.8.5 Importance de l'impact avant atténuation

La magnitude de l'impact est **modérée** pendant la construction et **grande** pendant l'exploitation, et la sensibilité est **élevée**. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **majeure** pour les femmes dans la construction et l'exploitation (tableau 15.15).

**Tableau 15.15 Importance de l'impact avant atténuation pour une éventuelle plus grande disparité économique entre les sexes**

| Paramètre  | Classification       |             |
|--|----------------------|-------------|
| <b>Impact : Plus grande disparité économique potentielle entre les sexes</b> |                      |             |
| Phase  | Construction         | Utilisation |
| Direction  | Négative             |             |
| Type   | Directe et indirecte |             |
| Degré de changement  | Élevée               |             |
| Étendue  | Locale               |             |
| Durée  | À long terme         |             |
| Fréquence  | Fréquent             |             |
| Probabilité  | Probable             |             |

| Paramètre                         | Classification |        |
|-----------------------------------|----------------|--------|
| Ampleur des impacts               | Modérée        | Grande |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b> |                |        |
| Sensibilité des récepteurs        | Élevée         |        |
| <b>Importance de l'impact</b>     |                |        |
| Importance                        | Majeure        |        |

**15.4.8.6 Mesures d'atténuation**

*15.4.8.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes ont été définies pour remédier à cet impact dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 201.1] : 201. Rio Tinto Simfer identifiera et gèrera les valeurs du patrimoine culturel immatériel : 201.1 Rio Tinto Simfer s'efforcera de comprendre et de respecter les normes culturelles (langue, appartenance ethnique, religion, organisation sociale, rôles des sexes, rituels, formes d'expression culturelle, techniques et activités traditionnelles, modèles de leadership local).
- [N° 205] : Voir Section 15.4.2.5.1.
- [N° 211] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 212.3] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [No. 213.1] : 213. En ce qui concerne les femmes et les relations entre les sexes, Rio Tinto Simfer, outre d'autres mesures explicites pour les femmes mentionnées dans le Plan de gestion sociale et environnementale (SEMP) : 213.1 établira en consultation avec les autorités locales (et avec leur approbation), des objectifs minimaux de représentation des femmes dans tous les comités et assurera le suivi de cet objectif.
- [N° 213.2] : Voir Section 15.4.3.6.1.
- [N° 213.3] : 213. En ce qui concerne les femmes et les relations entre les sexes, Rio Tinto Simfer, outre d'autres mesures explicites pour les femmes mentionnées dans le Plan de gestion sociale et environnementale (SEMP) : 213.3 travaillera en partenariat avec les organisations pertinentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées (p. ex. donateurs, société civile et ONG) pour renforcer les relations positives entre les sexes au sein des communautés par des programmes de soutien au Projet et les besoins définis par la communauté (p. ex. programmes de leadership pour les femmes, programmes de prévention de la violence sexiste).
- [N° 217.1] : 217. Afin de soutenir la sécurité alimentaire, d'améliorer l'accès aux sources de nutrition et d'accroître les possibilités de subsistance, Rio Tinto Simfer: 217.1 élaborera des programmes durables en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage, tels qu'ils ont été définis par des évaluations des besoins et des consultations communautaires. qui visent à diversifier et à accroître la production dans la zone du Projet grâce à des techniques de bonne pratique. Les évaluations fondées sur les besoins et les consultations communautaires tiendront compte des activités de production des hommes, des femmes et des jeunes.
- [N° 219.4] : Voir Section 15.4.6.5.1.
- [No 228.2] : Voir Section 15.4.4.5.1.
- [N° 236.1] : 236. Afin d'atténuer les effets de l'augmentation de la demande d'eau dans les communautés locales en raison de la croissance démographique associée au Projet et de soutenir la production durable d'eau, Rio Tinto Simfer: 236.1 inspectera toutes les zones d'habitation de la zone touchée afin de déterminer l'emplacement, l'étendue et la qualité des sources d'eau ; la taille de la population tributaire de l'eau et son mode d'utilisation, notamment en ce qui concerne la saisonnalité ; et les différences dans l'utilisation ou l'accès à l'eau par les populations vulnérables, y compris les femmes.

- [N° 245.4] : 245. En coordination avec le Programme de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance (Cadre et mise en œuvre du PARC), Rio Tinto Simfer permettra de faire face aux pressions foncières dues à la migration interne grâce à des mesures ciblées visant à répondre aux besoins en matière de propriété foncière et de distribution. Elles sont énumérées ci-dessous : 245.4 fournir un soutien, par l'intermédiaire des organisations communautaires locales, aux mesures de réforme agraire qui renforcent la sécurité d'occupation pour les communautés, telles que les droits fonciers des femmes.
- [N° 245.5] : 245. En coordination avec le Programme de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance (Cadre et mise en œuvre du PARC), Rio Tinto Simfer permettra de faire face aux pressions foncières dues à la migration interne grâce à des mesures ciblées visant à répondre aux besoins en matière de propriété foncière et de distribution. Elles sont énumérées ci-dessous : 245.5 surveiller les difficultés rencontrées par les communautés, y compris les populations vulnérables, en matière d'indemnisation, d'enregistrement ou d'accès aux terres, et élaborer des mesures d'intervention, le cas échéant.
- [N° 248.5] : 248. Rio Tinto Simfer travaillera en partenariat avec les autorités gouvernementales pour : 248.5 soutenir le conseil et le dépistage volontaires, la prévention de la transmission mère-enfant, les campagnes d'information et d'éducation, la distribution de préservatifs (y compris féminins), les soins et le traitement des infections sexuellement transmissibles et du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), ainsi que d'autres activités de développement et d'amélioration de la santé.
- [N° 249] : 249. En collaboration avec les partenaires concernés (p. ex., les autorités sanitaires, les ONG, les organismes de développement), Rio Tinto Simfer élaborera des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les maladies et les pratiques sanitaires, notamment : 249.1 maladies transmissibles telles que la tuberculose (TB) ; 249.2 paludisme ; 249.3 VIH/syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et autres infections sexuellement transmissibles ; 249.4 utilisation de préservatifs (y compris les préservatifs féminins) et pratiques sexuelles sûres ; 249.5 le risque de co-infection (p. ex. VIH et tuberculose) et de comorbidité (paludisme et anémie); 249.6 Fièvre de Lassa et autres maladies zoonotiques, selon le cas ; 249.7 assainissement et hygiène (p. ex. manipulation et entreposage de l'eau pour prévenir la contamination); et 249.8 conduite responsable incluant la gestion de la vitesse, la sécurité des véhicules et la sécurité des piétons.
- [N° 255] : 255. Rio Tinto Simfer étudiera, en partenariat avec une agence de développement (telle que le Fonds mondial), la mise en place d'une unité de santé mobile dans la zone d'étude des mines et fournira des services tels que des conseils et des tests volontaires, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, des campagnes d'information, d'éducation et de communication, la distribution de préservatifs (y compris des préservatifs féminins), des soins et des traitements pour les infections sexuellement transmissibles et le VIH, ainsi qu'un appui à d'autres activités de développement de la santé et d'amélioration de la santé ; et 255.1 élaborera une stratégie de recrutement pour l'emploi de personnel médical sur le site de la mine afin d'éviter de prélever des ressources dans la région pour éviter d'avoir un impact négatif sur les soins cliniques locaux.
- [N° 285] : Voir Section 15.4.7.5.1.

#### 15.4.8.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est jugée nécessaire pour cet impact.

#### 15.4.8.7 Importance de l'impact résiduel

Les mesures visant à autonomiser la représentation des femmes dans la prise de décisions, à renforcer les relations positives entre les sexes, à améliorer l'accès aux sources de nourriture, à améliorer et diversifier les moyens de subsistance ainsi que les initiatives ciblant les femmes et la santé génésique permettront de réduire les difficultés associées à l'impact tout en contribuant à réduire la vulnérabilité et la sensibilité des récepteurs aux moyens modérés, ce qui leur permettra de mieux accéder aux avantages et/ou aux initiatives menées par le Projet. La mise en œuvre

réussie des mesures d'atténuation devrait réduire l'importance de l'impact résiduel potentiel à **modérément** défavorable pendant la construction et l'exploitation. Il convient de noter que dans des contextes tels que la Guinée, un changement systémique plus large en dehors de l'influence du Projet est généralement nécessaire pour réduire complètement les impacts liés à la disparité entre les sexes (tableau 15.16).

**Tableau 15.16 Importance de l'impact résiduel pour une plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés)**

| Impact résiduel   | Sensibilité des récepteurs | Ampleur | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---|----------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Plus grande disparité économique entre les sexes (dans les communautés) | Modérée                    | Modérée | Voir Section 15.4.8.5             | Modérée                         |

#### 15.4.8.8 Déclassement

La fermeture de la mine entraînera une perte importante d'emploi, touchant les employés des deux sexes. L'importance de l'impact sur l'emploi durant le déclassement devra être évaluée avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base à jour. Les aspects liés à l'égalité des sexes devront être pris en compte dans l'étude socio-économique de base à jour et dans l'évaluation de l'impact, en donnant des indications sur la façon dont ils ont évolué au fil du temps.

## 15.5 Impacts sur les moyens et les activités de subsistance

### 15.5.1 Introduction

Les impacts potentiels suivants sont considérés en termes de moyens de subsistance et d'activités de subsistance pour les communautés dans la ZI sociale :

- Changement de la qualité des récoltes
- Changement dans les modes de subsistance de l'agriculture à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet
- Perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés
- Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels

Les impacts sur les moyens et les activités de subsistance (y compris la réduction de l'accès aux terres agricoles et les incidences sur la disponibilité des aliments) résultant du déplacement physique et économique sont traités à la Section 16.3.

Comme il est indiqué à la Section 15.2, le degré de changement dans les définitions de l'évaluation des moyens de subsistance et des activités de subsistance est décrit ci-dessous :

- Négligeable : Les changements n'entraînent aucune perte de moyens de subsistance, de subsistance ou d'activité culturelle.
- Faible : Les changements ont une incidence sur la capacité de certains récepteurs individuels de s'engager dans leurs moyens de subsistance et leurs activités culturelles actuels au même niveau de productivité.
- Modéré : Les changements ont une incidence sur la capacité des récepteurs d'engager leur(s) moyen(s) de subsistance actuelle au même niveau de productivité et/ou entraînent une perte de subsistance et/ou de services culturels. Les changements ont un impact sur un secteur entier au sein d'une communauté de cette façon.



- Élevé : Les changements entraînent l'arrêt des activités de subsistance ou des activités culturelles des récepteurs pendant une longue période ou indéfiniment. Les changements ont un impact sur un secteur entier dans une région de cette façon.

## 15.5.2 Changement de la qualité des récoltes

Comme décrit plus en détail au Chapitre 16 : Utilisation et propriété des terres. Par conséquent, les terres requises pour le Projet, tant à la mine qu'à l'embranchement ferroviaire, réduiront les terres agricoles disponibles actuellement. Il est également possible que la qualité et le type des récoltes agricoles soient influencés par une gamme de facteurs, y compris un effet indirect des changements potentiels liés aux sols, à la qualité ou à la disponibilité de l'eau et/ou aux dépôts de poussière, principalement dans la phase de construction. Ces changements pourraient s'étendre au-delà de l'empreinte du Projet à la mine et à l'embranchement ferroviaire pendant la construction et toucher les secteurs adjacents.

### 15.5.2.1 Synthèse des conditions initiales

L'une des principales activités de subsistance menées dans la ZI sociale est l'agriculture foncière. Comme indiqué à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, le travail socio-économique sur le terrain effectué en 2022 a révélé qu'environ 60,00 % des ménages de chaque établissement au sein de la ZI sociale possèdent au moins un champ ou plus sur lequel ils cultivent pour leur subsistance et/ou leur subsistance. Dans certains villages - en particulier Traoréla, Wataférédou I, Wataférédou II, Moribiendou - on estime que 95,00 % ou plus des ménages pratiquent l'agriculture sur plus d'un champ.

L'agriculture dans la ZI sociale est caractérisée par de nombreux défis, y compris le manque d'intrants agricoles, le manque de terres agricoles en raison de la présence de la forêt classée du Pic de Font, et les mauvaises conditions des sols. La métayage, ou la pratique consistant à mettre des terres agricoles à disposition de manière saisonnière ou à plus long terme en échange d'une partie de la récolte du métayer, est également courante dans la ZI sociale.

Comme l'indique le Tableau 15.1, les femmes de Wataférédou I et Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma ont indiqué que Rio Tinto Simfer avait fourni du matériel agricole et des produits phytosanitaires. Toutefois, les parties prenantes de Morisangarédou et de Kérouané ont indiqué avoir été gênées par la poussière générée par le transport à la suite d'activités antérieures du Projet. Les parties prenantes de la ville de Beyla (Diakoridou Sobakono), de Morisangarédou, de Moribiendou, de Wataférédou II, de Nionsomoridou, de Lamadou et de Traoréla ont toutes indiqué qu'elles avaient subi une pollution des sources d'eau à la suite d'activités liées au Projet. Aucun autre détail sur ces perceptions n'a été fourni.

### 15.5.2.2 Cadre juridique et normes en vigueur

La norme de gestion des terres et de réhabilitation de Rio Tinto datée de novembre 2017 (Rio Tinto, 2017c) s'applique à toutes les terres utilisées par l'entreprise ou dont l'entreprise peut avoir la responsabilité. Cela comprend les terres directement perturbées par les activités de Rio Tinto, les terres qui ont des infrastructures de soutien et les terres non perturbées détenues pour d'autres raisons telles que des zones tampons ou des compensations de biodiversité. Les exigences de la présente norme sont les suivantes :

- Limiter les perturbations au minimum et dans les zones légalement désignées.
- Planifier et construire des installations de stockage des déchets minéraux nouvelles et élargies et toute autre infrastructure afin de s'assurer que les impacts environnementaux sont atténués et de faciliter les utilisations identifiées des terres après leur mise en service, dans la mesure du possible.

- Entreprendre des travaux de remise en état simultanés pour éviter les rejets non autorisés de zones perturbées, respecter les exigences réglementaires, confirmer les pratiques de remise en état, réduire le risque de fermeture et gérer les autres risques connexes.
- Veiller à ce que toutes les terres remises en état soient sûres, stables, autosuffisantes et ne causent pas d'émissions ou de rejets non autorisés.

Rio Tinto a une norme de protection et de gestion de la qualité de l'eau (Rio Tinto, 2017d) également datée de novembre 2017 applicable à tous les impacts ou risques associés au prélèvement et au rejet, y compris les changements dans le niveau, le débit et la qualité de l'eau ou toute autre perte potentielle d'utilisation. La norme vise à prévenir ou à minimiser, atténuer et corriger les effets des exploitations commerciales sur les communautés et les environnements. Les exigences de cette norme sont les suivantes :

- Atténuer les impacts liés à l'eau sur l'environnement et/ou la santé et les moyens de subsistance des communautés dans l'empreinte opérationnelle en évitant ou en minimisant de préférence la perturbation ou la dégradation des ressources en eau de grande valeur.
- Contrôler la qualité de l'eau de décharge pour s'assurer que l'exploitation ne contribue pas à une perte d'utilisation bénéfique ou ne cause pas de dommages à l'environnement et/ou à la santé communautaire et aux moyens de subsistance en dehors de l'empreinte de l'exploitation.
- Gérer les assèchements, les prélèvements et les rejets afin de préserver les niveaux et les débits d'eau nécessaires pour prévenir les dommages à l'environnement, à la santé communautaire et aux moyens de subsistance en dehors de l'empreinte de l'exploitation.

### 15.5.2.3 Ampleur des impacts

Comme l'indique le Tableau 15.1, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes interrogées à Beyla, Kérouané, Féréboridou, Férédou, Foma, Lamadou et Nionsomoridou ont exprimé des préoccupations quant à l'incidence du Projet sur les cultures agricoles. Les principales préoccupations ont porté non seulement sur la perte de terres agricoles actuellement utilisées à des fins agricoles (voir la Section 16.4), mais aussi sur les flux migratoires importants qui pourraient contribuer au vol de cultures (voir le Chapitre 18 : Migration induite par le Projet), mais aussi le risque de pollution affectant la qualité des récoltes.

Les activités de construction, y compris les nouvelles routes d'accès, le défrichage de la végétation, les travaux de terrassement et le déplacement d'équipement et de véhicules sur des surfaces non revêtues peuvent produire de la poussière. Ces émissions de poussières provenant des zones de construction pourraient se déposer sur les cultures voisines et nuire à la croissance ou à la productivité des cultures. La répartition des dépôts de poussière sera influencée par les conditions météorologiques dominantes, y compris le vent et les précipitations. Le Projet utilisera des carrières et des puits d'emprunt pour l'approvisionnement en matériaux de construction qui ont été identifiés le long de l'embranchement ferroviaire, généralement à moins de 2 à 10 kilomètres (km) de l'alignement de l'embranchement ferroviaire. L'eau sera nécessaire pour la construction (principalement le compactage et le creusement de tunnels) et proviendra de puits d'eau souterraine le long de l'embranchement ferroviaire. Comme nous l'avons vu au Chapitre 6 : Milieux aquatiques, Section 6.4.2.1, l'assèchement de la mine à ciel ouvert aura une incidence sur les débits de source et les débits de base des eaux souterraines vers les cours d'eau ; cependant, la réduction de la nappe phréatique causée par l'assèchement sera elle-même limitée par la topographie abrupte du versant de la montagne, de sorte qu'il n'y aura aucun effet sur les niveaux d'eau souterraine au niveau de la géologie du sous-sol environnant où se trouvent les puits communautaires (aucun n'est situé sur le versant de la montagne). Le Projet n'aura donc pas d'incidence sur les profils des niveaux d'eau dans ces puits.

Le Projet permettra de restaurer les conditions des zones agricoles préalables à la construction afin de veiller à une exploitation agricole continue. Des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments seront intégrées dans la

conception des infrastructures minières. Des contrôles intégrés seront en place pour la gestion des sols, la gestion des poussières et la gestion de la qualité de l'eau, tant au cours des phases de construction que d'exploitation. Une remise en végétation rapide des zones perturbées sera également mise en œuvre après la construction et permettra une gestion durable de la poussière. Le succès des efforts de remise en végétation, ainsi que la réduction du niveau des eaux souterraines et les effets ultérieurs sur les débits des eaux de surface, seront également surveillés.

La poursuite de l'exploitation sur le site de la mine, y compris le forage, le dynamitage, le transport et le déversement, peut également causer de la poussière et des effets sur la qualité de l'eau. L'augmentation de l'activité à l'aéroport est susceptible de provoquer des perturbations par la poussière, en particulier à Morisangarédou, où des membres de la communauté se sont déjà plaints de la pollution par la poussière liée à l'utilisation de l'aéroport par le Projet.

Les villages situés dans la zone tampon de 450 mètres de chaque côté de l'embranchement ferroviaire et les plus proches de l'aéroport sont susceptibles de subir cet impact potentiel d'une plus grande ampleur, étant donné la proximité de l'agriculture dans ces régions par rapport aux activités de construction et d'exploitation. Compte tenu de la proximité de cultures comme les aubergines, les tomates, les concombres, les gombos, les citrouilles et d'autres cultures (qui peuvent être sensibles aux effets de l'eau, du sol et de la poussière) avec les routes et les activités de construction, il est possible qu'il y ait un impact sur la productivité agricole et les moyens de subsistance associés.

Le potentiel de changement de la qualité des récoltes agricoles est un impact « induit » « négatif » (conditions créées par les activités du Projet). L'ampleur de l'impact est limitée aux communautés « locales » au sein de la ZI sociale. La durée est censée être au moins égale à la durée de la phase de construction (« à court terme ») et à celle de la LOM en cours d'exploitation (donc « à long terme »). Le degré de changement devrait être « modéré », car les changements pourraient avoir une incidence sur certains récepteurs au niveau communautaire en ce qui a trait à leur capacité de s'engager dans leurs moyens de subsistance actuels au même niveau de productivité. La fréquence de l'impact est considérée comme « occasionnelle » en fonction du degré de persistance des activités entraînant des modifications des récoltes agricoles. Cet impact est considéré comme « possible », car il est susceptible de se produire à un moment donné.

L'ampleur de l'impact est **faible** car il peut y avoir une différence perceptible par rapport aux conditions de base affectant une petite proportion de récepteurs pendant la construction et l'exploitation.

#### 15.5.2.4 Sensibilité des récepteurs

Les ménages dont les parcelles agricoles sont situées le plus près du site minier et le long de l'embranchement ferroviaire où se dérouleront les activités de construction sont considérés comme **très** sensibles aux changements dans l'accès aux terres et aux ressources naturelles, compte tenu du degré de dépendance de la population générale à l'égard des terres et des ressources naturelles et du manque général de capacité d'adaptation et de changement sans intervention.

La sensibilité des groupes vulnérables, y compris les femmes qui sont habituellement impliquées dans la récolte des récoltes, est également évaluée comme **élevée** car leur capacité à s'adapter et à trouver d'autres endroits pour l'agriculture et/ou à financer des interventions pour contrer l'impact (p. ex. bâches pour prévenir les impacts de la poussière) est limitée.

#### 15.5.2.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **faible**, et la sensibilité est **élevée** pour les ménages proches de la construction et de l'exploitation et **élevée** pour les groupes vulnérables. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable qui en résulte est **modérée** pour les ménages dont les parcelles agricoles sont les plus proches du site minier et le long de

l'embranchement ferroviaire, ainsi que pour les groupes vulnérables qui participent à des activités agricoles de subsistance et de subsistance dans la ZI sociale (tableau 15.17).

**Tableau 15.17 Impact avant atténuation Importance pour le changement potentiel de la qualité des récoltes**

| Paramètre   | Classification  |                    |
|---|---|--------------------|
| <b>Impact : Changement potentiel de la qualité des récoltes</b> |   |                    |
| <b>Phase</b>  | <b>Construction</b>   | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>  | Négative  |                    |
| <b>Type</b>   | Induit  |                    |
| <b>Degré de changement</b>                                      | Modéré  |                    |
| <b>Étendue</b>  | Locale  |                    |
| <b>Durée</b>  | À court terme   | À long terme       |
| <b>Fréquence</b>  | Occasionnel   |                    |
| <b>Probabilité</b>  | Possible  |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>                                      | <b>Faible</b>   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                               |   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                               | Élevée pour les ménages proches de la construction et de l'exploitation et pour les groupes vulnérables   |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>                                   |   |                    |
| <b>Importance</b>   | Modérée pour les ménages ayant des parcelles agricoles les plus proches du site minier et le long de l'embranchement ferroviaire ainsi que pour les groupes vulnérables |                    |

**15.5.2.6 Mesures d'atténuation**

*15.5.2.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Comme nous l'avons vu plus loin au Chapitre 16 : Utilisation et propriété des terres, Rio Tinto Simfer doit élaborer et mettre en œuvre des plans PARC spécifiques pour la zone minière et l'embranchement ferroviaire conformément aux engagements du plan-cadre PARC (Rio Tinto, 2018a), avant toute réinstallation physique ou tout changement de propriété foncière entraînant un règlement économique sur la base d'un recensement adéquat. Les plans PARC seront fondés sur un recensement et comprendront un volet de restauration des moyens de subsistance afin d'atténuer les effets des déplacements économiques.

Afin d'atténuer les effets potentiels induits sur la qualité des récoltes agricoles résultant d'un changement dans les sols, Rio Tinto Simfer élaborera un Plan de gestion de l'utilisation des terres qui comprendra les mesures suivantes de contrôle de l'érosion :

- [N° 11.3] : 11. Le Plan de gestion de l'utilisation des terres comprendra les mesures suivantes pour lutter contre l'érosion : 11.3 dans la mesure du possible, placer les zones de construction temporaires à l'écart des terrains susceptibles d'être érodés.
- [N° 11.8] : 11. Le Plan de gestion de l'utilisation des terres comprendra les mesures suivantes pour lutter contre l'érosion : 11.8 stabiliser les surfaces exposées en utilisant des contrôles tels que la revégétalisation.
- [N° 11.11] : 11. Le Plan de gestion de l'utilisation des terres comprendra les mesures suivantes pour lutter contre l'érosion : 11.11 Réhabiliter les zones perturbées dès que possible après la fin des travaux.

Afin d'atténuer les effets potentiels induits sur la qualité de la récolte agricole en raison de la qualité ou de la disponibilité de l'eau, Rio Tinto Simfer veillera à ce que les puits d'emprunt soient aménagés et exploités conformément aux exigences suivantes :

- [N° 13.4] : 13. Les puits d'emprunt seront aménagés et exploités conformément aux exigences suivantes : 13.4 ils seront situés à au moins 300 m de la propriété résidentielle la plus proche, à moins qu'une distance plus courte ne soit convenue lors de la consultation de la communauté.
- [N° 13.5] : 13. Les puits d'emprunt seront aménagés et exploités conformément aux exigences suivantes : Éviter autant que possible la perte de terres agricoles productives (terres cultivées et en jachère).
- [N° 13.6] : 13. Les puits d'emprunt seront aménagés et exploités conformément aux exigences suivantes : 13.6 ils seront situés à au moins 50 m du cours d'eau le plus proche.

Rio Tinto Simfer a établi une procédure de règlement des griefs [SIM-HSEC-000100] pour encourager la collecte, les enquêtes et le règlement des griefs, y compris ceux qui sont associés aux répercussions du Projet sur la qualité des récoltes agricoles.

#### 15.5.2.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

- Le Projet et les infrastructures routières connexes seront implantés de manière à éviter l'impact sur des terres agricoles hautement productives comme les rizières, les forêts communautaires et les terres utilisées pour la chasse et la collecte alimentaire et autre. Les plans d'eau utilisés pour l'approvisionnement en eau communautaire seront également évités dans la mesure du possible.
- Lors de la planification des sites de carrière, une attention particulière sera accordée aux possibles effets néfastes sur les écosystèmes dus à l'augmentation de la présence humaine, de l'activité des carrières et de la circulation dans des zones reculées.
- En cas de perturbation importante des zones d'habitation existantes et de l'utilisation des terres, comme l'agriculture, on envisagera la mise en place de contournements locaux afin de minimiser les effets négatifs.
- Le Plan de gestion de l'utilisation des terres doit inclure des détails sur la proximité des terres agricoles actives par rapport aux activités liées au Projet qui pourraient avoir un impact sur les sols, la qualité ou la disponibilité de l'eau et/ou les dépôts de poussière, tant au cours des phases de construction que d'exploitation.
- Le Plan de gestion de l'utilisation des terres doit prévoir la surveillance saisonnière de ces emplacements afin de détecter les changements dans la qualité des récoltes agricoles qui pourraient être associés aux activités du Projet.

Comme décrit au Chapitre 6 : Milieux aquatiques, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

- Identifier les principaux récepteurs (y compris les points d'approvisionnement en eau des villages) et mettre en œuvre un programme de surveillance régulière du niveau et de la qualité de l'eau pour comprendre les conditions de base et identifier les impacts potentiels de la consommation du Projet.
- Procédures pour les usines de mélange de béton et la gestion des usines de traitement par lots, y compris les procédures de lavage pour contenir tout rejet contaminé par du ciment.

#### 15.5.2.7 Importance de l'impact résiduel

Des mesures de contrôle de l'érosion, la localisation des puits d'emprunt pour éviter la perte de terres agricoles productives et la surveillance saisonnière pour comprendre tout changement dans la qualité des récoltes des terres agricoles à proximité du Projet et qui pourrait être attribuable au Projet, suivies de mesures d'intervention, si jugé nécessaire, sont prévues pour réduire la sensibilité des récepteurs à **modéré**. Par conséquent, les changements apportés à la qualité de la récolte agricole seront considérés comme **mineurs** pour les ménages dont les parcelles agricoles sont

les plus proches du site minier et le long de l'embranchement ferroviaire et pour la population vulnérable (tableau 15.18).

**Tableau 15.18 Importance de l'impact résiduel pour le changement de la qualité des récoltes**

| Impact résiduel                       | Sensibilité des récepteurs | Ampleur | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---------------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Changement de la qualité des récoltes | Modérée                    | Faible  | Voir Section 15.5.2.5             | Mineure                         |

#### 15.5.2.8 Déclassement

L'importance des activités de déclassement du Projet sur la qualité de la récolte agricole devra être évaluée avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base à jour, y compris la proximité actuelle des terres agricoles par rapport au Projet.

### 15.5.3 Changement dans les modes de subsistance agricoles à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet

Comme nous l'avons vu plus haut à la Section 15.4.2, les emplois directs et indirects et les possibilités économiques découlant du Projet devraient accroître les emplois rémunérés au sein de la ZI sociale. Cela pourrait avoir des répercussions sur les modes de subsistance de l'agriculture, en particulier pour les femmes et les jeunes qui participent activement à la production agricole, y compris à la fois à la récolte et à l'élevage.

#### 15.5.3.1 Synthèse des conditions initiales

Comme indiqué à la Section 15.5.2.1 ci-dessus, l'agriculture est l'une des principales sources de revenus pour la population sociale totale estimée de 100 000 habitants. Comme décrit en Section 6.3.5.3 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les cultures primaires dans la ZI sociale comprennent le riz, les patates douces, le maïs, le manioc, les arachides et les haricots. Les cultures secondaires et occasionnelles comprennent des légumes comme les oignons, les tomates, les concombres, le chou, l'igname et les aubergines ainsi que le sésame, le gingembre et le piment. Toutes les zones d'habitation vendent des produits agricoles, bien que les pourcentages estimés de vente de la récolte varient selon les produits et les zones d'habitation. Par exemple, le riz est généralement cultivé à des fins de subsistance (dans les zones d'habitation comme Moribadou, Morisangarédou, Traoréla et Wataférédou II, la récolte de riz n'est pas vendue, alors que dans les autres zones d'habitation, elle est comprise entre 10,00 % et 60,00 %). Parmi les autres cultures de subsistance figurent le maïs, le fonio, le millet que les zones d'habitation de Moribiendou, de Traoréla et de Wataférédou II ne proposent pas à la vente. Les produits végétaux sont cultivés pour la subsistance à Beyla.

Comme indiqué en Section 6.3.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les agriculteurs qui cultivent et commercialisent des cultures pérennes (huile de palme, café, cacao) ont tendance à être plus riches que les autres car leurs prix de vente et la demande du marché sont plus élevés. Elles sont cultivées principalement dans les limites sud et sud-ouest de la forêt classée du Pic de Fon (en particulier autour de Foma).

Section 6.3.5 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base fournit des détails sur les villages où l'agriculture foncière a spécifiquement diminué au cours des 10 dernières années. Ces villages, qui représentent la moitié des villages étudiés dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022, incluent : Wataférédou II, Nionsomoridou, Traoréla, Morisangarédou, Beyla, Camaradou et Moribiendou. Les cultures sont les plus répandues dans quatre de ces villages (Morisangarédou, Moribiendou, Camaradou et Férédou).

Bien que les raisons de la baisse aient varié en raison de problèmes tels que la dégradation de l'environnement, les modèles météorologiques et le manque de fournitures et d'équipement, il est important de noter que certaines parties prenantes ont signalé des baisses en raison des activités et des impacts antérieurs du Projet, y compris l'occupation des terres, la migration induite par le Projet et l'inflation.

Au cours des dernières années, certaines parties prenantes ont observé que de nombreux moyens de subsistance traditionnellement fondés sur l'agriculture de subsistance commençaient à évoluer vers l'emploi salarié. Cette évolution est évidente dans les zones rurales entourant la mine, où la population locale a été employée pour les premières activités de la phase d'exploration.

L'élevage et l'élevage sont également courants dans la ZI sociale, les volailles et le bétail étant les animaux les plus courants. Comme décrit à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, la plupart des ménages possèdent un à cinq animaux de chaque type (bovins, ovins, caprins, porcins, poulets, dindes et canards) et seuls quelques ménages possèdent plus de 20 animaux d'espèces différentes. Cela suggère que les principales activités d'élevage relèvent d'entreprises familiales à petite échelle. Par conséquent, les terres requises pour ces types d'activités sont inférieures à celles requises pour les activités d'élevage à grande échelle.

#### 15.5.3.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Il n'existe aucune exigence ou norme juridique connue qui pourrait être considérée comme pertinente dans le contexte de l'évaluation de cet impact potentiel.

#### 15.5.3.3 Ampleur des impacts

Comme nous l'avons vu à la Section 15.2.2, on estime à 3 750 le nombre d'emplois rémunérés pendant la construction de l'embranchement ferroviaire, à 2 500 le nombre moyen de travailleurs pour la construction de mines, à 3 450 les emplois directs et contractuels pendant l'exploitation et à une partie des 13 600 emplois dans la chaîne d'approvisionnement pendant les deux phases, à partir des 42 000 emplois actuels de la ZI sociale qui se situent dans la fourchette d'âge employable (selon la population nationale de 2022 et les données en pourcentage).

D'après les données sur l'engagement recueillies dans le cadre de l'étude socio-économique de base, il est probable que les communautés mettront fortement l'accent sur les possibilités de formation et d'emploi des jeunes pendant la construction et l'exploitation (comme par le passé à Kérouané et à Traoréla). Les migrations induites par les projets devraient également créer de nouvelles opportunités, comme cela a été le cas à Beyla au cours de la dernière décennie, où les opportunités économiques ont été diversifiées et ont augmenté dans certains secteurs, notamment le commerce.

En outre, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes interrogées à Beyla, Kérouané, Féréboridou, Férédou, Foma, Lamadou et Nionsomoridou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'incidence du Projet sur les cultures agricoles, notamment du fait que des jeunes sont employés par le Projet et réduisent ainsi leur disponibilité pour aider leurs parents dans les champs.

Comme décrit en Section 6.3.5 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les tâches agricoles sont généralement ventilées par âge et par sexe. Les femmes sont généralement impliquées dans les récoltes, le désherbage et la traite et, si nécessaire, aident les hommes dans d'autres tâches. Les jeunes hommes s'occupent généralement de l'abattage des arbres, du défrichement des terres, de la construction d'abris et d'outils, de la pêche, la récolte et toute activité nécessitant un travail physique. Dans la plupart des zones d'habitation, les aînés ne jouent généralement aucun rôle actif dans l'agriculture.

Compte tenu des statistiques (nombre de salariés disponibles par rapport au nombre d'opportunités salariales estimées) et de la probabilité que les jeunes (de plus de 16 ans) et les femmes soient employés par le Projet (directement ou indirectement), il s'agit d'indicateurs solides indiquant que les modes de subsistance des ménages dans l'ensemble de



la ZI sociale seront affectés par le Projet. Bien que ces possibilités (comme nous l'avons mentionné à la Section 15.2.2) soient généralement positives, les conséquences non intentionnelles du déplacement des modes de subsistance de l'agriculture sont susceptibles d'être négatives. Ce changement peut avoir des répercussions sur la disponibilité de la nourriture, les possibilités futures d'assurer la subsistance (de l'agriculture et de l'élevage) et, de façon générale, sur les niveaux de pauvreté à moyen terme, surtout lorsque les emplois dans le secteur de la construction et la migration induite par le Projet prendront fin. Une fois que les travailleurs locaux de la ZI sociale qui ont occupé des postes avec le Projet pendant une longue période de temps ne sont plus employés par les activités du Projet, ils peuvent tenter de revenir à des moyens de subsistance agricoles, mais peuvent avoir perdu des compétences agricoles, l'accès à leurs champs et à leurs semences, des accords de métayage, du fourrage et du bétail, entre autres changements.

Comme indiqué à la Section 15.4.8.1, les femmes des communautés locales souffrent déjà de temps, et l'exercice d'un emploi rémunéré posera des problèmes d'équilibre entre le travail rémunéré et les obligations domestiques et le travail non rémunéré à domicile, y compris l'agriculture de subsistance. Un emploi rémunéré pour les hommes est également susceptible d'entraîner une charge de travail plus lourde pour les femmes, car le travail agricole non rémunéré pour la subsistance familiale (déjà effectué principalement par des femmes) est susceptible de devenir leur pleine responsabilité.

Le potentiel de changements dans les modes de subsistance agricoles est donc un impact « induit » « négatif » (conditions créées par les activités du Projet) qui pourrait s'étendre au-delà de la ZI sociale et affecter les récepteurs au niveau « régional ». La durée de l'impact commencerait pendant la construction lorsque l'embauche à partir de la ZI sociale commencerait et suivrait généralement les tendances d'embauche (par exemple, pic pendant les périodes de pointe d'embauche de la construction) et serait donc « à court terme ». On présume qu'après une période initiale d'ajustement pendant l'exploitation, les modes de subsistance de l'agriculture se stabiliseront à mesure que les communautés s'adapteront aux emplois permanents et que les nouveaux membres du ménage ou d'autres travailleurs s'habitueront à s'occuper des activités agricoles. En outre, d'autres membres de la communauté peuvent commencer à assumer des responsabilités agricoles en constatant une diminution de la concurrence locale pour la fourniture de produits agricoles. Le degré de changement devrait être « modéré » pendant la construction, lorsque les récepteurs au niveau communautaire et/ou régional peuvent être mis au défi de s'engager dans leurs moyens de subsistance actuels au même niveau de productivité et « faible » pendant l'exploitation, ce qui laisse prévoir qu'un nombre plus limité de récepteurs pourraient être touchés. La fréquence de cet impact potentiel est considérée comme « continue » tout au long de la construction et jusqu'à la mise en service tant que les possibilités d'emploi persistent. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable ».

L'ampleur de l'impact est **grande** pendant la construction car elle affectera un nombre important de personnes et pourrait s'étendre au-delà de la ZI sociale. L'impact peut persister pendant les quelques premières années d'exploitation, mais on s'attend à ce qu'il touche moins de récepteurs pendant la majeure partie de la phase d'exploitation et, par conséquent, on s'attend à ce que l'ampleur diminue à **modérée** pendant l'exploitation.

#### 15.5.3.4 Sensibilité des récepteurs

Les bénéficiaires de cet impact sont les personnes qui accèdent à des emplois dans le cadre du Projet, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou de jeunes (de plus de 16 ans), qui exerceraient normalement des activités agricoles, y compris l'agriculture et l'élevage. Il est probable qu'ils auront de plus en plus de difficultés à retrouver leurs moyens de subsistance agricoles après un emploi rémunéré dans le cadre du Projet. Pour les hommes, ils sont susceptibles de présenter un **faible** degré de sensibilité dans le retour à des moyens de subsistance terrestres antérieurs. Toutefois, pour les groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, il est probable que le degré de sensibilité soit **élevé** car les terres ne sont généralement pas la propriété de ces groupes vulnérables, ce qui nuit à leur capacité de s'adapter à leurs moyens de subsistance terrestres.



Les récepteurs de cet impact sont également des membres du ménage, probablement des femmes et des enfants, qui doivent assumer la responsabilité des rôles agricoles qui seraient généralement assumés par les membres du ménage actuellement employés par le Projet au cours des deux phases. Ils sont **très** sensibles à cet impact.

**15.5.3.5 Importance de l'impact avant atténuation**

L'ampleur de l'impact est **grande** pendant la construction et **modérée** pendant l'exploitation, la sensibilité est **faible** pour les hommes qui avaient auparavant un revenu basé sur le salaire revenant à des moyens de subsistance basés sur la terre et **élevée** pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables qui avaient auparavant un revenu basé sur le salaire ou repris les moyens de subsistance basés sur l'agriculture des salariés du Projet. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable qui en résulte est **modérée** pour la population générale d'agriculteurs pratiquant l'agriculture, **majeure** pour les groupes vulnérables pendant la construction, **mineure** pour la population générale d'agriculteurs pratiquant l'agriculture et **majeure** pour les groupes vulnérables pendant l'exploitation (tableau 15.19).

**Tableau 15.19 Importance de l'impact avant atténuation pour le changement potentiel des modes de subsistance agricoles découlant des nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet**

| Paramètre  | Classification   |  |
|--|--|--|
| <b>Impact</b> : Changement potentiel dans les modes de subsistance agricoles à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet |  |  |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>  | <b>Utilisation</b>   |
| <b>Direction</b>   | Négative   |  |
| <b>Type</b>  | Induit   |  |
| <b>Degré de changement</b>   | Modéré   | Faible   |
| <b>Étendue</b>   | Local/régional   |  |
| <b>Durée</b>   | À long terme   |  |
| <b>Fréquence</b>   | Continu  |  |
| <b>Probabilité</b>   | Probable   |  |
| <b>Ampleur des impacts</b>   | <b>Grande</b>  | <b>Modérée</b>   |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |  |  |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  | <b>Faible</b> pour les hommes<br><b>Élevée</b> pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes et autres groupes vulnérables) |  |
| <b>Importance de l'impact</b>  |  |  |
| <b>Importance</b>  | <b>Modérée</b> pour les hommes<br><b>Majeure</b> pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables             | <b>Mineure</b> pour hommes<br><b>Majeure</b> pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables |

**15.5.3.6 Mesures d'atténuation**

*15.5.3.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Rio Tinto Simfer a un plan de développement communautaire (PDC) (Rio Tinto, 2021b) qui établit les exigences opérationnelles pour l'investissement communautaire local continu qui est guidé par la Stratégie de développement communautaire du Projet. Un des éléments du PDC comprend des détails sur la façon dont Rio Tinto Simfer soutiendra

l'agriculture et le développement des moyens de subsistance terrestres, y compris l'amélioration de la production agricole à petite échelle grâce à un programme de développement de la production agricole qui accorde la priorité aux « communautés cibles » dans le cadre de la ZI sociale du Projet. Dans le cadre du programme de surveillance du PDC, tous les deux ou trois ans, le Projet recueille des données d'enquête auprès des ménages afin de déterminer le changement dans les exploitations d'élevage (nombre et espèces), l'augmentation des revenus de la production agricole et l'augmentation de la production destinée à la consommation des ménages (kilogrammes).

Le PDC prévoit également des engagements concernant l'accès préférentiel et le soutien aux jeunes, aux femmes et aux personnes vulnérables dans le cadre du Programme de développement de la production agricole ainsi qu'un programme distinct de développement de l'élevage.

#### 15.5.3.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Comme le montre le tableau 15.1, au moins environ 20,00 % du financement d'investissement communautaire de Rio Tinto Simfer a été affecté à des programmes agricoles dans le cadre de la ZI sociale. Des réactions positives ont été reçues au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 de la part des femmes concernées à Wataférédou I et Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou et Foma concernant le soutien apporté par Rio Tinto Simfer aux activités agricoles (y compris l'équipement, les produits phytopharmaceutiques et les clôtures métalliques pour l'élevage) au niveau des ménages. Bien qu'aucun détail précis n'ait été fourni par le Projet en mai 2023, la poursuite de ces programmes devrait atténuer davantage cet impact pour les récepteurs vulnérables.

Dans le cadre du PDC (en particulier l'approche de l'investissement), Rio Tinto Simfer veille à des programmes ciblés de soutien à l'agriculture au niveau des ménages dans les communautés où des travailleurs locaux seront recrutés (à la fois pendant la construction et l'exploitation) pour faire en sorte que les ménages vivant de l'agriculture puissent s'adapter à toute modification des modes de subsistance et entreprendre de nouvelles activités agricoles ou des activités agricoles supplémentaires, si cela est souhaité, pour contrer toute baisse de la production agricole au niveau communautaire ou régional.

#### 15.5.3.7 Importance de l'impact résiduel

La poursuite de la mise en œuvre des programmes agricoles dans le cadre de la ZI sociale, en particulier en ce qui concerne les ménages où des personnes seront employées dans le cadre du Projet, réduira la probabilité et la fréquence de l'impact, l'importance de l'impact passant de **modérée** pendant la construction à **négligeable** pendant l'exploitation. De même, la poursuite de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'accès préférentiel et à l'appui aux jeunes, aux femmes et aux personnes vulnérables dans le cadre du Programme de développement de la production agricole devrait réduire encore la sensibilité de ces récepteurs vulnérables. L'application des mesures d'atténuation devrait rendre l'importance des changements apportés aux moyens de subsistance agricoles défavorables aux hommes pendant la construction, **négligeable** pour les hommes pendant l'exploitation et **modérée** pour la population vulnérable pendant la construction, selon leur désir et leur capacité d'accéder aux programmes agricoles, et **mineure** à **modérée** pendant la phase d'exploitation (tableau 15.20).

**Tableau 15.20 Importance de l'impact résiduel pour le changement des modes de subsistance en agriculture à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet**

| Impact résiduel   | Sensibilité des récepteurs  | Ampleur   | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel  |
|---|---|---|-----------------------------------|--|
| Changement dans les modes de subsistance de l'agriculture à la suite de nouvelles possibilités d'emploi liées au Projet | <p><b>Faible</b> pour les hommes</p> <p><b>Modérée</b> pour les groupes vulnérables</p> | <p><b>Modérée</b> pendant la construction et</p> <p><b>négligeable</b> pendant l'exploitation</p> | Voir Section 15.5.3.5             | <b>Mineure</b> pour les hommes pendant la construction                     |
|   |   |   |                                   | <b>Modérée</b> pour la population vulnérable pendant la construction       |
|   |   |   |                                   | <b>Négligeable</b> pour les hommes pendant la construction                 |
|   |   |   |                                   | <b>Mineure à modérée</b> pour la population vulnérable pendant l'opération |

**15.5.3.8 Déclassement**

Il faudra évaluer l'importance des activités de déclassement du Projet sur les modes de subsistance en agriculture avant de commencer cette phase, car on présume que le Projet exigera des travailleurs à court terme (moins de deux ans) pour les activités de déclassement et qu'il est possible que des changements dans les modes de subsistance en agriculture se produisent comme ils l'ont fait pendant la phase de construction du Projet. Cependant, l'ampleur de cet impact sera déterminée par l'économie locale et régionale, l'ampleur des moyens de subsistance agricoles et les facteurs socio-économiques qui prévalent à ce moment-là, qui seront tous couverts dans une étude socio-économique de base à jour.

**15.5.4 Perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés**

Les activités minières artisanales et à petite échelle (Artisanal and small-scale - ASM) sont répandues dans l'ensemble de la ZI sociale et ces activités et les moyens de subsistance associés peuvent être touchés par le Projet en raison de l'acquisition de terres, des contraintes d'accès liées au trafic et de migration interne affectant les rendements et augmentant la concurrence.

**15.5.4.1 Synthèse des conditions initiales**

Comme décrit en Section 6.3.5 de l'Annexe 15 : L'étude socio-économique, l'exploitation minière artisanale sont présentes dans tous les établissements de la ZI sociale, à l'exception de Beyla Town, Morisangarédou et Féréboridou. Les parties prenantes au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont estimé que plus de 95 % des ménages de Moribadou, Traoréla, Foma et Férédou participent à l'exploitation minière artisanale comme moyen de subsistance, en particulier pendant la saison sèche. D'autres zones d'habitation signalent une participation des ménages de 10,00 % à 70,00 %. Toutes les colonies exploitent des mines d'or, à l'exception de la ville de Kérouané qui n'exploite que des diamants. Deux autres villages exploitent des mines de diamants et d'or, à savoir Camaradou et Moribiendou. Les sites miniers artisanaux ne se trouvent en moyenne qu'à quelques kilomètres de chaque établissement, certains à près de 500 mètres et deux à une distance supérieure à 7 km.

Des sites d'extraction minière artisanale ont été identifiés le long des fleuves Loffa et Miya, au sein de la concession minière, au nord-est et à l'est de Wataférédou et Moribadou et à l'ouest des villages de Lamadou qui font partie de la

ZI sociale. Au début de mai 2023, aucun site de ce genre n'avait été identifié dans l'empreinte directe de l'embranchement ferroviaire, bien qu'une zone diamantifère potentielle ait été identifiée près de la zone du Camp 1 au nord de l'embranchement ferroviaire. Les défis associés à l'exploitation minière artisanale incluent la santé et la sécurité (asthme, accidents de la route, glissements de terrain) et le manque d'équipement, d'outils, de techniques et de ressources adéquats (voir le Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés). La sur exploitation représente également un défi. Les habitants de nombreux villages ont signalé au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 que leur participation avait diminué dans l'exploitation minière artisanale en raison de la faible rentabilité au cours des dernières années. Pour les zones d'habitation qui ont augmenté leur participation, notamment Wataférédou I (50,00 % des ménages), Moribadou (95,00 % des ménages) et Traoréla, Foma et Férédou (100,00 % des ménages), la raison principale était le besoin et l'absence d'autres possibilités de générer des revenus. Les habitants de Moribadou ont spécifiquement fait part de leur objectif d'accroître les activités minières artisanales après l'arrêt des activités de Rio Tinto Simfer en 2016.

#### 15.5.4.2 Cadre juridique et normes en vigueur

La norme de Rio Tinto sur les communautés et la performance sociale (Rio Tinto, 2022e) stipule que lorsqu'un actif a identifié des activités ASM qui peuvent être touchées par des activités commerciales, l'actif doit :

- Mener un processus de cadrage pour comprendre le contexte juridique, social, économique (moyens de subsistance), environnemental et du point de vue des droits de l'homme dans lequel les activités ASM se déroulent ;
- S'engager auprès des communautés qui sont ou peuvent être affectées par les opérations ASM et/ou des interactions entre les actifs de Rio Tinto et les entités ASM .
- Collaborer, dans la mesure où l'activité minière artisanale légale et responsable est réalisable aux termes des politiques locales et des cadres réglementaires locaux, avec le gouvernement et les organismes de développement comme il convient, en vue d'améliorer les pratiques ASM locales du point de vue environnemental, économique et social/humain.
- Identifier et soutenir les initiatives qui réduisent les impacts sociaux et/ou sur les droits de l'homme des ASM.

#### 15.5.4.3 Ampleur des impacts

L'exploitation minière artisanale est répandue dans l'ensemble de la ZI sociale, un nombre important de ménages participant à l'activité pour générer des revenus, y compris pour la subsistance dans de nombreux cas. À Moribiendou, Foma, Traoréla, Férédou, on compte par exemple, environ 3 250 résidents, dont les ménages participent tous à l'exploitation minière artisanale.

Au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes de Moribiendou, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou et Kérouané ont toutes fait part de leurs préoccupations quant à l'impact du Projet sur leurs moyens de subsistance miniers artisanaux en empêchant l'accès à ces sites, principalement en raison de l'acquisition de terres. Les femmes de Lamadou ont fait part de leurs préoccupations au sujet des restrictions d'accès à leurs sites, surtout parce que de nombreux sites se trouvent dans la zone de concession minière.

Étant donné que les accidents de la circulation à destination et en provenance des sites étaient déjà considérés comme un problème existant pour les personnes actives dans l'exploitation minière artisanale, un trafic supplémentaire lié au Projet pourrait aggraver ces problèmes. En outre, les migrants qui n'ont pas réussi à obtenir un emploi lié au Projet ou des avantages économiques au sein de la ZI sociale pourraient s'engager dans l'exploitation minière artisanale pour gagner leur vie. Cette activité accrue pourrait accroître la concurrence et faire baisser les prix, ce qui remettrait encore plus en question les moyens de subsistance des ménages qui dépendent de cette activité.

L'exploitation minière artisanale a généralement lieu pendant la saison sèche, lorsque les ménages ne sont pas impliqués dans des activités agricoles de subsistance. Par conséquent, tout impact lié au Projet affectant la production agricole d'un ou de plusieurs ménages ainsi que leur participation à l'exploitation minière artisanale pourrait avoir des effets négatifs notables chaque année.

La perturbation potentielle des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés a un impact « direct » « négatif » sur les conditions telles que l'acquisition de terres et les restrictions de circulation créées par les activités du Projet. Il y a également un impact « négatif » « indirect » résultant de la migration interne. L'ampleur de l'impact est limitée aux communautés « locales » au sein de la ZI sociale qui participent à l'exploitation minière artisanale pour une partie de leurs moyens de subsistance. La durée devrait débuter avec la phase de construction (l'accès à ces sites devenant restreint) et persister sur toute la LOM pendant l'exploitation (donc « à long terme »). La fréquence de l'impact est considérée comme « continue » en fonction de la mesure dans laquelle les activités entraînent des changements dans l'exploitation minière artisanale. Le degré de changement devrait être « modéré », car il peut entraîner une perte de subsistance au sein d'une communauté, compte tenu de la prévalence élevée de l'exploitation minière artisanale. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « possible » car il est probable que des restrictions d'accès et une augmentation de la concurrence se produiront à un moment donné.

L'ampleur de l'impact est **importante** car un tel changement pourrait dominer les conditions de base et affecter une majorité de la population pendant la construction et l'exploitation.

#### 15.5.4.4 Sensibilité des récepteurs

Les ménages qui participent à l'exploitation minière artisanale dans la zone de concession et à proximité des activités du Projet (p. ex. routes, zones de construction) le long de l'embranchement ferroviaire sont considérés comme étant **très** sensibles aux perturbations des activités minières artisanales étant donné le degré de dépendance de la population générale à l'égard de ces activités pour les moyens de subsistance et l'absence de sources de revenus alternatives, en particulier pendant la saison sèche. La sensibilité des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les enfants, qui sont impliqués dans l'exploitation minière artisanale est également évaluée comme **élevée**.

#### 15.5.4.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **grande** pendant la construction et pour l'exploitation, et la sensibilité est **élevée** pour les ménages qui participent à l'exploitation minière artisanale pour les moyens de subsistance, y compris les groupes vulnérables. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable qui en résulte est **majeure** pour les ménages qui participent à l'exploitation minière artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables, tant pendant la construction que pendant l'exploitation (tableau 15.21).

**Tableau 15.21 Importance de l'impact avant atténuation pour la perturbation potentielle des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés**

| Paramètre   | Classification  |             |
|---|---|-------------|
| <b>Impact : Perturbation potentielle des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés</b> |   |             |
| Phase   | Construction  | Utilisation |
| Direction   | Négative  |             |
| Type  | Direct/Indirect   |             |
| Degré de changement   | Modéré  |             |
| Étendue   | Locale  |             |
| Durée   | À long terme  |             |
| Fréquence   | Continu   |             |
| Probabilité   | Possible  |             |
| Ampleur des impacts   | <b>Grande</b>   |             |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |   |             |
| Sensibilité des récepteurs  | Élevée pour les ménages qui participent à l'extraction artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables   |             |
| <b>Importance de l'impact</b>   |   |             |
| Importance  | Majeures pour les ménages qui participent à l'extraction artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables |             |

**15.5.4.6 Mesures d'atténuation**

*15.5.4.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Le Registre des engagements de 2012 ne contient aucune mesure d'atténuation connue pour remédier aux perturbations des activités minières artisanales.

*15.5.4.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social*

Élaborer un plan de gestion des mineurs artisanaux et, dans le cadre de ce plan, veiller à ce que les activités minières artisanales dans la zone de concession minière, et à proximité d'autres activités liées au Projet, soient cartographiées et que les ménages qui pourraient être touchés par les restrictions associées à ces activités soient inclus dans les programmes ciblés, comme le précise le PDC. Pour des raisons de confidentialité, ce Plan est un document interne de la société et ne doit pas être divulgué au sein du PGES.

**15.5.4.7 Importance de l'impact résiduel**

La mise en œuvre de programmes d'assistance au titre du PDC en faveur des ménages qui ne pourraient plus subvenir à leurs besoins en exerçant des activités minières artisanales améliorera l'impact en réduisant la fréquence et la durée de l'impact et, par conséquent, la sensibilité des récepteurs. Il est prévu que l'importance des changements apportés aux activités minières artisanales et aux moyens de subsistance associés soit **modérée** pour tous les ménages qui participent à l'exploitation minière artisanale pour gagner leur vie, y compris les groupes vulnérables, tant au stade de la construction qu'au stade de l'exploitation. En raison de la prévalence et de la dépendance à l'exploitation minière artisanale des communautés dans et autour de la ZI sociale, l'impact ne devrait pas être réduit davantage.

**Tableau 15.22 Importance de l'impact résiduel pour la perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés**

| Impact résiduel   | Sensibilité des récepteurs | Ampleur | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---|----------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Perturbation des activités minières artisanales et des moyens de subsistance associés | Modérée                    | Modérée | Voir Section 15.5.4.5.            | Modérée                         |

#### 15.5.4.8 Déclassement

L'importance des activités de déclassement du Projet pour l'exploitation minière artisanale et les moyens de subsistance associés devra être évaluée avant le début de cette phase, car il est supposé que les modes de subsistance peuvent changer au cours de la durée du Projet et que la mesure dans laquelle l'exploitation minière artisanale est encore répandue dans la ZI sociale devra faire l'objet d'une étude plus approfondie dans l'étude socio-économique de base actualisée.

#### 15.5.5 Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels

La présente Section évalue les impacts potentiels du Projet sur l'approvisionnement et les services écosystémiques culturels, généralement définis comme les avantages que chacun tire de l'environnement naturel, qui soutiennent les activités économiques et procurent un épanouissement culturel, respectivement. Ces impacts potentiels sur l'approvisionnement en services écosystémiques s'ajoutent aux moyens de subsistance agricoles et à l'exploitation minière artisanale, comme il a été mentionné précédemment aux Sections 15.5.3 et 15.5.4, et comprennent la pêche, la chasse, l'apiculture, les déplacements du bétail dans le cadre des pratiques de pastoralisme/transhumance et les plantes médicinales. Les répercussions potentielles sur les services culturels incluent la dégradation des traditions locales, en particulier l'utilisation des lieux sacrés. (D'autres impacts sur le patrimoine culturel, y compris la dégradation potentielle des cours d'eau qui sont associés aux croyances et coutumes culturelles par les communautés locales, sont traités au Chapitre 13 : Patrimoine culturel).

Les changements dans l'utilisation des terres en général qui se rapportent à ces impacts sont examinés à la Section 16.1.

##### 15.5.5.1 Synthèse des conditions initiales

En plus des activités agricoles, d'élevage et d'exploitation minière artisanale, comme il est indiqué aux Sections 15.5.3 et 15.5.4, respectivement, les communautés au sein de la ZI sociale dépendent également fortement d'autres services d'approvisionnement dérivés des écosystèmes, y compris le poisson, la viande sauvage, les produits issus de l'apiculture, les plantes sauvages utilisées pour la médecine traditionnelle et les corridors/voies d'accès pour le mouvement du bétail. D'autres services d'approvisionnement, tels que le bois, l'utilisation traditionnelle des ressources, la biomasse, l'aquaculture et l'utilisation d'eau douce ne sont pas aussi répandus dans l'ensemble de la ZI sociale et ne sont pas évalués davantage.

Comme décrit en Section 6.3.5 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, il est rapporté que des ménages appartenant à la ZI sociale pratiquent occasionnellement la pêche, bien que certaines personnes vivent exclusivement de la pêche. Selon les responsables locaux, la pêche rapporte très peu de revenus à la région car elle est largement limitée à la consommation au sein du ménage. Dans la plupart des ménages, le poisson est consommé et vendu. et de nombreux acteurs de la pêche artisanale interrogés considèrent le poisson comme une source de nourriture « occasionnelle » et non pas « quotidienne ». Les ménages pêchent dans les rivières et les étangs et la plus longue

distance éventuellement à parcourir pour accéder aux zones de pêche est d'environ 10 km (Moribadou), et la plus courte, d'environ 500 m (Morisangarédou, Camaradou et Kérouané). Alors que la productivité de la pêche a diminué au cours de la dernière décennie en raison de la baisse de la qualité de l'eau, la demande de poisson a augmenté en raison de la croissance démographique et de la hausse de la valeur marchande du poisson. La saison de pêche est plus fréquente pendant les mois de janvier et de mars. Au cours de la dernière décennie, de plus en plus de jeunes femmes et d'hommes ont commencé à pêcher.

Comme indiqué dans le tableau 15.1, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes dans de nombreuses zones d'habitation (Beyla Town : Diakoridou (Sobakono, Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou et Traoréla) se sont plaintes de la pollution des sources d'eau résultant des activités d'exploration du Projet. Certaines parties prenantes du village de Moribadou ont affirmé que les cours d'eau utilisés pour la pêche avaient déjà été touchés, en évoquant notamment les premiers signes de pollution de la rivière Nala dont la source se trouve à Traoréla, tout près du site du Projet. Les parties prenantes ont signalé que l'eau de la rivière devient parfois rougeâtre lors de certains travaux de construction sur la montagne.

Selon les responsables locaux, la chasse est une importante source de revenus dans la ZI sociale. En fonction de la zone d'habitation, différents animaux sont chassés. Dans certaines zones comme la ville de Beyla ou le village de Morisangarédou, les chasseurs ne recherchent pas d'espèces spécifiques mais chassent les animaux qu'ils rencontrent. Les animaux les plus courants chassés dans la ZI sociale sont entre autres l'antilope, le singe, le porc-épic et l'écureuil. Dans la plupart des zones d'habitation, l'animal chassé est destiné à la consommation et/ou la vente et la chasse sert de mécanisme d'adaptation pour traverser la période de disette en attendant les récoltes. La chasse est principalement pratiquée par les hommes et la diminution de la chasse au cours de la dernière décennie est largement attribuée aux conditions difficiles, à l'augmentation des prix de l'équipement et à la diminution des profits. De nombreux hommes ont opté pour des moyens de subsistance plus faciles, notamment l'agriculture et la pêche.

D'autres ressources foncières peuvent être trouvées et récoltées dans la ZI sociale et une majorité sont utilisées pour l'autoconsommation comme nourriture et médecine traditionnelle. Les plantes locales Néré, Kanin et Gbjangbjang sont couramment récoltées pour la nourriture et la médecine. Le miel est collecté grâce à l'apiculture. Les praticiens de la médecine traditionnelle sont courants dans la ZI sociale, compte tenu du paradigme culturel local et des coûts élevés des soins de santé officiels.

Comme décrit en Section 6.2.2.3 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, il existe un corridor de transhumance le long de l'embranchement ferroviaire (environ 60 km de Nionsomoridou à Kérouané), où le bétail est généralement déplacé d'un pâturage à l'autre dans un cycle saisonnier. Les groupes pastoraux qui utilisent ce corridor de transhumance dépendent, pour leur subsistance, de la possibilité de faire paître leurs animaux lorsqu'ils se déplacent le long du corridor. Il y a eu des conflits connus et violents entre éleveurs et agriculteurs en ce qui concerne les groupes pastoraux, y compris dans la région de Beyla dans la ZI sociale, où des agriculteurs auraient tué du bétail entrant dans leurs champs en 2014 et 2015 (UNOWAS, 2018).

Comme indiqué en Section 6.3.5.9 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, tout en abritant quelques grottes naturelles, une cascade et, dans la ville de Kérouané, quelques sites historiques liés à la ville d'origine d'Almamy Samory Touré, fondateur de l'empire Wassoulou, la ZI sociale n'est pas considérée comme une zone touristique. Bien que les parties prenantes de Kérouané aient indiqué que le tourisme pourrait augmenter si les routes étaient remises en état ou construites par le Projet, le service provisoire du tourisme n'est pas examiné davantage étant donné l'absence de tourisme dans l'ensemble au sein de la ZI sociale.

En termes de services culturels traditionnels, les villages possèdent des lieux sacrés liés aux espaces naturels voisins. Les sites sont en grande partie dans la forêt classée du Pic de Fon, les forêts entourant les villages, le long des rives des rivières, ou, au pied de grands arbres, souvent vénérés par les animistes. Chacune des zones d'habitation étudiées au



cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 avait des emplacements dédiés (généralement en dehors du village, dans la brousse) à la fois pour la circoncision et l'excision. Les impacts sur le patrimoine culturel sont évalués au Chapitre 13 : Patrimoine culturel.

#### 15.5.5.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Se reporter au cadre juridique et aux normes applicables présentés aux Chapitres 5 : Géologie, sols et déchets minéraux, 8 Qualité de l'air, 12 : Biodiversité et 13 : Patrimoine culturel.

En mai 2023, les équipes de conception du PARC et du Projet évaluaient les cours d'eau et les passages pour piétons et pour animaux le long de toute la ligne de chemin de fer pour s'assurer que les caractéristiques de conception comme les ponceaux, les ponts et les passages souterrains tiennent compte de l'accès continu le long des routes existantes, y compris les routes de transhumance.

Pendant l'exploitation, l'embranchement ferroviaire ne sera pas clôturé.

#### 15.5.5.3 Ampleur des impacts

Des impacts « directs » sur les services écosystémiques provisoires et culturels pourraient résulter de l'acquisition de terrains du Projet, des premiers travaux et des activités de construction (défrichage, excavation) pendant la phase de construction (« à court terme »). Les impacts sur ces services pendant la phase d'exploitation sont susceptibles d'être « indirects » et se produisent à la suite des activités du Projet qui ont un impact sur les écosystèmes et les récepteurs physiques et biologiques (tels que la pollution de l'eau, la dégradation de la végétation) dont dépend le service. En cours d'exploitation, la présence de l'embranchement ferroviaire aura une incidence sur le déplacement des passagers et des animaux en empêchant le libre passage d'un site à l'autre pour des raisons de sécurité. Il en résultera une réduction ou une entrave potentielle de l'accès pour les animaux et les piétons qui pourraient devoir parcourir des distances potentiellement plus longues pour accéder à un passage sûr. D'autre part, la présence de l'embranchement ferroviaire non clôturé minimisera les risques de perte d'accès, mais présentera un risque d'événements imprévus, comme des collisions avec le bétail (c.-à-d. la mort du bétail) si des troupeaux traversent la ligne de chemin de fer à des moments où les trains passent.

Au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les pêcheurs engagés dans Wataférédou II ont signalé que beaucoup de leurs zones de pêche sont situées dans les terres récemment acquises par le Projet. Les parties prenantes n'avaient pas d'information sur la possibilité de continuer à avoir accès à ces zones une fois que le Projet aurait commencé. Les parties prenantes de Wataférédou II ont noté que l'accès a été limité à une zone de chasse qu'elles fréquentent à la suite du Projet. Les parties prenantes de Foma ont signalé que la pêche est déjà affectée par la pollution des cours d'eau (non directement attribuée au Projet) et les faibles niveaux d'eau.

Comme il est indiqué au tableau 15.1, les parties prenantes ont donné leur opinion sur la façon dont le Projet pourrait influencer sur divers aspects des services écosystémiques provisoires et culturels, notamment :

- Les pêcheurs de Nionsomoridou s'inquiétaient de la pollution potentielle des rivières, en particulier celles qui proviennent de la chaîne de montagnes du Simandou, comme Miya, Farako, Kogbenin, Bankofarako, et de la réduction des stocks de poissons qui en résultait. Les parties prenantes ont indiqué que le secteur de la pêche était déjà touché par une baisse du rendement bien avant le début des travaux principaux. Les pêcheurs de Beyla, Moribiendou, Lamadou, Foma, Camaradou, Féréboridou et Kérouané se sont également dits préoccupés par la pollution potentielle des ressources en eau et la baisse des niveaux d'eau qui pourraient avoir un impact négatif sur la pêche. Les parties prenantes de Traoréla et de Wataférédou I ont exprimé des préoccupations concernant spécifiquement l'exploration, le forage, la construction et l'exploitation minière qui polluent les cours d'eau. Les

pêcheurs de Morisangarédou craignent que le bruit des machines ne fasse fuir les poissons et que les travaux de construction le long des routes minières ne dessèchent les cours d'eau.

- Les chasseurs interrogés à Beyla, Moribiendou, Morisangarédou, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Féréboridou, Moribadou et Kérouané craignent qu'une restriction des zones de chasse disponibles ait une incidence sur leurs moyens de subsistance et que le bruit des machines (ainsi que le mouvement des personnes) effraie les animaux sur les distances qu'ils ne peuvent parcourir à pied. Les animaux qui fuient auraient un impact sur la disponibilité de la nourriture, car la chasse est un mécanisme d'adaptation (nourriture et revenus) pour combler la période de disette pendant que les cultures poussent.
- Les femmes de Camaradou craignent que le Projet n'entraîne la perte des zones utilisées pour la cueillette des plantes médicinales ainsi que des zones considérées comme sacrées, comme celles où l'excision est pratiquée.

L'impact est limité aux communautés « locales » au sein de la ZI sociale qui participent à la pêche, à la chasse, à la cueillette de plantes, à l'apiculture et à l'utilisation des espaces sacrés. L'étendue de tout impact sur les routes de transhumance est limitée aux groupes pastoraux qui migrent à travers la ZI sociale de sorte que l'étendue est « régionale ». Cette période devrait débuter étant donné que l'accès aux services peut devenir limité au début de la phase de construction et persister pour toute la LOM pendant l'exploitation (donc « à long terme »). La fréquence de l'impact est considérée comme « fréquente » pendant la construction et « occasionnelle » pendant l'exploitation. Le degré de changement devrait être « faible », car il peut causer une perte de subsistance et/ou de services culturels au niveau du récepteur, mais il n'est pas susceptible d'affecter une communauté entière pendant la construction et l'exploitation. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable » pendant la construction en raison de l'utilisation des terres, du défrichage et d'autres activités connexes et « possible » pendant l'exploitation, compte tenu de la conception du Projet et des mesures en place pour protéger les récepteurs physiques et biologiques, y compris le pastoralisme et la transhumance.

Bien que l'ampleur de chaque dimension de cet impact (chaque service touché, par exemple) soit probablement faible pendant la construction (compte tenu de la fréquence) et l'exploitation (compte tenu du fait qu'il est « possible » - c.-à-d. moins probable), il y a de fortes chances que certains récepteurs accèdent à chacune des formes de services d'approvisionnement et puissent subir un impact cumulatif plus important. Pour cette raison, l'ampleur de l'impact avant atténuation est évaluée, selon le principe de précaution, comme étant modérée pendant la construction et l'exploitation.

#### 15.5.5.4 Sensibilité des récepteurs

Les personnes qui participent à la pêche, à la chasse et au mouvement du bétail sont surtout des hommes et elles ont la capacité, du moins en partie, de s'adapter aux changements (p. ex., trouver une autre activité de subsistance ou des terrains de pêche/chasse) à la suite des activités du Projet. Par conséquent, elles ont une sensibilité **modérée** aux impacts sur les services écosystémiques provisoires. Les femmes et les jeunes qui sont les principaux participants à l'apiculture et à la cueillette des plantes, ainsi que l'utilisation d'espaces sacrés pour les pratiques traditionnelles d'excision, sont considérés comme vulnérables, mais aussi comme ayant une sensibilité **modérée** à ces impacts provisoires et culturels des services écosystémiques étant donné que ces services sont remplaçables dans la ZI sociale et de faible dépendance aux récepteurs.

Comme indiqué à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, cependant, la plupart des personnes qui pratiquent le pastoralisme en Guinée sont des Peuls. Ils sont considérés par les agriculteurs autour de Beyla comme non-autochtones sans droits fonciers et une discrimination limitée et persistante contre les Peuls a été reconnue lors du travail socio-économique sur le terrain de 2022. Compte tenu de leur statut au sein de la ZI sociale, ainsi que des conflits passés dans lesquels ils ont été impliqués, les Peuls sont considérés comme un groupe vulnérable et ont une **grande** sensibilité aux changements qui peuvent affecter le pastoralisme comme leur moyen de subsistance.

**15.5.5.5 Importance de l'impact avant atténuation**

L'ampleur de l'impact est **modérée** pour la construction et l'exploitation, et la sensibilité est **modérée** pour les personnes qui participent à ces services provisoires et culturels et **élevée** pour les groupes vulnérables (éleveurs peuls). Par conséquent, l'importance de l'impact préalable à l'atténuation est **modérée** pour les personnes qui participent aux services provisoires et culturels notés et **majeure** pour les groupes vulnérables (pasteurs) pendant la construction et l'exploitation (tableau 15.23).

**Tableau 15.23 Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur les services écosystémiques provisoires et culturels**

| Paramètre  | Classification  |                    |
|--|---|--------------------|
| <b>Impact</b> : Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels |   |                    |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>   | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>   | Négative  |                    |
| <b>Type</b>  | Direct/Indirect   |                    |
| <b>Degré de changement</b>   | Faible  |                    |
| <b>Étendue</b>   | Local/régional  |                    |
| <b>Durée</b>   | À long terme  |                    |
| <b>Fréquence</b>   | Fréquent  | Occasionnel        |
| <b>Probabilité</b>   | Possible  | Improbable         |
| <b>Ampleur des impacts</b>   | <b>Modérée</b>  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  | <b>Modérée</b> pour les personnes qui participent à des services provisoires et culturels<br><b>Élevée</b> pour les groupes vulnérables (pasteurs)  |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>  |   |                    |
| <b>Importance</b>  | <b>Modérée</b> pour les personnes qui participent à des services provisoires et culturels<br><b>Majeure</b> pour les groupes vulnérables (pasteurs) |                    |

**15.5.5.6 Mesures d'atténuation**

*15.5.5.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes ont été définies dans le cadre du Registre des engagements de 2012 :

- [N° 217] : Afin de soutenir la sécurité alimentaire, d'améliorer l'accès aux sources de nutrition et d'accroître les possibilités de subsistance, Rio Tinto Simfer:
  - [N° 217.1] : Voir Section 15.4.8.6.1.
  - [N° 217.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
  - [N° 217.3] : Promouvoir l'accès au matériel et à d'autres intrants (y compris par le microfinancement).
  - [N° 217.5] : Harmoniser les programmes d'agriculture, de pêche et d'élevage avec les résultats applicables fondés sur la conservation pour soutenir la production durable.
  - [N° 217.6] : En cas de blessure ou de mortalité du bétail due à des travaux de construction ou à des exploitations, Rio Tinto Simfer avisera les communautés avoisinantes et accordera une indemnisation appropriée, conformément au cadre du PARC ou à la procédure de règlement des griefs.

- [N° 218] : Pour contribuer à la gestion et la conservation durables des ressources naturelles, Rio Tinto Simfer:
  - [N° 218.1] : Élaborera, mettra en œuvre et surveillera des codes de conduite pour le personnel du Projet concernant l'exploitation des ressources naturelles.
  - [N° 218.2] : Consultera les communautés au sujet des espèces et des zones qui sont valorisées localement et des impacts sur la flore et la faune.
  - [N° 218.3] : Lorsqu'il est sûr et pratique de le faire, donnera aux communautés touchées accès au bois défriché.
  - [N° 218.4] : Concevra et mettra en œuvre un programme d'information et de sensibilisation concernant la récolte, le pâturage et la conservation durables des ressources naturelles en partenariat avec les organismes pertinents, lorsque cela est possible et approprié (p. ex., parties prenantes du plan de gestion du Pic de Fon).
  - [N° 218.5] : Mènera des interventions appropriées (p. ex., pépinières), telles que définies dans les évaluations des besoins, pour remplacer les ressources perdues et pour récolter et replanter des espèces d'importance locale, en particulier des espèces médicinales.
  - [N° 218.6] : Travaillera avec les communautés locales à la gestion des feux de brousse et des feux de forêt.
  - [N° 218.7] : Étudiera d'autres sources d'énergie hors réseau (p. ex. solaire, éolien) pour le logement des employés et, dans la mesure du possible, les communautés avoisinantes afin de réduire la demande en bois pour l'énergie.
  - [N° 218.8] : Grâce au Projet et à la surveillance environnementale participative, surveillera la pression exercée sur les ressources naturelles utilisées par la communauté (p. ex. bois de chauffage, viande de brousse, plantes sauvages).

#### 15.5.5.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

- Pour que les routes de transhumance soient protégées et le mode de vie nomade des Peuls soit préservée, l'équipe du PARC doit collecter des données supplémentaires spécifiques sur le calendrier, les itinéraires, les origines, les destinations, la fréquence, la saisonnalité, le type d'animaux et les modes de subsistance des groupes pastoraux, y compris l'engagement ciblé des parties prenantes à Beyla et le long de l'itinéraire de transhumance dans la zone d'influence sociale, le cas échéant. L'équipe chargée de la conception et de la construction doit prendre en considération les informations recueillies lors de la collecte et de l'engagement des données afin de s'assurer que l'accès et/ou l'acheminement existants restent intacts et que des contrôles de gestion supplémentaires pour les passages d'animaux sont établis.
- Rio Tinto Simfer mettra en œuvre des programmes de sensibilisation à la sécurité dans l'ensemble de la ZI sociale pour s'assurer que les communautés sont au courant des horaires de déplacement des trains ainsi que de ce qui doit être fait (procédures de traversée en toute sécurité par ex.) pour éviter les impacts potentiels sur la sécurité des membres de la communauté et de leur bétail.
- Rio Tinto Simfer doit élaborer et diffuser des documents de mobilisation pour fournir des renseignements généraux, expliquer les procédures pour les passages à niveau et fournir des coordonnées au cas où un animal se lâche sur les voies ou où un grief doit être soumis.

#### 15.5.5.7 Importance de l'impact résiduel

L'application des mesures d'atténuation, y compris le soutien à la sécurité alimentaire et des programmes visant à la gestion durable des ressources naturelles, devrait réduire la sensibilité des personnes qui participent aux services provisoires et culturels notés à Faible, rendant l'importance des changements aux services écosystémiques provisoires et culturels **mineure** pour ces personnes pendant la construction et l'exploitation. Les programmes visant à comprendre et à protéger le mode de vie nomade des éleveurs et l'application de programmes ciblés de sensibilisation à la sécurité

devraient réduire la sensibilité de ce groupe vulnérable aux effets indésirables à **modérée** pendant la construction et l'exploitation (tableau 15.24).

**Tableau 15.24 Importance de l'impact résiduel sur les services écosystémiques provisoires et culturels**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur  | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel                        |
|--|--|--|-----------------------------------|--|
| Impacts sur les services écosystémiques provisoires et culturels | <b>Faible</b> pour les récepteurs généraux<br><b>Modérée</b> pour les groupes vulnérables (pasteurs) | <b>Modérée</b> pour les récepteurs généraux et les groupes vulnérables | Voir Section 15.5.5.5.            | <b>Mineure</b> pour les récepteurs généraux            |
|  |  |  |                                   | <b>Modérée</b> pour les groupes vulnérables (pasteurs) |

**15.5.5.8 Déclassement**

L'importance des activités de déclassement du Projet pour les services écosystémiques provisoires et culturels devra être évaluée avant le début de cette phase, car on suppose que la relation entre les personnes et l'environnement naturel peut changer au cours de la vie du Projet et que la mesure dans laquelle les services écosystémiques provisoires et culturels sont actifs dans la ZI sociale devra être étudiée plus à fond dans l'étude socio-économique de base mise à jour.

**15.6 Impacts sur la cohésion communautaire et les structures sociales**

**15.6.1 Introduction**

Les impacts potentiels suivants sont pris en considération en termes de cohésion communautaire et de structures de leadership pour les communautés dans la ZI sociale :

- Pression accrue sur la cohésion sociale
- Violence et harcèlement à caractère sexiste (VHCS) envers les membres de la communauté
- Impacts sur les relations hommes-femmes

Comme il est indiqué à la Section 15.2, les définitions de l'évaluation du degré de changement pour les ressources de cohésion communautaire et de structures sociales sont décrites ci-dessous :

- **Négligeable** : Aucun changement perceptible dans la cohésion sociale ou les structures sociales des communautés, y compris aucun changement dans la dynamique de genre. L'incidence prévue de la discrimination, du harcèlement ou de la violence en termes de genre au niveau individuel est très rare.
- **Faible** : Changements perceptibles dans la cohésion sociale et/ou les structures sociales, y compris la dynamique des genres, pour certaines communautés. L'incidence prévue de la discrimination, du harcèlement ou de la violence en termes de genre au niveau individuel est rare.
- **Modéré** : Changement perceptible de la cohésion sociale et/ou des structures sociales pour une communauté ou des communautés entières. L'incidence prévue de la discrimination, du harcèlement ou de la violence en termes de genre au niveau individuel est occasionnelle.
- **Élevé** : Des changements profonds et mesurables se produisent dans la cohésion sociale et/ou les structures sociales au niveau régional. L'incidence prévue de la discrimination, du harcèlement ou de la violence en termes de genre au niveau individuel est fréquente.

## 15.6.2 Pression accrue sur la cohésion sociale

Cette section traite de la pression accrue sur la cohésion sociale, définie comme les forces des relations au sein des communautés et le sentiment de solidarité entre les familles et les communautés. La cohésion sociale au sein des communautés, en particulier les populations plus petites et plus vulnérables, peut être affectée par la présence d'une main-d'œuvre importante provenant de l'extérieur de la communauté ainsi que par l'inégalité en termes d'avantages du Projet. Cela peut causer des tensions dans les relations familiales, des tensions entre les membres de la communauté et affecter la dynamique en termes de genre.

### 15.6.2.1 Synthèse des conditions initiales

Chaque village au sein de la ZI sociale a une lignée fondatrice qui comprend des descendants de la famille qui a d'abord établi chaque communauté. Traditionnellement, les communautés au sein de la ZI sociale sont étroitement liées, familiales et patriarcales. Elles se sont diversifiées au cours des dernières décennies en raison de l'arrivée de réfugiés et de migrants des pays voisins et d'autres parties de la Guinée.

Comme indiqué en Section 4.2.5 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base De plus, les commentaires généraux recueillis au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont indiqué que les relations interreligieuses et interethniques sont généralement positives dans l'ensemble de la ZI sociale, avec quelques effets limités en raison de la phase d'exploration. La discrimination limitée dont sont victimes les Peuls (éleveurs saisonniers) a été reconnue comme persistante.

L'EIES 2012 a révélé que les villages situés le plus près de la zone de la mine (par exemple, Moribadou et Nionsomoridou) avaient connu une croissance plus rapide que les autres villages de la région, avec l'arrivée de demandeurs d'emploi et le développement de nouvelles infrastructures telles que la modernisation des routes. Comme le résume le tableau 15.1, les parties prenantes ont signalé que la migration causée par le Projet à la suite des activités du Projet avant les soins et l'entretien (qui ont débuté à la fin de 2016) a augmenté la criminalité et a eu une incidence négative sur les traditions locales. Lors du travail sur le terrain socio-économique de 2022, les parties prenantes ont exprimé l'opinion que, grâce au Projet, les jeunes sont moins intéressés par la religion, il y a eu une augmentation des divorces, ainsi que des conflits entre les personnes embauchées par le Projet et celles qui sont au chômage.

### 15.6.2.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Rio Tinto dispose d'une politique Santé, sécurité, environnement et communautés (Rio Tinto, 2018b) datant de janvier 2018 qui comprend des engagements en matière de sécurité et de bien-être pour les employés, les prestataires et les communautés et qui assure le respect des lois et règlements pertinents comme point de départ pour atteindre ces objectifs.

En janvier 2022, Rio Tinto a divulgué le code de conduite mondial à jour intitulé Notre approche de l'entreprise (The Way We Work) (Rio Tinto, 2022b) qui décrit la façon dont la société poursuit son objectif et sa stratégie et qui fournit un cadre de comportement conforme aux valeurs de la société. Notre approche de l'entreprise s'applique à notre personnel, à nos prestataires et à nos fournisseurs et comprend des engagements sur la tolérance zéro en matière de travail sous l'influence de l'alcool et des drogues ainsi que sur l'autorisation des employés à « arrêter le travail » si les exigences SST ne sont pas respectées. De plus, Notre approche de l'entreprise reconnaît et s'engage à respecter la culture et le patrimoine des communautés voisines.

Les travailleurs ont déclaré avoir reçu une formation initiale, qui est également une condition préalable à leur séjour dans le camp de Canga. Cette formation portait, entre autres, sur le respect de la tradition communautaire et culturelle.

### 15.6.2.3 Ampleur des impacts

Comme nous l'avons vu plus loin à la Section 15.4.2, la main-d'œuvre se composera de milliers de travailleurs pendant la construction qui ne peuvent pas être de la ZI sociale. En outre, comme indiqué au Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, on prévoit que le taux de croissance de la population d'une année à l'autre au cours de la phase 1 de la construction (2023 à 2025) sera de 20,00 % et se situera entre 6,00 % et 10,00 % jusqu'en 2040 pendant le démarrage des exploitations et jusqu'à la phase 2 de la construction. À Beyla, Moribadou, Nionsomridorou, Traoréla, Mafindou, Banankoro, Wataférédou I et Wataférédou II, la population projetée résultant de la migration interne devrait doubler d'ici à 2025 par rapport à un niveau de référence d'environ 32 000 habitants et atteindre près de 100 000 habitants d'ici à 2032, lorsque la phase 2 de la construction commencera.

Ces projections prédisent une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'opportunités lors du lancement du Projet, ce qui se traduira par des dizaines de milliers de personnes supplémentaires au sein de la ZI sociale. Pendant les phases de construction et d'exploitation du Projet, certaines zones d'habitation peuvent être plus directement touchées que d'autres en termes d'impacts négatifs (comme ceux sur les moyens de subsistance et l'infrastructure sociale) et d'impacts positifs (comme les possibilités d'emploi et le développement économique). La combinaison d'une pression accrue dans certains endroits et d'une offre accrue dans d'autres (p. ex. routes, logement, prestation de services) peut avoir une incidence sur les relations entre les zones d'habitation, causer des tensions et affecter la dynamique intercommunautaire. Cela pourrait affecter le transfert potentiel du pouvoir des lieux qui détiennent actuellement la responsabilité administrative de la préfecture et/ou sous-préfecture (par exemple, Beyla, Nionsomridorou) vers les villages où il y a plus de croissance et d'activité en raison des activités de Rio Tinto Simfer à ce jour (comme Moribadou qui a connu un taux de croissance de plus de 600,00% de la population depuis 2007).

Bien que les valeurs et les identités culturelles soient dynamiques et constamment sujettes à changement, l'ampleur et le rythme du changement seront probablement élevés compte tenu du nombre de travailleurs et de demandeurs d'emploi attendus dans la ZI sociale. Cela peut causer un malaise dans les zones d'habitation en fonction de leur capacité de réagir et d'assimiler ces changements, qui peuvent être ressentis de façon plus aiguë dans les zones d'habitation moins étendues. La culture, les valeurs sociales et les structures traditionnelles continueront de changer au fur et à mesure que la population augmentera et que les membres de la communauté locale deviendront plus instruits et plus exposés aux différentes visions et cultures du monde. La présence de personnes non locales et ces changements peuvent provoquer une anxiété qui peut exercer une pression supplémentaire sur la cohésion sociale existante entre les familles et les membres de la communauté. Les valeurs culturelles et sociales des nouveaux arrivants dans la région peuvent aussi entrer en conflit avec celles des communautés locales, comme en témoignent les membres de la communauté engagés dans le travail socio-économique sur le terrain en 2022 qui ont indiqué que de tels affrontements se sont déjà produits pendant la phase d'exploration du Projet. Cela peut être particulièrement évident parmi les habitants, en particulier les personnes âgées et les plus conservateurs au sein de la ZI sociale, qui continuent de percevoir leur sentiment d'identité, d'appartenance ou de tradition (par exemple, la religion, le mariage) comme étant menacé.

En outre, toute violation des normes culturelles peut offenser les communautés locales. Cela peut se produire aussi bien pendant les heures de travail à l'intérieur ou à l'extérieur du camp que pendant la période de congé des travailleurs (s'ils quittent le camp d'hébergement mais restent dans la région). Il est possible que de mauvais comportements, comme la consommation d'alcool dans les lieux publics, le langage et les gestes offensants, la conduite agressive, les actes de racisme et de vandalisme, persistent tout au long de la phase de construction. De plus, les travailleurs étrangers et nationaux peuvent manquer de respect envers les employés locaux (p. ex. ne pas respecter les différences religieuses ou culturelles locales). Cela peut causer des tensions entre les membres de la communauté qui peuvent être employés par le Projet, qui soutiennent le Projet ou qui ont d'autres opinions contraires à celles d'autres membres de la communauté qui peuvent se sentir moins optimistes.



Les dirigeants communautaires de Moribadou et de Féréboridou ont fait part de leurs préoccupations quant à l'augmentation potentielle de la prostitution, des maladies sexuellement transmissibles et du non-respect de la dignité morale villageoise par les travailleurs à la suite du Projet. Les femmes de Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou et Féréboridou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité, à leur peur accrue du viol et à la multiplication des vols dans la zone, des fléaux attribués aux migrants. Sans mentionner le viol, les femmes de Traoréla, Camaradou et Lamadou ont exprimé leurs préoccupations quant à l'augmentation du sentiment d'insécurité associé à la présence de migrants dans la zone. (Les impacts sur la santé communautaire qui peuvent également entraîner une pression accrue sur la cohésion sociale sont traités au Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés et les impacts liés à la VHCS sont traités à la Section 15.6.3).

Comme décrit dans le tableau 15.1, une diminution de la cohésion communautaire a été évoquée par les parties prenantes interrogées à : Beyla Town, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma, où les parties prenantes ont estimé que les changements suivants étaient imputables au Projet : augmentation de la criminalité (vol), impact négatif sur la tradition locale, y compris les jeunes moins intéressés par la religion et les divorces en augmentation parce que certains maris ne peuvent pas égaler les revenus des employés de Rio Tinto Simfer. Des conflits entre salariés et chômeurs ont également été signalés, par exemple à Moribadou.

Il convient également de noter que certaines personnes bien placées pour tirer un avantage maximum du Projet (p. ex., par le biais d'emplois ou de possibilités d'affaires) peuvent voir le Projet comme une occasion d'échapper à leur identité rurale et de s'urbaniser et, par conséquent, elles peuvent accorder plus d'importance au Projet que d'autres. Cela peut être particulièrement vrai pour les jeunes, en particulier les jeunes hommes, qui quittent déjà leurs zones d'habitation pour les zones urbaines à la recherche d'opportunités génératrices de revenus non disponibles chez eux. Ces changements dans les valeurs sociales et culturelles peuvent être perçus par ces récepteurs comme un impact positif, tout en étant considérés comme négatifs et/ou indésirables par les membres conservateurs de la communauté.

On prévoit que le nombre de demandeurs d'emploi et l'ampleur de la migration induite par le Projet diminueront pendant le fonctionnement. La plupart des changements en matière de logement, d'infrastructure et de prestation de services, ainsi que le renforcement des capacités, auront eu lieu pendant la phase de construction, de sorte que les conflits entre villages et villes sont susceptibles d'avoir été réglés dans une certaine mesure par la phase d'exploitation. Les conflits potentiels entre ceux qui sont en faveur du Projet et qui tolèrent tout changement connexe dans la cohésion sociale (p. ex., ceux qui sont employés par le Projet) et ceux qui ne sont pas conciliants (p. ex., ceux qui ne bénéficient pas des avantages du Projet) sont également susceptibles d'avoir été réglés. Si la pression sur la cohésion sociale et les tensions peuvent se poursuivre, en particulier durant les premières années, il est probable que des mécanismes auront déjà été mis en place pour gérer ces tensions au cours d'une vaste période de fonctionnement. Il est probable que les structures sociales évoluent et s'adaptent au fil du temps ; par conséquent, les pressions associées sur la solidarité des familles et des communautés diminueront.

Au niveau familial, dans les ménages où les femmes occupent un emploi rémunéré, le revenu peut rendre les femmes moins économiquement dépendantes de leur mari et d'autres parents masculins (ce qui peut entraîner des tensions conjugales et conduire au divorce). Les femmes seront donc dans une position plus autonome pour de telles négociations. Dans les ménages où seuls les hommes participent à l'emploi rémunéré généré par le Projet, les femmes sont susceptibles de se retrouver avec plus de charge de travail, mais pas nécessairement l'avantage d'un statut économique et d'un bien-être améliorés. La répartition du travail entre les sexes au niveau de la famille assigne aux femmes la charge de travail non rémunérée la plus lourde et les mêmes normes attendent des hommes qu'ils gèrent toutes les finances de la famille (y compris, par exemple, des détails tels que les allocations d'épicerie accordées aux femmes pour les besoins d'achats ménagers). Toutefois, dans les deux scénarios, les tensions découlant de l'évolution de la dynamique du pouvoir des ménages peuvent entraîner une augmentation des tensions domestiques et

potentiellement de la violence, déjà perçues comme un problème dans la communauté locale (voir la Section 15.6.3 pour plus de détails).

L'impact potentiel d'une pression accrue sur la cohésion sociale est un impact « négatif » « indirect » créé par les activités du Projet. Il peut y avoir un changement perceptible dans la cohésion sociale et/ou les structures sociales pour une communauté entière ou des communautés et par conséquent le degré de changement sera « modéré » pendant la construction. L'ampleur de l'impact est limitée aux communautés « locales » au sein de la ZI sociale tant pendant la construction que pendant l'exploitation. La durée devrait être d'au moins la durée de la phase de construction (« à court terme ») et des années d'exploitation antérieures (« à long terme » comme sur 2 ans), et le degré de changement devrait se réduire à « faible » pendant l'exploitation. La fréquence de l'impact est considérée comme « fréquente » pendant la construction et « occasionnelle » pendant l'exploitation. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable » pendant la construction et « possible à improbable » pendant l'exploitation.

L'ampleur de l'impact est **faible** pendant la construction (étant donné qu'il est à court terme) et l'exploitation (étant donné la probabilité).

#### 15.6.2.4 Sensibilité des récepteurs

Cet impact peut toucher tous les individus d'une même communauté, en particulier les zones d'habitation qui connaissent des niveaux plus intenses de migration interne et de présence de non-locaux. La population en général et les sous-groupes vulnérables peuvent avoir la capacité, au moins en partie, de s'adapter aux changements et de maintenir la cohésion communautaire aux mêmes niveaux avant les activités du Projet. Par conséquent, ils ont une sensibilité **modérée** aux impacts sur la cohésion sociale.

#### 15.6.2.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **faible** pour la construction et l'exploitation, et la sensibilité est **modérée** pour tous les individus au sein de la ZI sociale qui appartiennent aux communautés. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **mineure** pendant la construction et l'exploitation pour tous les récepteurs (tableau 15.25).

**Tableau 15.25 Importance de l'impact avant atténuation pour une pression accrue potentielle sur la cohésion sociale**

| Paramètre   | Classification                                      |                       |
|---|---|-----------------------|
| <b>Impact : Pression accrue sur la cohésion sociale</b> |   |                       |
| <b>Phase</b>  | <b>Construction</b>                                 | <b>Utilisation</b>    |
| <b>Direction</b>  | Négative  |                       |
| <b>Type</b>   | Indirect  |                       |
| <b>Degré de changement</b>                              | Modéré  | Faible                |
| <b>Étendue</b>  | Locale  |                       |
| <b>Durée</b>  | À court terme                                       | À long terme          |
| <b>Fréquence</b>  | Fréquent  | Occasionnel           |
| <b>Probabilité</b>                                      | Probable  | Possible/peu probable |
| <b>Ampleur des impacts</b>                              | Petite zone   |                       |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                       |   |                       |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                       | Modérée pour les personnes des communautés touchées |                       |
| <b>Importance de l'impact</b>                           |   |                       |
| <b>Importance</b>                                       | Mineure   |                       |

### 15.6.2.6 Mesures d'atténuation

#### 15.6.2.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012

Les mesures d'atténuation ci-après ont été incluses dans le Registre des engagements de 2012 en ce qui concerne les impacts potentiels des migrations induites par le Projet et sont pertinentes pour cet impact également :

- [N° 214.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 242.4] : 242. Pour contribuer à la capacité locale de gestion des migrations internes, Rio Tinto Simfer: 242.4 continuera à soutenir la mise en place et le fonctionnement de comités de migration interne dans les zones d'habitation considérées comme présentant un risque élevé de migration interne. Ces comités participeront à la promotion de l'aménagement du territoire, au suivi de la migration interne, à l'identification des problèmes rencontrés et à la promotion de bonnes relations entre les populations locales et les migrants.

#### 15.6.2.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre : élaborer un plan de gestion des conflits (soit dans le cadre du plan de gestion de la sécurité, soit séparément) pour inclure : les conclusions pertinentes de l'évaluation des risques pour la sécurité, l'identification du type d'activités qui peuvent entraîner ou exacerber des conflits avec les parties prenantes externes et les membres de la communauté locale au sein de la ZI sociale, les réponses et stratégies de gestion des conflits, les rôles et responsabilités au sein de Rio Tinto Simfer pour la mise en œuvre des mesures, et le suivi et l'évaluation dans le but de minimiser les impacts sur la cohésion communautaire et les structures sociales. Pour des raisons de confidentialité, ce Plan est un document interne de la société et ne doit pas être divulgué au sein du PGES.

### 15.6.2.7 Importance de l'impact résiduel

L'application des mesures d'atténuation, en particulier le Plan de gestion des conflits, est susceptible d'améliorer la sensibilité de certains récepteurs et leur capacité à contrer la pression accrue sur la cohésion sociale, mais pas l'ensemble de la population touchée. De plus, compte tenu de l'augmentation prévue de la population en raison de la migration causée par le Projet, il est peu probable que l'ampleur des changements apportés à la cohésion communautaire et aux structures sociales diminuera davantage. Par conséquent, l'importance de l'impact résiduel demeure **mineure** pendant la construction et l'exploitation pour les personnes dans les communautés touchées.

La poursuite de l'engagement des parties prenantes auprès des communautés locales sera essentielle pour comprendre comment la cohésion sociale évolue et en déduire des actions pour atténuer cet impact. En novembre 2022, un PEPP a été élaboré pour le Projet en fonction des principes et des objectifs établis dans une stratégie distincte de relations communautaires et dans le PEPP 2014 (Rio Tinto, 2022a). Ce PEPP tient également compte du Plan de gestion de la participation communautaire élaboré pour le Projet en 2014. Le PEPP comprend des engagements de Rio Tinto Simfer liés à l'engagement avec les parties prenantes, y compris les communautés locales.

Comme décrit dans le PEPP, Rio Tinto Simfer établira trois bureaux communautaires physiques pour contribuer à la participation continue du public (appelés les « carrefours communautaires »), dont l'un sera situé à Beyla et ciblera les communautés autour de la mine. Les deux autres seront situés à Senguelen, en soutien au port (en dehors de la portée de cette EIES) et à Konsankoro, en soutien à la voie ferrée.

Rio Tinto Simfer fournira le personnel, l'équipement et le soutien administratif nécessaires aux trois centres communautaires dans le cadre de la fonction de performance communautaire et sociale (CSP) du Bureau de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des communautés. L'effectif général fourni n'est pas fixe et sera modifié en fonction des besoins (tableau 15.26).

**Tableau 15.26 Importance de l'impact résiduel pour une pression accrue sur la cohésion sociale**

| Impact résiduel                         | Sensibilité des récepteurs | Ampleur            | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---|----------------------------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Pression accrue sur la cohésion sociale | <b>Modérée</b>             | <b>Petite zone</b> | Voir Section 15.6.2.5.            | <b>Mineure</b>                  |

**15.6.2.8 Déclassement**

L'importance des activités de déclassement du Projet pour la cohésion communautaire et les structures sociales devra être évaluée avant le début de cette phase, car on suppose que les relations intra et intercommunautaires au sein de la ZI sociale peuvent avoir changé à la suite des activités du Projet et que la mesure dans laquelle ces changements se sont produits devra être étudiée plus à fond dans l'étude socio-économique de base mise à jour.

**15.6.3 Violence et harcèlement à caractère sexiste envers les communautés**

Cette Section évalue la VHCS envers les membres de la communauté. La VHCS est un terme utilisé en référence à un large éventail de comportements abusifs, y compris les actes de violence sexuelle, physique, verbale, psychologique (émotionnelle) et économique. La VHCS se distingue des autres formes de harcèlement, de discrimination et de violence par le fait qu'elle vise des personnes en raison de leur sexe ou de leur genre. Bien que les femmes soient touchées de façon disproportionnée par la VHCS, il est important de reconnaître que la VHCS peut également être dirigée contre des personnes qui ne correspondent pas aux stéréotypes traditionnels de genre.

La Section 17.5 traite de la VHCS au sein de l'effectif.

**15.6.3.1 Synthèse des conditions initiales**

Comme décrit en Section 10.1.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, la Guinée se caractérise par de multiples formes de violence à l'égard des femmes, dont la violence domestique, la violence sexuelle, le viol et le harcèlement sexuel. Le manque général de poursuites, de soutien aux victimes et de sensibilisation du public exacerbe encore le problème. Les mutilations génitales féminines restent également largement pratiquées même si elles sont illégales en vertu du Code pénal (OCDE, 2019).

L'incidence de la VHCS a plusieurs causes profondes, telles que les conditions socioculturelles et les stéréotypes sexistes traditionnels, qui perpétuent les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes au sein de la société et de la famille. Traditionnellement, les hommes détiennent le pouvoir de décision et les femmes ont peu de connaissances juridiques, ce qui contribue à leur manque de connaissance des lois sur la VHCS. La violence à l'égard des femmes affecte les femmes tant dans les zones urbaines que rurales et les rapports suggèrent que la plupart des formes de violence à l'égard des femmes sont perpétrées par un conjoint/partenaire ou un ex-conjoint/ex-partenaire (OCDE, 2019). Une enquête nationale menée en 2016 sur la VHCS a indiqué que 55,70 % des femmes en Guinée ont déclaré être victimes de violences physiques et 29,30 % de violences sexuelles. Si le harcèlement sexuel est fréquent, les femmes le signalent rarement aux autorités par crainte de représailles et de stigmatisation.

Comme décrit en Section 10.1.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les femmes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain en 2022 reconnaissent que, selon la région, la ZI sociale est « plus ou moins sûre pour les femmes », bien que le viol ait été signalé dans certaines zones d'habitation comme fréquent. À Morisangarédou, Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Férédou et Féréboridou, les femmes interrogées ont déclaré qu'aucun cas de VHCS n'avait été signalé. (Il est important de noter que la VHCS n'est souvent pas signalée en raison des normes et croyances culturelles, dans lesquelles la population guinéenne reste fortement influencée par les coutumes ancestrales qui favorisent la domination de l'homme sur la femme dans la

relation familiale). Cependant, les femmes interrogées à Beyla, Moribadou, Kérouané et Nionsomoridou ont déclaré que la violence domestique était un problème majeur. Dans ces zones, la VHCS est considérée comme un problème de sécurité majeur pour les familles et les autorités.

### 15.6.3.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Rio Tinto met en œuvre une série de standards et de réglementations visant à faire respecter les droits de l'homme. En octobre 2022, par exemple Rio Tinto a mis à jour sa politique des droits de l'homme (Rio Tinto, 2022f), qui est entrée en vigueur en janvier 2023. Celle-ci inclut l'engagement à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. En outre, Rio Tinto a volontairement adopté d'autres normes internationales, notamment les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales, la Convention du travail maritime, les Normes de performance environnementale et sociale de la SFI, les Principes du Conseil international des mines et des métaux et les 10 Principes du Pacte mondial des Nations Unies (Rio Tinto, 2022g). Voir également la Section 15.4.8.2. Cependant, il n'existe pas de contrôles intégrés ciblant spécifiquement la VHCS.

### 15.6.3.3 Ampleur des impacts

Généralement, les risques de VHCS sont plus élevés lorsque l'inégalité entre les sexes est élevée, que les stéréotypes sexistes sont forts, que la violence entre partenaires intimes est répandue, que la législation nationale sur la violence conjugale est faible ou non appliquée et/ou lorsque la pauvreté et la discrimination sont élevées (SFI, 2020). Certaines caractéristiques d'un Projet peuvent également avoir une incidence sur les niveaux de risque liés à la VHCS, notamment les travailleurs entrants, la main-d'œuvre majoritairement masculine, les lieux éloignés, les camps de travail, le transport de biens et de personnel sur de longues distances et le personnel de sécurité. Dans le contexte actuel de la ZI sociale et en raison des activités du Projet, tous ces facteurs de risque sont élevés.

La VHCS est fréquente dans le contexte guinéen, y compris au sein des familles. Les situations dans lesquelles la VHCS peut augmenter au sein du ménage à la suite des activités du Projet sont entre autres celles où les membres masculins du ménage ont de nouveaux revenus qui peuvent élever leur statut et leur pouvoir au sein de la structure familiale, ou lorsque les femmes peuvent avoir accès à de nouvelles possibilités d'emploi, ce qui remet en question la dynamique sociale interfamiliale. Comme l'indique le tableau 15.1, les parties prenantes interrogés à Beyla Town, Wataférédou I, Wataférédou II, Nionsomoridou et Foma ont indiqué que les divorces se sont multipliés parce que certains maris ne peuvent égaler les revenus des employés de Rio Tinto Simfer.

De nouveaux revenus peuvent également créer des opportunités pour les travailleurs d'exploiter sexuellement les membres de la communauté, en particulier ceux qui n'ont pas assez d'argent ou de ressources pour subvenir à leurs besoins de base. Les parties prenantes de Moribadou ont signalé, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, que la migration induite par le Projet pendant la phase d'exploration du Projet avait accru la prostitution. Les enfants constituent le groupe le plus vulnérable en général dans l'ensemble de la ZI sociale. Les parties prenantes clés de la ville de Beyla ont fait remarquer que les jeunes filles sont particulièrement vulnérables, en particulier celles qui ont un faible niveau d'instruction, car elles peuvent être victimes de harcèlement sexuel et de viol. Au cours des groupes de discussion organisés, les femmes de nombreuses zones d'habitation ont exprimé des préoccupations quant au fait que la présence des travailleurs du Projet pourrait contribuer davantage à la VHCS, y compris au viol, et accroître généralement l'insécurité pour les femmes et les filles.

Les situations liées à la VHCS peuvent également se produire lorsque des conflits persistent entre les employés et les chômeurs. Ces impacts indirects liés au Projet sont susceptibles d'augmenter lorsque la construction débutera et que

la migration interne augmentera les possibilités d'emploi. En outre, les facteurs de risque de la VHCS sont élevés dans les zones reculées où les camps seront situés et le long des itinéraires de transport pour les fournitures du Projet (voir le Chapitre 2 : Description du Projet). Compte tenu des taux élevés de pauvreté dans la ZI sociale et du nombre de personnes vulnérables, ainsi que de l'absence d'application locale, le potentiel d'accès aux connaissances et aux ressources pour prévenir et/ou signaler le VHCS est faible. Cela pourrait accroître davantage le risque de VHCS au sein des familles et au niveau communautaire.

Le personnel de sécurité du Projet (public et privé) peut également entraîner des risques accrus pour le VHCS. Les mesures de sécurité physique et les agents de sécurité peuvent avoir des effets particulièrement importants sur les femmes, qui ont sans doute à parcourir des distances pour des tâches domestiques. Elles peuvent être touchées de façon disproportionnée par la présence de gardes de sécurité (généralement des hommes et potentiellement armés), qu'elles peuvent rencontrer dans leur routine quotidienne. Dans certains cas, les femmes peuvent être victimes de harcèlement ou d'intimidation liés au genre ou être victimes de violence sexuelle (SFI, 2017).

L'impact potentiel de la VHCS est un impact « négatif » « indirect » créé par les activités du Projet. L'incidence anticipée de la discrimination, du harcèlement ou de la violence fondés sur le sexe au niveau individuel est susceptible d'être fréquente, compte tenu du niveau actuel de VHCS dans le contexte national et des facteurs de risque accrus au sein de la ZI sociale et en ce qui concerne les activités du Projet. Par conséquent, le degré de changement sera « élevé », car l'incidence prévue de la VHCS au niveau individuel pourrait être fréquente. L'ampleur de l'impact est limitée aux communautés « locales » au sein de la ZI sociale, mais pourrait également être « régionale » en termes d'itinéraires de transport. La durée devrait être « à long terme », car elle pourrait commencer avec la construction et persister tout au long de l'exploitation. La fréquence de l'impact est considérée comme « occasionnelle » pendant la construction et l'exploitation. La probabilité que cet impact se produise est considérée comme « probable » pendant la construction et « possible » pendant l'exploitation.

L'ampleur de l'impact est **grande** pendant la construction. Cependant, en cours d'exploitation les communautés sont plus susceptibles d'être exposées à des campagnes de sensibilisation et de rapports concernant la VHCS, l'ampleur de l'impact devrait diminuer, mais la mesure dans laquelle est inconnue et donc une approche conservatrice est adoptée et l'ampleur de l'impact reste **grande** pendant l'opération.

#### 15.6.3.4 Sensibilité des récepteurs

Cet impact de la VHCS dans les communautés est plus susceptible d'affecter les femmes et les groupes vulnérables (extrêmement pauvres, veuves, personnes âgées, ménages monoparentaux, enfants) car il y a généralement un risque accru de la VHCS pour certains groupes vulnérables. Il n'y a pas eu de preuve d'autres groupes de genre (p. ex. lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et queer ou questionnement [LGBTQ+]) identifiés au cours du travail sur le terrain socio-économique de 2022 ; toutefois, ces groupes seraient également sensibles à cet impact. Ces récepteurs vulnérables ont déjà des niveaux de sensibilité et d'impact profonds ou multiples associés à la VHCS, ce qui peut exacerber cette vulnérabilité et miner davantage la capacité d'adaptation d'une personne. Par conséquent, la sensibilité des récepteurs est **élevée** aux effets de la VHCS pour toutes les personnes qui subissent directement la VHCS ou qui sont impliquées dans la VHCS en tant que spectateur ou partie associée, et l'impact peut être ressenti de la façon la plus aiguë par les groupes vulnérables.

#### 15.6.3.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **grande** pour la construction et l'exploitation, et la sensibilité est **élevée** pour toutes les personnes qui connaissent la VHCS, avec un accent sur les groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants au sein de la ZI sociale. Par conséquent, l'importance avant atténuation est **majeure** durant l'opération de construction pour tous les récepteurs (tableau 15.27).

**Tableau 15.27 Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles associées à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté**

| Paramètre  | Classification                     |                    |
|--|------------------------------------|--------------------|
| <b>Impact</b> : Impacts potentiels associés à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté |                                    |                    |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>                | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>   | Négative                           |                    |
| <b>Type</b>  | Indirect                           |                    |
| <b>Degré de changement</b>   | Élevée                             |                    |
| <b>Étendue</b>   | Local/régional                     |                    |
| <b>Durée</b>   | À court terme                      | À long terme       |
| <b>Fréquence</b>   | Occasionnel                        |                    |
| <b>Probabilité</b>   | Probable                           | Possible           |
| <b>Ampleur des impacts</b>   | Grande                             |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |                                    |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  | Élevée pour les personnes touchées |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>  |                                    |                    |
| <b>Importance</b>  | Majeure                            |                    |

**15.6.3.6 Mesures d'atténuation**

*15.6.3.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Le Registre des engagements de 2012 comprend les mesures d'atténuation suivantes qui pourraient aider à faire face aux risques de VHCS.

- [N° 213.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N°. 285] : Voir Section 15.4.7.5.1.

*15.6.3.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social*

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :

- Mettre à jour le code de conduite général de Rio Tinto Simfer afin d'aborder spécifiquement les aspects de la VHCS et de refléter la position de la société sur la VHCS ainsi qu'un ensemble de normes de conduite et de comportement acceptables.
- Réaliser une étude approfondie d'analyse comparative entre les sexes portant sur les questions abordées à la Section 15.6.4, y compris une évaluation de la VHCS, dans le cadre de la ZI sociale menée par un expert de la question de l'égalité entre les sexes et de la VHCS afin de s'assurer qu'elle est réalisée de manière sensible, sûre et éthique et avec la contribution des organisations locales et nationales de défense des droits des femmes, des ONG et d'autres entités ayant une expertise pertinente de la Guinée en matière d'égalité entre les sexes et de la VHCS.
- Envisager de faire appel à l'expertise (par exemple, des organisations locales de défense des droits des femmes ou des ONG travaillant sur la VHCS) pour mener des campagnes de sensibilisation afin de fournir des informations aux communautés locales, telles que ce qui est un comportement inacceptable et comment signaler un incident de VHCS.



- En fonction des résultats de l'évaluation de la VHCS, envisager d'embaucher des spécialistes chargés de gérer les programmes communautaires pédagogiques VHCS, de renforcer la capacité des fournisseurs de services dans la ZI sociale, de gérer les rapports et les cas de VHCS, et de fournir une formation et un soutien supplémentaire à la main-d'œuvre.
- Inclure une formation communautaire de sensibilisation à la VHCS dans la Stratégie d'équité entre les sexes que Rio Tinto Simfer était en train d'élaborer en mai 2023.
- La formation d'initiation comprendra également la communication des procédures en place pour assurer une gestion appropriée des griefs et l'obligation pour tout le personnel de signaler tout grief dans les 24 heures suivant sa réception.

### 15.6.3.7 Importance de l'impact résiduel

L'application des mesures d'atténuation, y compris l'accent mis sur la VHCS par l'entremise de standards et de procédures mis à jour, d'une étude d'analyse comparative entre les sexes et d'un plan d'action connexe, et la participation de l'expertise de la VHCS à l'élaboration de programmes de gestion appropriés, devrait réduire à la fois la fréquence et la probabilité des incidents de VHCS d'une ampleur **modérée**. Cela rend l'importance de l'impact de la VHCS sur les communautés est donc **modéré** pendant la construction et l'exploitation pour les personnes concernées. Il convient de noter que tout acte de VHCS et la réponse et le rétablissement associés sont spécifiques à chaque individu et que la façon dont la VHCS affecte chaque individu affecté peut varier, par conséquent, la sensibilité des récepteurs reste **élevée** pour les personnes affectées. En outre, le signalement de la VHCS dans des contextes communautaires en Guinée est profondément enraciné dans les normes et croyances culturelles favorisant la domination des hommes sur les femmes. Un changement dans ces normes et ces croyances ne se produit généralement qu'au fil du temps et à la suite d'une exposition répétée aux stratégies de prévention et de sensibilisation à la VHCS (tableau 15.28).

**Tableau 15.28 Importance de l'impact résiduel pour les incidences associées à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté**

| Impact résiduel   | Sensibilité des récepteurs | Ampleur | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---|----------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Impacts associés à la violence fondée sur le sexe et au harcèlement envers les membres de la communauté | Élevée                     | Modérée | Voir Section 15.6.3.5             | <b>Modérée</b>                  |

### 15.6.3.8 Déclassement

Il faudra évaluer l'importance des activités de déclassement du Projet sur la VHCS pour les communautés avant de commencer cette phase, car on présume que le Projet exigera des travailleurs à court terme (moins de deux ans) pour les activités de déclassement et qu'il existe un potentiel pour que les migrants et la main-d'œuvre non locale induits par le Projet soient présents dans la ZI sociale, comme cela s'est produit pendant la phase de construction du Projet. Cependant, l'ampleur d'un tel impact lié à la VHCS sera déterminée par le niveau de prévalence de celle-ci dans les communautés, les résultats de la formation et du soutien passés de la VHCS au sein des communautés, et les facteurs socio-économiques prévalant à ce moment-là, qui seront tous couverts dans une étude socio-économique de base mise à jour.

#### 15.6.4 Impacts sur les relations hommes-femmes

Le genre est défini comme les rôles, les attributs, les opportunités et les relations socialement construits qu'une société donnée considère appropriés pour les hommes et les femmes. Ces attentes diffèrent d'une société à l'autre et changent avec le temps. Bien qu'il y ait plus de deux sexes (et les groupes de genre comprennent généralement d'autres groupes marginalisés comme les LGBTQ+), les hommes/garçons et les femmes/filles sont les genres les plus reconnus. Cette Section traite des facteurs typiques de l'inégalité entre les sexes, de la façon dont le Projet peut affecter différemment les hommes et les femmes et de la façon dont leurs besoins et perspectives différents sont compris dans le contexte des impacts du Projet. La Section évalue en outre les impacts spécifiques selon le sexe qui ne sont pas déjà couverts dans d'autres Sections.

##### 15.6.4.1 Synthèse des conditions initiales

Comme décrit à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les femmes participantes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 reconnaissent qu'elles font face à plusieurs défis et problèmes dans leurs communautés qui sont uniques à leur sexe, le plus fréquent étant le manque de soutien général. Les femmes concernées considèrent les femmes sans enfants, les veuves et les ménages dirigés par des femmes, les femmes ayant des maris à l'étranger, les femmes souffrant de problèmes de santé mentale, les jeunes filles et les femmes âgées comme des membres les plus vulnérables des communautés.

Les femmes ont un accès différent aux revenus, aux ressources et aux moyens de subsistance et à l'accès aux ressources. Cela est dû en partie à des différences importantes dans la propriété ou le régime foncier des actifs, dans les formes et les montants de la rémunération, ainsi qu'à une influence sur la manière dont le revenu est dépensé. Les femmes travaillent principalement comme main d'œuvre agricole non rémunérée tandis que les hommes contrôlent les cultures de rente et les revenus agricoles. Les femmes utilisent principalement leurs produits pour la consommation domestique. En général, les femmes ont moins de chances d'accéder aux mêmes possibilités d'emploi officiel que leurs homologues masculins. La propriété disproportionnée des terres contribue à l'inactivité économique des femmes. Les femmes qui ne possèdent pas de terres risquent en outre d'être exclues des avantages et des programmes locaux et, par conséquent, des processus décisionnels.

Les femmes jouent souvent un rôle limité dans la prise de décisions aux niveaux communautaire et national. Les femmes ont moins l'occasion de se faire entendre, en partie en raison de responsabilités et d'échéanciers différents. Les femmes ont moins facilement accès aux droits protégés par la loi, y compris aux différences d'accès aux droits fonciers et aux systèmes judiciaires. Cela est dû en partie aux pratiques culturelles et aux normes patriarcales, notamment l'héritage et les différences dans la gestion des structures familiales en cas de mariage, de séparation/divorce et/ou de décès du conjoint. Traditionnellement, les femmes n'héritent pas ou ne possèdent pas de terres.

Les femmes ont généralement un faible niveau de développement social lorsqu'on le mesure en termes de scolarisation et de niveau d'instruction. Les femmes ont des taux d'alphabétisation plus faibles que les hommes en raison de l'accès réduit à l'éducation tout au long du cycle d'éducation, ainsi que de l'habilitation dans et par l'éducation. Les femmes ont moins de moyens pour communiquer ou être contactées. Cela est dû en partie aux normes sociales liées à l'éducation (alphabétisation, plurilinguisme, etc.) et à l'accès à l'information communautaire par les médias. Les femmes sont généralement en mauvaise santé, en raison de besoins différents en matière de sécurité physique et sexuelle, ainsi que d'accès aux soins de santé ou à l'emploi, ce qui peut nuire à la santé en général.

#### 15.6.4.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Voir la Section 15.4.8.2.

#### 15.6.4.3 Ampleur des impacts

Il existe une série de risques différents et d'impacts directs et indirects propres aux femmes et aux filles à la suite des activités du Projet, y compris, mais sans s'y limiter, la présence de main-d'œuvre, les migrants induits par le Projet, le transport, les activités de construction, l'utilisation et l'acquisition des terres et l'exploitation. Les incidences examinées dans les Chapitres 15 à 19 tiennent déjà compte de la sensibilité accrue des groupes vulnérables, notamment des femmes et des filles, dans le cadre de l'évaluation spécifique. Ces risques sont décrits ci-dessous.

- Risque d'accès déséquilibré aux opportunités d'emploi direct et aux opportunités d'affaires indirectes du Projet (par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement) pour les femmes et les populations vulnérables (voir les Sections 15.4.2 et 15.4.4 du Chapitre 15 : État initial socio-économique et des communautés).
- Risques accrus pour la santé et la sécurité des femmes locales en raison de la présence d'une main-d'œuvre majoritairement masculine et de migrants induits par le Projet (voir Chapitre 18 : Migration induite par le Projet et au Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés).
- Risques accrus pour les femmes et les filles dans les ZI sociales et le long des voies de transport et à proximité des camps de travailleurs du Projet associés aux travailleurs du Projet et aux migrants induits par le Projet, y compris un risque accru de VHCS, risques accrus d'exposition aux maladies transmissibles (y compris les infections sexuellement transmissibles) et risques pour la santé associés à une pression accrue sur les services de santé locaux (voir la Section 15.6.3 et le Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés).
- Incidences différentes sur les femmes et les ménages dirigés par des femmes et leurs moyens de subsistance, liées à l'acquisition de terres induite par le Projet, y compris la perte de terres, et à la réinstallation économique en raison de la perte d'accès aux terres agricoles et aux pâturages d'élevage (voir le Chapitre 16 : Utilisation et propriété des terres).
- Incidences différentes dues aux modes d'utilisation des routes selon le sexe qui peuvent entraîner une augmentation potentielle des accidents/blessures en cas de modification de la circulation routière (voir Section 15.7.3).
- Incidences négatives sur la sécurité des personnes, selon le sexe, comme la violence, la présence de gardes de sécurité armés et les risques pour les droits de la personne (voir la Section 15.6.2 et le Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés).
- Surcharge ou pression sur les infrastructures sociales existantes (par exemple, les services d'éducation, les établissements de santé, l'assainissement) avec des conséquences sensibles au genre entraînant un manque d'accès aux femmes, aux filles et aux groupes vulnérables en raison de la présence importante de la main-d'œuvre du Projet, des demandeurs d'emploi et de leurs personnes à charge (voir la Section 15.7).
- Incidences différentes de la pollution potentielle de l'air et de l'eau sur les femmes et les filles, compte tenu de la répartition des tâches et des responsabilités domestiques selon le sexe ou des différences dans les habitudes quotidiennes (voir Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés).
- Les changements apportés à la cohésion communautaire et aux structures sociales sont davantage susceptibles d'avoir une incidence sur le bien-être économique et social des femmes (voir la Section 15.6.2).
- Incidences selon le sexe découlant du fait que les femmes occupent un emploi rémunéré et/ou un emploi rémunéré pour les hommes, ce qui crée une charge de travail plus lourde pour les femmes qui effectuent un travail agricole non rémunéré pour leur subsistance familiale (voir la Section 15.5.3).

- Des effets positifs tels qu'une éducation accrue et un emploi rémunéré créant des déséquilibres entre les sexes qui ont des répercussions négatives sur les structures sociales (voir les Sections 15.5.3 et 15.6.2).
- Incidences différentes sur les services et pratiques écosystémiques traditionnels et culturels, y compris l'apiculture et les mutilations génitales féminines (voir la Section 15.5.5).

L'ampleur de chaque impact varie selon le degré de changement, l'étendue, la fréquence, la durée et la probabilité. (Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations.)

#### 15.6.4.4 Sensibilité des récepteurs

La sensibilité des femmes/filles en tant que réceptrices aux impacts est généralement évaluée comme **modérée à élevée** pour tous les impacts. (Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations.)

#### 15.6.4.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'importance de l'impact selon le sexe avant atténuation pour les femmes/filles (et d'autres groupes vulnérables) en tant que récepteurs dépend des conditions de chaque impact. (Voir les Sections d'impact individuelles pour les évaluations.)

#### 15.6.4.6 Mesures d'atténuation

##### 15.6.4.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012

Voir les Sections sur les impacts individuels pour les mesures d'atténuation incluses dans le Registre des engagements de 2012.

##### 15.6.4.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits dans les différentes Sections sur les impacts, les mesures d'atténuation suivantes sont mises en œuvre : dans le cadre de l'analyse comparative entre les sexes (décrite à la Section 15.6.3.5.2), élaborer un Plan d'action pour l'égalité entre les sexes (GAP) qui examine les engagements et les mesures de gestion dans une perspective de sensibilité au genre lorsque la mesure d'atténuation ou de compensation est déjà prise en compte dans le PGES, ainsi que dans d'autres standards et procédures de gestion connexes, et formule des recommandations pour intégrer davantage l'égalité entre les sexes dans le PGES. Il n'est pas prévu que le GAP soit un document autonome, mais plutôt intégré dans le PGES. Les recommandations énoncées dans le GAP garantissent aux femmes et aux autres groupes vulnérables des possibilités de bénéficier du Projet ; veiller à ce que Rio Tinto Simfer assure des activités de sensibilisation et de formation ciblées à l'intention des femmes et des autres groupes vulnérables, ainsi que des mécanismes de rétroaction tenant compte des spécificités de genre ; et que tous les critères d'atténuation, de gestion et de surveillance, existants et recommandés, soient axés sur l'inclusion des femmes et d'autres groupes vulnérables dans le Projet.

#### 15.6.4.7 Importance de l'impact résiduel

Avec l'application du GAP et donc de toutes les mesures d'atténuation et de gestion pertinentes tenant compte de l'importance de l'égalité des sexes, on s'attend à ce que les risques liés à l'égalité des sexes et l'importance de l'impact résiduel des impacts sexospécifiques soient réduits à des niveaux gérables.

#### 15.6.4.8 Déclassement

L'importance des activités de déclassement du Projet par rapport aux impacts sexospécifiques devra être évaluée avant le début de cette phase, sur la base de l'étude socio-économique de base mise à jour.

## 15.7 Impacts sur les infrastructures et les services

### 15.7.1 Introduction

Les impacts potentiels suivants sont considérés en termes d'infrastructures et de services pour les communautés dans la ZI sociale :

- Impacts sur les services et établissements éducatifs
- Impacts inhérents à la hausse de la circulation
- Impacts sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement
- Hausse de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une hausse des coûts
- Amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures

Les impacts associés à d'autres infrastructures sociales, en particulier la santé, sont traités au Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés.

Comme indiqué à la Section 15.2, les définitions de l'évaluation du degré de changement pour les ressources d'infrastructure et de services sont décrites ci-dessous :

- **Négligeable** : Aucun changement notable dans la disponibilité, la qualité et/ou le coût de l'hébergement, du logement, de l'éducation ou des services publics. Aucun changement visible dans l'activité de transport, la congestion routière ou l'état des routes.
- **Faible** : Les augmentations limitées de la demande de logements, de logements, d'éducation et de services publics sont perceptibles, ce qui entraîne de légers changements dans la disponibilité, la qualité et/ou le coût de ces ressources et services. L'augmentation de l'activité de transport peut être perceptible, mais n'a pas d'incidence significative sur la capacité de l'infrastructure de transport. La détérioration mineure des surfaces routières se produit à quelques endroits précis.
- **Modéré** : Les augmentations de la demande de logements, de logements, d'éducation et de services publics sont évidentes et entraînent des déficits fréquents et généralisés de disponibilité ou de qualité ou des augmentations mesurables des coûts. L'augmentation de l'activité de transport est largement perceptible et réduit notablement la capacité de l'infrastructure de transport, mais les impacts n'exigent pas un changement dans le comportement de déplacement typique des usagers de la route non affectés au Projet. Les surfaces routières subissent une légère détérioration à certains endroits, mais les routes continuent de fournir un passage adéquat pour la circulation normale.
- **Élevé** : L'augmentation de la demande d'hébergement, de logement, d'éducation et de services publics suffit à créer des conditions de pénurie chronique et des coûts excessifs. L'augmentation de l'activité de transport est importante et provoque des retards ou des embouteillages importants sur les routes, au point où les conducteurs ou d'autres utilisateurs de l'infrastructure doivent constamment et fréquemment changer leur comportement quotidien typique. Les surfaces routières subissent une détérioration importante ou généralisée.

### 15.7.2 Impacts sur les services et établissements éducatifs

Cette Section traite des impacts potentiels des activités prévues dans le cadre du Projet, en particulier la présence des travailleurs et des familles de demandeurs d'emploi, dans la ZI sociale, qui pourraient avoir une incidence sur la disponibilité et la qualité des services et des établissements éducatifs.

#### 15.7.2.1 Synthèse des conditions initiales

Comme décrit à l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, section 5 : L'éducation, deux enfants sur cinq en Guinée ne vont pas à l'école. Au cours de l'année scolaire 2019/2020, environ 62,00 % des garçons et 30,00 % des filles de

Kankan, et environ 69,00 % des garçons et 45,00 % des filles des régions de N'Zérékoré ont terminé l'école primaire. Les taux d'achèvement des études secondaires ont chuté considérablement par rapport aux taux d'achèvement des études primaires, dans la plupart des cas de près de la moitié. Parmi les obstacles à l'éducation, on peut citer le nombre limité d'écoles publiques, les infrastructures scolaires médiocres (en particulier l'assainissement), le manque de moyens de transport et le manque d'enseignants (en particulier dans les zones rurales). Les filles sont particulièrement vulnérables en raison des barrières culturelles, de la grossesse et du harcèlement sexuel à l'école.

Au cours du travail de terrain d'ERM en 2022, les parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations concernant les niveaux élevés d'absentéisme scolaire dans toutes les zones d'habitation de la ZI sociale. Les parties prenantes de Beyla, Morisangaredou et Forma se sont inquiétées du manque de moyens de transport pour les enseignants et les élèves, de la mentalité de certaines familles qui ne considèrent pas l'éducation comme suffisamment importante et de la pauvreté qui contribue aux taux d'abandon scolaire. La recherche d'opportunités d'emploi dans le cadre du Projet, par les jeunes mais aussi les enseignants, devrait également influencer davantage cette tendance, comme l'ont indiqué les parties prenantes de Foma, Moribadou, Kérouané, Camaradou et Féréboridou.

Le manque d'infrastructures (en particulier de toilettes et de points d'approvisionnement en eau) et le mauvais état général des infrastructures existantes ont souvent été considérés comme des problèmes majeurs. Certaines parties prenantes communautaires ont indiqué que Rio Tinto Simfer a aidé le secteur en construisant des infrastructures (c.-à-d. une école secondaire construite à Kérouané). Toutefois, les parties prenantes continuent d'espérer que ce soutien de Rio Tinto Simfer sera maintenu en termes de développement de nouveaux bâtiments scolaires (à Moribiendou, Wataférédou II, Foma, Férédou) et de centres de formation professionnelle pour les jeunes (à Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou). À Moribiendou, Nionsomoridou et Kérouané, les parties prenantes du secteur de l'éducation ont fait part de leurs préoccupations concernant l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes en raison de l'afflux lié au Projet.

Comme le décrit l'EIES 2012, l'insuffisance du nombre d'enseignants aggrave les effets de l'insuffisance des infrastructures éducatives. Pour maintenir le peu d'enseignants disponibles, les communautés sont souvent tenues de contribuer aux salaires des enseignants. En raison d'un manque de personnel, certaines écoles ne peuvent fournir qu'un seul enseignant pour plusieurs niveaux, ou pour l'ensemble du corps étudiant. Comme décrit en Section 5.1.1 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, le nombre d'enseignants du secondaire a augmenté de 84,00 % dans la région de Kankan, de 2012 à 2020, lorsque sur le nombre total de 2 579 enseignants, seulement 66 (2,50 %) étaient des femmes. Dans la région de N'Zérékoré, le nombre d'enseignants du secondaire a augmenté de près de 37,00 % entre 2012 et 2020. De même, les enseignantes ne représentaient que 3,60 % du total des enseignants dans cette région en 2020. En ce qui concerne l'enseignement technique, le nombre d'enseignants est passé de 117 à 370 à Kankan et de 226 à 490 à N'Zérékoré entre 2012 et 2020. Bien que les effectifs aient augmenté au cours des 10 dernières années, les parties prenantes se sont toujours plaintes, sur le terrain socio-économique de 2022, de la pénurie d'enseignants dans les écoles. Dans ce contexte, les parties prenantes de Beyla, Morisangarédou, Wataférédou I, Foma, Traoréla, Camaradou, Féréboridou, Kérouané ont fait part de leurs attentes vis-à-vis de Rio Tinto Simfer pour améliorer les conditions de travail des enseignants et contribuer à leur rémunération.

#### 15.7.2.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Il n'existe pas d'exigences juridiques connues et de normes applicables jugées pertinentes dans le contexte de l'évaluation des impacts potentiels sur les services et les établissements d'enseignement.

### 15.7.2.3 Ampleur des impacts

Le Projet exigera un logement pour la main-d'œuvre et l'infrastructure connexe, y compris les soins de santé, l'éducation et l'assainissement. Comme indiqué au Chapitre 2 : Description du Projet, le Projet prévoit la construction d'un camp de construction temporaire pour accueillir 3 700 travailleurs sur le site minier et de quatre camps de construction temporaires le long de la ligne de chemin de fer, ce qui peut accueillir un total de 1 600 travailleurs.

L'Accord-cadre (Simfer S.A., 2023) pour la construction des blocs 3 et 4 de Simandou enregistré le 7 avril 2023 auprès de la juridiction chargée du travail de Conakry prévoit trois désignations relatives à l'hébergement des employés nationaux guinéens comme suit :

- Les « locaux » sont définis comme des employés qui vivent dans une ville ou un village à moins de 80 km de la concession du site minier. Ils seront chargés de veiller à leur propre hébergement.
- Les DIDO (drive in / drive out) sont définis comme des employés qui vivent dans une ville ou un village à plus de 80 km de la concession du site minier et qui utilisent le transport routier pour se rendre au Projet. Ils ont droit à un hébergement en camp.
- Les FIFO (fly in / fly out) sont définis comme des employés qui volent à Beyla de Conakry. Ils ont droit à un hébergement en camp.

L'immigration des demandeurs d'emploi, où les effets sur l'éducation seront probablement les plus évidents, sera probablement Beyla, Nionsomoridou et Moribadou.

Comme le montre le tableau 15.1, les parties prenantes du secteur de l'éducation à Moribiendou, Nionsomoridou et Kérouané ont exprimé des préoccupations quant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes et à la migration induite par le Projet. Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Wataférou I ont exprimé des inquiétudes quant au fait que les jeunes pourraient être tentés d'abandonner l'école pour travailler pour le Projet et que les parents ne soutiendraient pas leurs enfants qui fréquentent l'école pour qu'ils puissent trouver un emploi dans le Projet. Les parties prenantes du secteur de l'éducation à Foma et Moribadou ont exprimé des inquiétudes quant à l'abandon des écoles par les étudiants et les enseignants pour accéder à des emplois dans le cadre du Projet, tandis que celles de Kérouané, Camaradou et Féréboridou ont exprimé leurs préoccupations uniquement quant à la perte potentielle d'enseignants, due au fait que les enseignants assument des rôles dans le cadre du Projet. De telles activités pourraient avoir d'autres effets potentiels sur le niveau d'éducation, soit parce que les jeunes décident d'abandonner l'école à la recherche d'un emploi, soit parce qu'ils manquent encore d'enseignants qualifiés et disponibles.

Les parties prenantes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont évoqué la nécessité : de nouvelles possibilités d'emploi dans la région, de centres de formation pour les jeunes, de l'amélioration des conditions de travail des enseignants (par exemple logements, plus d'équipement dans les écoles, soutien avec leurs salaires), et de sensibiliser à l'importance de l'éducation parmi les étudiants et leurs parents. Les parties prenantes ont également souligné la nécessité de mettre en place des services d'aide aux enfants handicapés dans les écoles.

La mesure dans laquelle la croissance démographique affectera les services et les établissements éducatifs dépendra largement de la mesure dans laquelle les familles des travailleurs et des demandeurs d'emploi du Projet les accompagneront dans la ZI sociale. Toutefois, pour des raisons d'évaluation, si seulement 10,00 % de la main-d'œuvre moyenne estimée du Projet de 2 500 personnes pour la mine, de 3 750 personnes pour la construction de l'embranchement ferroviaire et de 3 450 personnes pendant l'exploitation de la mine devaient amener des familles, cela pourrait se traduire par des centaines d'enfants qui cherchent des services d'éducation, sans compter les familles qui accompagnent les dizaines de milliers de migrants induits par le Projet à la recherche d'un emploi et d'autres possibilités économiques, en particulier pendant la construction. Si l'impact sur les établissements scolaires d'une augmentation du nombre d'enfants dans les agglomérations plus grandes, comme Beyla et Kérouané, n'est peut-être pas aussi perceptible (bien que des préoccupations aient été spécifiquement soulevées à Kérouané), il est probable que



la majorité de ces enfants finiront effectivement dans ces zones. Selon l'étude socio-économique de base, il existe actuellement environ 120 salles de classe au sein de la ZI sociale et, en retenant la taille moyenne nationale des salles de classe de 80 comme indicateur, le potentiel existe pour environ 9 600 enfants scolarisés au sein de la ZI sociale (sans compter les familles accompagnant les demandeurs d'emploi). (L'étude socio-économique de base distingue Moribadou comme ayant 405 enfants inscrits dans 27 classes). Par conséquent, l'augmentation du nombre d'enfants qui cherchent à s'instruire pourrait aggraver encore les difficultés actuelles que connaît déjà le secteur de l'éducation.

Les jeunes plus âgés et les adultes à la recherche d'un emploi dans le cadre du Projet pourraient également souhaiter participer à l'enseignement technique et professionnel afin d'accroître leurs chances d'obtenir un emploi.

Pendant la construction, il est probable que le besoin d'accueillir les élèves dans les écoles locales sera plus immédiat, car toute croissance démographique induite par le Projet pourrait se stabiliser à long terme pendant l'opération. La capacité de faire face aux pressions exercées sur les services et les infrastructures éducatifs relèvera en grande partie de la responsabilité des autorités régionales et locales qui gèrent l'enseignement public. La capacité du gouvernement de répondre à l'ampleur de la croissance démographique prévue et d'élargir les possibilités d'éducation si le besoin s'en fait sentir est limitée.

Les impacts sur les services et les installations d'éducation seront « indirects » (en raison de la migration induite par le Projet), ressentis « localement » et dans une moindre mesure « régionalement » pendant la phase de construction (« à court terme »), la migration induite par le Projet étant la plus susceptible de culminer pendant cette période. Le degré de changement devrait être « modéré », car il y aura probablement une augmentation de la demande d'éducation, ce qui pourrait mener à des pénuries fréquentes et généralisées de disponibilité, en particulier dans les communautés les plus touchées par la migration induite par le Projet en raison des demandeurs d'emploi et par les travailleurs du Projet ayant des contrats de travail amenant leur famille dans la région. La fréquence serait « fréquente » et la probabilité est « probable » pendant la construction et l'exploitation.

L'augmentation de la demande de services éducatifs et la pression exercée sur les établissements scolaires sont considérées comme ayant un effet d'une **grande** ampleur tant pendant la construction que pendant l'exploitation, en particulier dans les grandes villes et les villages, compte tenu de la pénurie de services éducatifs, de la médiocrité des installations, de la persistance des difficultés et de la faible capacité du gouvernement à répondre à l'ampleur de la croissance démographique prévue.

#### 15.7.2.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs de cet impact sont les enfants d'âge scolaire de 6 à 18 ans, les enseignants devant accueillir un plus grand nombre d'enfants ainsi que des adultes et/ou d'autres jeunes participant à la formation technique et professionnelle. Étant donné le statut de vulnérabilité inhérent à ces groupes, la sensibilité de tous les récepteurs est considérée comme **élevée**. Il convient de noter que, étant donné que les taux de fréquentation et d'inscription des filles sont plus faibles dans l'ensemble de la ZI sociale, les filles sont plus susceptibles que les garçons d'être plus sensibles aux incidences sur les services d'éducation.

#### 15.7.2.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **grande**, et la sensibilité est **élevée** pour les enfants d'âge scolaire, d'autres qui participent à la formation technique et professionnelle ainsi que les enseignants. Par conséquent, l'importance avant atténuation est **majeure** (tableau 15.29).

**Tableau 15.29 Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur les services et établissements éducatifs**

| Paramètre   | Classification   |              |
|---|--|--------------|
| <b>Impact : Impacts potentiels sur les services et établissements éducatifs</b> |  |              |
| Phase   | Construction   | Utilisation  |
| Direction   | Négative   |              |
| Type  | Indirect   |              |
| Degré de changement   | Modéré   |              |
| Étendue   | Local/régional   | Locale       |
| Durée   | À court terme  | À long terme |
| Fréquence   | Fréquent   |              |
| Probabilité   | Probable   |              |
| Ampleur des impacts   | <b>Grande</b>  |              |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |  |              |
| Sensibilité des récepteurs  | Élevée pour tous les demandeurs de services éducatifs, ainsi que pour les enseignants, compte tenu des vulnérabilités inhérentes |              |
| <b>Importance de l'impact</b>   |  |              |
| Importance  | <b>Majeure</b>   |              |

**15.7.2.6 Mesures d'atténuation**

*15.7.2.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes sont incluses dans le Registre des engagements de 2012 pour traiter les impacts potentiels sur les services et les établissements éducatifs :

- [N° 212.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 212.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 212.3] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 2637] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 233.1] : Voir Section 15.4.7.5.1.
- [N° 216] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 242.1] : 242. Afin de soutenir la capacité locale de gestion de migration interne : Rio Tinto Simfer mettra en œuvre un programme intégré de renforcement des capacités afin de donner aux autorités locales et aux communautés villageoises la possibilité de planifier, de hiérarchiser, de construire et d'entretenir les infrastructures nécessaires.

#### 15.7.2.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Rio Tinto Simfer a un PDC qui établit les exigences opérationnelles pour l'investissement continu des communautés locales qui est guidé par la Stratégie de développement communautaire du Projet. L'un des éléments du PDC précise comment Rio Tinto Simfer soutiendra le développement de base et tertiaire, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- « Développement des infrastructures d'enseignement primaire, intermédiaire et secondaire au sein des communautés cibles - y compris la réhabilitation des écoles existantes ou le développement de nouvelles écoles pour lutter contre l'immigration ou la surpopulation scolaire ».
- Fournir des programmes nutritionnels, des biens matériels et du matériel supplémentaire (matériel scolaire, livres, papeterie, etc.) aux écoles ciblées.
- Veiller « à ce que le gouvernement de Guinée conserve la responsabilité du financement et de la gestion de toutes les écoles - y compris (1) la fourniture d'enseignants du gouvernement, (2) la fourniture de biens de base et (3) le contrôle de l'administration ».
- Nommer un fournisseur de services d'éducation afin d'établir un Programme de développement de l'éducation à long terme qui mette l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires. Ce programme comprendra (1) des programmes de formation des enseignants, (2) des conseils éducatifs aux autorités éducatives, (3) un suivi et une planification de la qualité de l'éducation par l'intermédiaire des directions préfectorales de l'éducation » (Rio Tinto, 2021b).

En outre, les mesures d'atténuation suivantes doivent être mises en œuvre :

- Veiller à ce que la stratégie de développement communautaire du Projet et/ou le cahier des charges du programme de développement de l'éducation incluent des mesures et des objectifs spécifiques liés au genre afin de se concentrer sur et d'améliorer les taux d'inscription et de fréquentation des filles au sein de la ZI sociale.
- Veiller à ce que les communautés cibles tirent profit du développement de l'infrastructure d'enseignement primaire, intermédiaire et secondaire (réhabilitation des écoles existantes ou création de nouvelles écoles) dans le cadre du PDC, y compris celles où un risque important de migration interne a été identifié selon le tableau 18.8 Attractivité, capacité et classement des risques en matière de GIP dans le secteur inclus dans le Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, respectivement : CAP 1 : Ville de Beyla et ses alentours, CAP 2 : Moribadou, CAP 3 : Nionsomoridou, Wataférédou I et Wataférédou II (au nord-est de la zone minière).

#### 15.7.2.7 Importance de l'impact résiduel

L'application des mesures d'atténuation, plus particulièrement le développement d'une infrastructure éducative directement corrélée à la croissance démographique projetée et réelle associée à la migration induite par le Projet, devrait réduire l'ampleur de l'impact à **Modéré** et la sensibilité des récepteurs à **Modéré**. Étant donné le potentiel d'accroissement important de la population résultant de la migration induite par le Projet et les vulnérabilités inhérentes de la population cible qui cherche à se former (les jeunes), il est peu probable que l'ampleur ou la sensibilité de la migration diminuent davantage. L'importance des répercussions sur les services et les établissements éducatifs des travailleurs et des demandeurs d'emploi liés au Projet et de leur famille est donc **modérée** pour tous les demandeurs d'éducation et les enseignants, compte tenu des vulnérabilités inhérentes (tableau 15.30).

**Tableau 15.30 Importance de l'impact résiduel pour les incidences potentielles sur les services et établissements éducatifs**

| Impact résiduel                                     | Sensibilité des récepteurs | Ampleur | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|---|----------------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Impact sur les services et établissements éducatifs | Modérée                    | Modérée | Voir Section 15.7.2.5             | Modérée                         |

**15.7.2.8 Déclassement**

Il faudra évaluer l'importance de cet impact potentiel pendant la désaffectation avant de commencer cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base mise à jour, y compris la compréhension des changements antérieurs dans la capacité scolaire et l'inscription dans le cadre du programme de surveillance sociale.

**15.7.3 Impacts inhérents à la hausse de la circulation**

Cette section évalue les impacts potentiels liés au Projet associés à l'augmentation des volumes de trafic, y compris les perturbations de l'accès et de l'utilisation des routes, l'augmentation du trafic routier et de la congestion, et l'usure et la détérioration accrues des surfaces routières résultant des activités de construction et d'exploitation dans le cadre de la ZI sociale. Chapitre 19 : Santé et sécurité des communautés, traite des impacts potentiels sur la santé et la sécurité communautaires découlant d'un risque accru d'accidents de la route.

**15.7.3.1 Synthèse des conditions initiales**

Aucune enquête officielle sur la circulation automobile, y compris l'infrastructure de transport et les volumes de trafic existants, n'a été réalisée dans le cadre de l'EIES.

Comme décrit en Section 7.2.6 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base La route principale qui traverse la ZI sociale est la route nationale (N1), qui va de Kérouané à Beyla en direction de l'est et de Beyla à Moola en direction du sud. La Section de la route de N'Zérékoré à Beyla est asphaltée ; en revanche la route de Kérouané à Beyla est une piste en latérite en mauvais état. Toutes les zones d'habitation de la ZI sociale sont accessibles par la route, mais la plupart ne sont pas goudronnées, les pistes latérales allant de mauvaises à modérées (passables). L'accessibilité par ces pistes est difficile pendant la saison des pluies et la poussière est fréquente pendant la saison sèche. Comme décrit en Section 9.1.8 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, Foma, Traoréla et Lamadou sont considérées comme vulnérables en raison d'un accès routier limité, intermittent ou inexistant qui entrave encore l'accès aux infrastructures sociales (par exemple, les marchés, les établissements de soins de santé). Les parties prenantes de Traoréla se sont particulièrement plaintes des barrages routiers interdisant l'accès au village.

Voir également la Section 7.1.5.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base Toutefois, selon les données disponibles au niveau régional, il y a eu en 2020 19 décès, 72 blessés graves et 24 blessés légers à la suite d'accidents de la route dans la région de Kankan et 21, 54 et 75, respectivement, dans la région de N'Zérékoré. En 2019, il y a eu 62 hommes, 9 femmes et 12 enfants tués dans des accidents de la route à Kankan et 98 hommes, 7 femmes et 9 enfants tués dans des accidents de la route à N'Zérékoré.

Bien que les données publiques sur les accidents de la route au sein de la ZI sociale ne soient pas disponibles, la sécurité routière a été une préoccupation soulevée par diverses parties prenantes dans l'ensemble de la ZI sociale.

### 15.7.3.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Rio Tinto a mis en œuvre la norme C3 du groupe Véhicules et conduite qui entrera en vigueur le 1er avril 2015 (Rio Tinto, 2015). Cette norme s'applique aux employés et aux prestataires qui travaillent dans toutes les unités commerciales et les exploitations gérées de Rio Tinto, à toutes les étapes de leur cycle de vie, de l'exploration à la fermeture. Elle s'applique à tous les véhicules, appartenant à Rio Tinto ou à ses sous-traitants et exploités par ceux-ci, qui sont utilisés dans le cadre de l'exploitation de Rio Tinto ou hors site à des fins commerciales.

L'objectif est de prévenir les blessures et les décès dus aux éléments suivants :

- Interactions véhicule/véhicule
- Interactions piétons/véhicules
- Incidents impliquant un seul véhicule

Cette norme inclut les exigences suivantes :

- Chaque opération doit avoir un plan de gestion du trafic approuvé.
- Toutes les activités du véhicule doivent être évaluées en fonction des risques afin de déterminer le potentiel d'interaction entre les véhicules, les véhicules et les piétons, les véhicules et l'exploitation ferroviaire et les contrôles doivent être mis en œuvre pour éviter tout contact accidentel.
- Chaque opération doit avoir une procédure de gestion des voyages fondée sur les risques.
- Le conducteur et tous les passagers doivent porter en permanence leur ceinture de sécurité, si elle est posée.
- Lors de l'utilisation d'un véhicule, les téléphones mobiles et autres dispositifs électroniques portables, qu'ils soient mains libres ou non, ne doivent être utilisés par le conducteur que lorsque le véhicule est à l'arrêt et en lieu sûr.
- Il doit y avoir un processus fondé sur les risques pour tester périodiquement l'efficacité des systèmes de freinage.
- Toutes les personnes tenues de conduire ou d'utiliser des véhicules doivent être jugées compétentes et autorisées à conduire ces véhicules.
- Il doit y avoir un processus pour réévaluer les compétences à une fréquence dérivée d'une évaluation des risques appropriée pour chaque type de véhicule ou d'équipement.

### 15.7.3.3 Ampleur des impacts

Comme nous l'avons vu au Chapitre 2 : Description du Projet, la mobilisation des matériaux et de l'équipement pour la phase principale de construction représenteront une entreprise importante. Au cours de la phase de conception initiale, le Projet a évalué des solutions de rechange pour la mobilisation des matériaux de Conakry vers le site minier et a retenu la route nord de Mamouvia Dabola, Kouroussa, Kankan, Kérouané et Beyla. La route du nord est d'environ 945 km, dont environ 500 km sont goudronnés, le reste de la route n'ayant pas de revêtement. Cette EIES ne tient compte que de l'étape finale du transport de la route nationale N1 près de Beyla jusqu'au site minier puisque les impacts du transport de matériaux sur l'ensemble des routes logistiques seront soumis à des études et des approbations distinctes.

Dans le cadre de la ZI sociale, plus de 20 km de nouvelles routes de transport et d'accès seront construits pour accueillir la mine pendant son exploitation, qui sera reliée aux réseaux routiers existants. Construction de l'embranchement ferroviaire Il y aura des camps, des carrières, des ponts, un tunnel et la route d'accès à la construction le long de l'embranchement ferroviaire. Les premiers travaux incluront la mise à niveau, la réhabilitation et la réparation d'au moins 20 km de routes (par exemple, la route d'accès à la mine existante) dans le cadre de la ZI sociale afin d'améliorer l'accès au site. Dans de nombreux cas, ces améliorations devraient permettre d'améliorer l'accès aux véhicules pour les résidents de cette région, qui n'ont actuellement accès aux véhicules qu'en saison sèche dans certaines régions en raison des mauvaises conditions routières actuelles.

La construction et l'exploitation du Projet nécessiteront le transport du personnel, des matériaux et de l'équipement sur diverses routes dans l'ensemble de la ZI sociale. Rio Tinto Simfer établira également un service d'autobus entre Beyla (ou d'autres points de rassemblement) et le site minier pour les employés locaux et les prestataires locaux. Il existe une possibilité de retards et de blocages de la circulation pendant les travaux de réfection et de construction de nouvelles routes ainsi que pendant le déplacement de gros équipements. Une telle augmentation du trafic de véhicules sur les routes publiques peut également entraîner des embouteillages et des retards, ce qui peut avoir un impact supplémentaire sur l'accès d'un récepteur à diverses infrastructures sociales (p. ex., établissements de santé, écoles, etc.). Il existe également la possibilité d'une usure et d'une détérioration accrues des surfaces des routes publiques, ce qui entraîne une augmentation des besoins d'entretien et de réparation.

Bien que la mesure dans laquelle l'augmentation du volume de trafic résultant des activités du Projet persistera n'était pas connue en mars 2023, elle est considérée comme un impact « négatif » « direct » qui s'étendra à l'échelle nationale, mais comme décrit ci-dessus, aux fins de cette EIES, sa portée est « locale ». La durée de l'impact sera « à long terme », car elle persistera tout au long de l'exploitation de la mine et sa fréquence sera considérée comme « fréquente ». La probabilité est attribuée comme « probable » puisque le trafic lié au Projet se produira dans des conditions d'exploitation normales. Le degré de changement devrait être « modéré », car le déplacement des matériaux, des fournitures et du personnel du Projet sur les routes publiques se fera à la fois au cours des phases de construction et d'exploitation, mais sera plus perceptible et pourrait réduire sensiblement la capacité de l'infrastructure de transport pendant la construction, compte tenu des volumes prévus. On s'attend également à ce que les changements dans les habitudes de déplacement des usagers de la route qui ne participent pas au projet, en raison de l'augmentation des volumes de trafic, soient plus fréquents pendant les travaux de construction. Les revêtements des routes peuvent être légèrement détériorés mais les routes continueront d'offrir un passage adéquat pour la circulation habituelle, et les améliorations routières auront un impact positif sur les communautés à long terme.

L'ampleur de l'impact est évaluée comme **modérée** pendant la construction et l'exploitation.

#### 15.7.3.4 Sensibilité des récepteurs

Les usagers de la route, y compris les piétons et les véhicules, pourraient être touchés par l'augmentation du volume de trafic. Les usagers habituels de la route devraient conserver la capacité de s'adapter, au moins en partie, aux changements provoqués par l'augmentation du volume de trafic et, par conséquent, auront un degré **modéré** de sensibilité.

Les membres de la communauté qui ont accès à des véhicules (voitures ou motocyclettes) et qui comptent sur les transports en commun, à vélo ou à pied seront moins en mesure de s'adapter aux fermetures de routes, aux blocages ou aux changements d'itinéraire, dans leur vie quotidienne. Les populations vulnérables, telles que les enfants, les femmes et les personnes âgées, ainsi que les membres des communautés de Foma, Traoréla et Lamadou qui peuvent déjà faire face à des difficultés d'accès à leurs villages présenteront un degré **élevé** de sensibilité.

#### 15.7.3.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **modérée**, et la sensibilité est **modérée** pour les usagers de la route et **élevée** pour les autres usagers de la route, y compris les groupes et les communautés vulnérables, à la fois pendant la construction et l'exploitation. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **modérée** pour les usagers de la route et **majeure** pour les autres usagers de la route, y compris les groupes vulnérables et les communautés (tableau 15.31).

**Tableau 15.31 Importance de l'impact avant atténuation pour les volumes de trafic potentiellement accrus**

| Paramètre  | Classification  |                    |
|--|---|--------------------|
| <b>Impact : Volumes de trafic potentiellement accrus</b> |   |                    |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>   | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>   | Négative  |                    |
| <b>Type</b>  | Direct  |                    |
| <b>Degré de changement</b>                               | Modéré  |                    |
| <b>Étendue</b>   | Locale  |                    |
| <b>Durée</b>   | À long terme  |                    |
| <b>Fréquence</b>   | Continu   |                    |
| <b>Probabilité</b>                                       | Probable  |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>                               | <b>Modérée</b>  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                        |   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>                        | <b>Modérée</b> pour les usagers de la route<br>Élevé pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés          |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>                            |   |                    |
| <b>Importance</b>  | <b>Modérée</b> pour les usagers de la route<br><b>Majeure</b> pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés |                    |

**15.7.3.6 Mesures d'atténuation**

*15.7.3.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes ont été incluses dans le Registre des engagements de 2012 en ce qui concerne la gestion des incidences potentielles sur le trafic :

- [N° 239.2] : 239. Afin de réduire davantage le potentiel de MIP lié aux activités du Projet, Rio Tinto Simfer : mettra en place des services d'autobus pour les employés des zones d'habitation environnantes afin de décourager les gens de quitter leur village pour se rapprocher des sites du Projet en quête d'un emploi, améliorera les routes existantes et en construira de nouvelles pour faciliter l'accès aux sites du Projet depuis les centres majeurs.
- [N° 239.3] : 239. Afin de réduire davantage le potentiel de migration interne lié aux activités du Projet, Rio Tinto Simfer : planifiera les itinéraires de transport du matériel, des biens et du personnel du Projet en tenant compte du potentiel d'attraction des immigrants vers les campements informels en bordure de route.
- [N° 239.4] : 239. Afin de réduire davantage le potentiel de migration interne lié aux activités du Projet, Rio Tinto Simfer: exigera des véhicules du Projet qu'ils utilisent autant que possible les aires d'arrêt prévues pour les camions afin de décourager l'installation de stands en bordure de route dans des endroits inappropriés.
- [N° 249] : Voir Section 15.4.8.5.1.
- [N° 256.5] : 256. Afin de promouvoir la sécurité routière parmi le personnel du Projet, celui-ci : 256.5 Mettra en place des moyens de préparation et d'intervention pour faire face à tout accident de la route ou autre accident susceptible de se produire, y compris les accidents impliquant des victimes multiples.



#### 15.7.3.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits dans les différentes Sections sur les impacts, les mesures d'atténuation suivantes sont mises en œuvre :

- Si les améliorations routières ne peuvent être réalisées sans déplacement physique ou économique important, des contournements temporaires peuvent être construits pour le trafic du Projet.
- Élaborer un processus de sélection stratégique pour les routes et les voies d'accès qui évalue le nombre total de routes et de voies d'accès dans la zone du Projet, leur emplacement proposé et leur potentiel d'entraîner l'accès dans les zones de biodiversité hautement prioritaires le long du corridor ferroviaire. Le programme devrait comprendre les éléments suivants : un examen critique de l'ensemble initial de routes/voies d'accès de base pour s'assurer que le Projet minimise son empreinte ; 117b) un classement des routes/voies d'accès proposées en fonction de leur état initial (par exemple, terrain vert, voie d'accès existante non actuellement praticable par véhicule, route existante nécessitant une certaine amélioration, route existante nécessitant peu ou pas d'amélioration) ; 117c) la création d'une base de données pour suivre et gérer leur utilisation à long terme ; 117d) en consultation avec le personnel d'exploitation, définition préalable des engagements de fermeture/remise en état pour chaque route/voie d'accès.
- Le tracé des routes nouvelles et améliorées sera planifié en consultation avec l'administration locale et la communauté locale afin d'inclure des dispositions appropriées pour les piétons, le bétail, la circulation du Projet et la circulation locale.
- Les parties prenantes locales seront consultées avant le début des activités pour : comprendre leur point de vue concernant le choix de l'emplacement et la gestion des travaux de voirie spécifiques et des infrastructures associées, veiller à ce que l'administration et les communautés soient informées des activités prévues et des impacts possibles et convenir des mesures de gestion éventuellement nécessaires, compte tenu des facteurs, conditions ou parties prenantes locaux spécifiques.
- Élaborer un plan de gestion du transport et du trafic qui définira les mesures à prendre pour gérer en toute sécurité la circulation des véhicules et des piétons pendant les phases de construction et d'exploitation du Projet. Il comprendra : des mesures pour communiquer les informations relatives à la circulation aux communautés et aux travailleurs et réglementer les points critiques suivants pendant les phases de construction et d'exploitation :
  - Routes d'accès aux zones de construction du Projet, aux aires de stationnement, aux camps d'hébergement, aux bâtiments et aux autres infrastructures liées au Projet
  - Accès aux zones réglementées
  - Acheminement du trafic de construction et d'exploitation
  - Contrôle et gestion temporaires du trafic
  - Passages à niveau routiers et ferroviaires
  - Possibilités de stationnement
  - Réduction de la probabilité d'accidents de la circulation, y compris en ce qui concerne le bétail et les animaux

#### 15.7.3.7 Importance de l'impact résiduel

La mise en œuvre des mesures d'atténuation, y compris le contrôle de la gestion de la circulation, la planification et l'engagement auprès des communautés afin de s'assurer que les points de vue des usagers de la route sont pris en compte dans les décisions clés en matière de gestion de la circulation, devrait réduire la sensibilité des récepteurs à **faible** pour les usagers de la route et **modéré** pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés. Compte tenu du volume de trafic prévu tout au long de la construction et de l'exploitation, il est probable que l'ampleur résiduelle demeurera **modérée**. Cela rend l'importance des impacts sur les récepteurs en raison de

l'augmentation du volume de circulation liée au Projet **mineur** pour les usagers de la route et **modéré** pour les autres usagers de la route, y compris les groupes vulnérables et les communautés (tableau 15.32).

**Tableau 15.32 Importance de l'impact résiduel pour les incidences inhérentes à la hausse de la circulation**

| Impact résiduel                               | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur        | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel  |
|---|--|----------------|-----------------------------------|--|
| Impact inhérent à la hausse de la circulation | <b>Faible</b> pour les usagers de la route<br><br><b>Modérée</b> pour les autres usagers de la route et les groupes vulnérables, les communautés | <b>Modérée</b> | Voir Section 15.7.3.5             | <b>Mineure</b> pour les usagers de la route  |
|   |  |                |                                   | <b>Modérée</b> pour les autres usagers de la route, y compris les groupes et communautés vulnérables |

### 15.7.3.8 Déclassement

L'importance de l'impact potentiel de l'augmentation des volumes de trafic au cours du déclassement devra être évaluée avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base à jour, comprenant une étude logistique complète et un plan de gestion du transport et du trafic associé, afin d'évaluer pleinement les impacts potentiels sur l'ensemble de la route de transport.

## 15.7.4 Impacts sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement

La présente section traite des répercussions possibles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la ZI sociale découlant des activités liées au Projet, y compris les nouvelles infrastructures de drainage, les travaux d'excavation, les travaux d'extraction et d'assèche de mines, les ouvrages de l'embranchement ferroviaire, le déversement des afflux de sites, ainsi que les répercussions indirectes découlant de la croissance démographique (déterminée par l'afflux et l'emploi directs ou induits), ce qui pourrait entraîner une demande accrue de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

### 15.7.4.1 Synthèse des conditions initiales

L'accès à un approvisionnement en eau adéquat et potable est un défi dans toute la Guinée avec 65,00 % des Guinéens considérant l'approvisionnement en eau comme l'un de leurs besoins prioritaires. Au sein de la ZI sociale, les principales sources d'eau pour les communautés sont les forages et les puits traditionnels qui sont disponibles dans chaque établissement de la ZI sociale ; cependant, dans certains cas, ils ne sont pas adéquats ou opérationnels. Les rivières et les ruisseaux fournissent également de l'eau.

Selon le Chapitre 6 : Milieux aquatiques, les cours d'eau sont d'importantes sources d'eau pour les communautés vivant le long des cours d'eau qui s'écoulent de la zone du Projet. Les cours d'eau constituent la seule source d'eau pour certains villages. L'eau des cours d'eau est utilisée à des fins domestiques, pour la consommation (bien que l'eau des cours d'eau soit microbiologiquement insalubre pour la consommation), pour l'élevage, l'agriculture (principalement la culture du riz) et la fabrication de briques à petite échelle, entre autres activités économiques. Selon la modélisation du Chapitre 6 : Milieux aquatiques, Section 6.4.2.1, le prélèvement d'eau souterraine prévu et les effets les plus défavorables sur le débit des cours d'eau de la saison sèche des LOM seront minimes dans les zones situées à proximité des zones d'habitation, sauf près de Traoréla où il y aura une réduction du débit de 20,00 % à 30,00 % et près de Lamadou où il y aura une réduction du débit d'environ 6,00 %.

Kérouané est la seule commune de la ZI sociale qui a accès à l'eau courante fournie par la commune. L'eau de pluie est la principale source d'eau utilisée pour irriguer les cultures et pour la consommation du bétail. Pendant la saison sèche, des sources d'eau de surface (étangs disponibles) sont utilisées pour compléter l'eau de pluie pour les cultures et le bétail. L'approvisionnement en eau est généralement une tâche qui incombe aux femmes de chaque ménage. La distance pour accéder à la source d'eau augmente pendant la saison sèche, lorsque l'eau disponible peut être jusqu'à 2 km du village.

Comme il n'y a pas d'infrastructure d'assainissement par canalisation ou de système d'égouts dans la ZI sociale, les habitants des zones d'habitation utilisent principalement des latrines à fosse ou des latrines publiques ou partagées. Certains villages ont des latrines publiques avec des latrines à fosse améliorées ou ventilées. La défécation en plein air est également fréquente dans les villages. Il n'existe pas non plus d'infrastructure formelle de gestion des déchets dans la ZI sociale. La majorité de la population se débarrasse de ses déchets dans les champs ou dans la brousse, derrière ses maisons ou les zones ouvertes qui entourent ses villages. La combustion des déchets est également fréquente.

Comme l'indique le tableau 15.1, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, certaines parties prenantes dans le village de Moribadou ont affirmé que le Projet a généré une pénurie d'eau potable et des parties prenantes d'autres établissements se sont plaintes que l'eau de la rivière devenait rougeâtre au cours de certaines activités du Projet à la mine.

#### 15.7.4.2 Cadre juridique et normes en vigueur

Voir le Chapitre 6 : Milieux aquatiques, Section 6.3.1, pour le cadre juridique et les normes applicables.

#### 15.7.4.3 Ampleur des impacts

Comme décrit au Chapitre 2 : Description du Projet, l'eau sera utilisée à la fois pour les exploitations minières (p. ex., le dépoussiérage et le nettoyage des usines) et pour les installations des travailleurs (p. ex., pour boire, pour se laver, pour les sanitaires). Deux puits sont prévus pour approvisionner la mine et le parc de stockage pendant la construction. Pendant la construction, le Projet utilisera 35 litres par seconde (L/s) d'eau pour le conditionnement des terrassements en vrac et 77 L/s pour le dépoussiérage des routes de transport et des usines de traitement. Une fois que les puits d'assèchement de la mine seront opérationnels, une grande partie de l'eau nécessaire à l'ensemble du site sera fournie à partir de ces puits par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations vers les points de transfert. Une usine de traitement de l'eau fournira de l'eau potable aux camps, aux bureaux et aux autres bâtiments. L'exploitation minière commencera à croiser la nappe phréatique de la mine d'Ouéléba cinq ans après la première production commerciale dans la zone de la mine à ciel ouvert de l'Étape 1. Jusqu'à 35 puits d'assèchement seront nécessaires pour maintenir les conditions d'assèchement dans la mine d'Ouéléba. Des drains horizontaux seront installés sur des bancs à un espacement vertical de 36 m. Ces drains auront une longueur d'environ 100 m et un espacement de 50 m, soit un total de 63 800 m de forage tout au long de la durée de vie de la mine.

Les précipitations seront recueillies dans de grands puisards à la base de chaque mine et utilisées dans la mine pour le contrôle de la poussière ou transférées dans des tranchées d'infiltration améliorées situées dans la zone minière. Les eaux excédentaires en cas de pluie seront rejetées dans les cours d'eau par l'intermédiaire de bassins de sédimentation. Le nivellement du paysage et la construction d'une digue autour de la mine empêcheront considérablement les eaux

---

<sup>7</sup> Comme décrit au Chapitre 2 : Description du Projet, la mine sera développée en deux étapes, comme suit : Étape 1 : Développement d'Ouéléba - mine et usine de minerai de fer d'une capacité de 60 Mtpa, et Étape 2 : On prévoit que l'exploitation future des gisements sera celle du Pic de Fon. L'exploitation du gisement du Pic de Fon nécessitera des installations similaires à celles du gisement d'Ouéléba. Des détails sur les composantes de la mine et l'aménagement du gisement du Pic de Fon seront présentés dans une prochaine EIES.

pluviales de s'écouler dans la mine depuis les pentes extérieures. Des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments seront intégrés dans la conception des infrastructures minières. Les eaux pluviales seront détournées des zones perturbées et des structures de rétention des sédiments seront construites en aval des zones susceptibles de générer des niveaux élevés de sédiments en suspension.

En cours d'exploitation, le Projet optera pour un système de gestion de l'eau à ciel ouvert qui inclura le ruissellement d'orage dans la mine et l'assèchement et la dépressurisation des mines. L'écoulement d'averse dans la mine à ciel ouvert sera recueilli dans des puisards et pourra s'infiltrer dans le sol pour être capturé par le système d'assèchement. Une partie de chaque gisement se situe sous la nappe phréatique, de sorte que l'eau souterraine devra être retirée par assèchement avant que les Sections plus profondes des gisements de minerai puissent être extraites.

De l'eau sera nécessaire pour la construction de l'embranchement ferroviaire, y compris le compactage, le creusement de tunnels et la suppression de la poussière. Cette eau proviendra également de puits d'eau souterraine. Environ 14 points d'extraction d'eau (puits d'eau souterraine) sont prévus le long du tracé de l'embranchement ferroviaire pour approvisionner les camps en eau et répondre aux besoins de construction.

La migration induite par le Projet et l'augmentation de la population qui en découle peuvent accentuer cette pression (voir le Chapitre 18 : Migration induite par le Projet), les niveaux de migration interne étant les plus élevés durant la phase de construction du Projet, lorsque les opportunités d'emploi sont les plus importantes. L'augmentation des revenus des employés du Projet et des autres bénéficiaires découlant de nouvelles possibilités économiques peut également provoquer des changements de mode de vie qui entraînent une augmentation de la demande en eau (c.-à-d., amélioration de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau dans les maisons, élevage plus important).

À l'heure actuelle, les cours d'eau de surface (ruisseaux) sont habituellement utilisés pour la consommation humaine lorsque les eaux souterraines sont inadéquates, inaccessibles ou indisponibles. Les parties prenantes de Foma, Lamadou, Wataférédou I et Wataférédou II, Camaradou, Férédou et Féréboridou ont également signalé que les maladies d'origine hydrique sont fréquentes en raison de la consommation d'eau non potable provenant de sources d'eau de surface. L'irrigation agricole repose principalement sur l'eau de pluie et le bétail consomme l'eau des rivières. Au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes de nombreuses zones d'habitation ont exprimé leurs préoccupations quant aux impacts sur les voies navigables qui affecteraient l'agriculture et l'élevage. De plus, les parties prenantes de toutes les zones d'habitation ont signalé que la qualité et la disponibilité de l'eau potable avaient diminué au cours des 10 dernières années et l'ont attribuée à la croissance démographique (Nionsomoridou, Beyla, Camaradou, Férédou, Féréboridou, Moribiendou) ou aux activités du Projet (à Lamadou, Traoréla, Wataférédou I et Wataférédou II) qui sont perçues comme ayant eu un impact sur les cours d'eau plus petits qui ne sont plus disponibles. Les parties prenantes de Foma ont également signalé que certains cours d'eau ne sont plus disponibles (bien qu'aucune explication n'ait été fournie sur les facteurs qui ont mené à cette situation). Certaines parties prenantes dans le village de Moribadou ont affirmé que le Projet a généré une pénurie d'eau potable. De plus, les parties prenantes de Moribiendou et de Nionsomoridou ont signalé que les puits d'eau forés ou améliorés par Rio Tinto Simfer ne fonctionnaient pas. Les parties prenantes de Kérouané ont signalé davantage d'eau potable disponible ces 10 dernières années parce que les ménages ont creusé leurs propres puits. Les parties prenantes ont indiqué que Rio Tinto Simfer a apporté son aide à la construction de puits à Moribadou, Wataférédou I et Moribiendou. Cependant, dans les villes de Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédou I, Wataférédou II, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou, toutes les parties prenantes ont exprimé leur espoir que le Projet améliorerait les trous de forage et l'accès à l'eau potable.

Au cours des travaux, le Projet forera deux puits d'eau initiaux pour fournir l'eau nécessaire à l'exploitation minière et aux installations des travailleurs (p. ex., installations d'abreuvement, de lavage et de toilette). Une fois que les puits d'assèchement de la mine seront opérationnels, une grande partie de l'eau nécessaire à l'ensemble du site sera fournie

à partir de ces puits. Une usine de traitement de l'eau fournira de l'eau potable aux camps, aux bureaux et aux autres bâtiments. Les stations d'épuration des eaux usées devront assurer la collecte et le traitement des eaux usées provenant de toutes les installations liées à l'exploitation, à l'entretien et à l'administration et une usine primaire sera construite près du camp d'hébergement. De plus petites stations de traitement des eaux usées seront situées à plusieurs endroits du site minier, y compris dans les ateliers et les bureaux. Les eaux usées seront traitées selon une norme acceptable avant d'être rejetées dans l'environnement ou utilisées conformément aux stratégies de gestion des eaux de mine. Les effluents traités seront utilisés pour l'arrosage de zones sans contact, comme les jardins, ou rejetés dans l'environnement. Les stations de traitement seront conçues pour être conformes aux exigences guinéennes et aux Recommandations générales pour l'environnement, la santé et la sécurité (ESS) de la SFI concernant la qualité des eaux usées et de l'eau ambiante (SFI, 2007).

Comme nous l'avons vu au Chapitre 6 : Milieux aquatiques, la dégradation de la qualité de l'eau pourrait rendre l'eau impropre à l'utilisation communautaire (y compris l'approvisionnement domestique, l'abreuvement du bétail, la construction, la pêche, l'irrigation des rizières à petite échelle et le patrimoine culturel). Toutefois, on estime que si les critères de qualité de l'eau du Projet sont respectés pour tous les bassins recevant les eaux de contact du Projet, la qualité de l'eau sera suffisamment bonne pour toutes les utilisations actuelles de la communauté. Il est possible que la qualité de l'eau utilisée par les communautés s'améliore grâce à l'application des critères appropriés aux points de conformité. En outre, la réduction du niveau des eaux souterraines et les effets qui en découlent sur les débits des eaux de surface seront surveillés et les débits de compensation seront rejetés dans les cours d'eau qui auront le plus d'impact sur le maintien des débits à des conditions proches des conditions de base. Comme il a été mentionné précédemment, bien que la conception du Projet remédie aux impacts « directs » potentiels sur l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, il est probable que les défis liés à l'immigration et à la croissance démographique persisteront à « court terme » pour la construction et se poursuivront à « long terme » pour l'exploitation, bien que dans une moindre mesure. Ces impacts seront « occasionnels » ou « fréquents » selon l'endroit et la saison, et « possibles » dans des conditions normales d'exploitation. Le degré de changement devrait être « faible », car il est probable que la demande d'approvisionnement en eau et d'assainissement augmentera légèrement, ce qui pourrait entraîner des changements perceptibles dans la disponibilité et la qualité. Ceci peut se faire sentir davantage à Traoréla et à Lamadou durant les saisons sèches, où les activités du Projet auront des répercussions sur le débit des rivières et la réduction des eaux souterraines. Compte tenu de l'ampleur des difficultés liées à l'approvisionnement en eau et à l'absence de services d'assainissement dans l'ensemble de la ZI sociale, cet impact devrait être de **faible** ampleur tant pendant la construction que pendant l'exploitation.

#### 15.7.4.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs de cet impact comprennent la population en général, car les individus au sein de la ZI sociale ont tous besoin d'eau et ont des besoins d'assainissement. Compte tenu des difficultés actuelles en matière d'approvisionnement en eau et d'absence de services d'assainissement, la population en général, y compris les groupes vulnérables, est **très** sensible, ce qui compromet leur capacité d'adaptation à toute demande accrue de services d'eau et d'assainissement.

#### 15.7.4.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **faible** pendant la construction et l'exploitation, et la sensibilité est **élevée** pour la population en général, y compris les groupes vulnérables. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **modérée** pour la construction et l'exploitation (tableau 15.33).

**Tableau 15.33 Importance de l'impact avant atténuation pour les incidences potentielles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement**

| Paramètre   | Classification   |                    |
|---|--|--------------------|
| <b>Impact : Impacts potentiels sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement</b> |  |                    |
| <b>Phase</b>  | <b>Construction</b>  | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>  | Négative   |                    |
| <b>Type</b>   | Direct/Indirect  |                    |
| <b>Degré de changement</b>  | Faible   |                    |
| <b>Étendue</b>  | Locale   |                    |
| <b>Durée</b>  | À court terme  | À long terme       |
| <b>Fréquence</b>  | Occasionnel à fréquent   |                    |
| <b>Probabilité</b>  | Possible   |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>  | <b>Faible</b>  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |  |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   | Élevée pour la population générale, y compris les groupes vulnérables  |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>   |  |                    |
| <b>Importance</b>   | Modérée pour la population générale, y compris les groupes vulnérables |                    |

**15.7.4.6 Mesures d'atténuation**

*15.7.4.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes ont été incluses dans le Registre des engagements de 2012 en ce qui concerne la gestion des impacts potentiels sur l'eau :

- [N° 28] : Rio Tinto Simfer mettra en œuvre des mesures techniquement et financièrement réalisables pour minimiser l'utilisation de l'eau brute :
  - [N° 28.1] : Éliminer ou réduire le besoin d'utiliser de l'eau en changeant les conceptions et les processus.
  - [N° 28.2] : Surveiller la consommation d'eau.
  - [N° 28.3] : Utiliser de l'eau recyclée si la qualité le permet.
  - [N° 28.4] : Utiliser l'eau issue de l'assèchement et l'eau de pluie si la qualité le permet.
- [N° 30] : Rio Tinto Simfer travaillera avec les communautés touchées par le Projet pour les aider à assurer un approvisionnement en eau sûr et durable. Le cas échéant, ce soutien peut inclure le co-développement ou le partage de nouvelles sources d'eau développées pour le Projet avec les communautés voisines (p. ex., les réserves d'aquifères profonds si elles sont identifiées et développées).
- [N° 36.3] : Le développement de l'approvisionnement en eau de surface ou souterraine n'aura pas d'impact sur les approvisionnements en eau existants ou les récepteurs dépendants : les volumes de captage seront mesurés pour s'assurer que les rendements à long terme sont maintenus et qu'il n'y a pas d'impacts résiduels sur les autres utilisateurs d'eau. Une surveillance météorologique, des débits et/ou du niveau des eaux souterraines sera également mise en place aux points de prélèvement d'eau afin de vérifier ou d'affiner les évaluations hydrologiques et/ou les calculs du bilan hydrique, et d'adapter le programme de prélèvement d'eau en réponse à tout conflit de ressources en eau s'il devait se produire.

- [N° 36.5] : De façon plus générale, un programme communautaire d'aide à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement sera élaboré en consultation et en accord avec les communautés locales dès le début du Projet, dans le cadre de la stratégie globale de relations et de liaison avec les communautés. Dans certains cas, il peut s'agir d'un soutien direct à la construction d'installations de traitement de l'eau et à la mise en place d'installations d'assainissement appropriées pour résoudre les problèmes de santé et d'hygiène liés à l'utilisation sûre de l'eau. Le programme d'assistance comportera également un appui indirect aux autorités locales et aux organismes de développement, sous la forme de campagnes de formation et de sensibilisation à la planification et à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les communautés.
- [N° 89] : Des installations sanitaires temporaires seront mises à la disposition de tous les travailleurs de la construction dans le port, et l'élimination sera effectuée dans les installations de traitement établies dans les camps de travailleurs de la construction. Installations permanentes de traitement des eaux usées Les installations seront éventuellement établies dans les installations principales du port et du parc de stockage, et elles seront conçues et exploitées de façon à satisfaire aux critères de rejet des effluents sanitaires du Projet.
- [N° 102.3] : 102. Le risque de pollution des masses d'eau douce sera réduit au minimum par : aucun ravitaillement en carburant, lavage ou entretien des puits à moins de 50 m d'un point d'eau de surface, d'un canal de drainage ou d'un réseau d'alimentation en eau du village, lorsque cela n'est pas possible, les zones de ravitaillement en carburant, d'entretien et de lavage seront cloisonnées et le ruissellement de ces zones sera collecté et traité avant le rejet.
- [N° 233.1] : Voir Section 15.4.7.5.1.
- [N° 235] : Rio Tinto Simfer encouragera le développement de la fourniture de services durables dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et des infrastructures de transport (c.-à-d. les itinéraires de transport utilisés par les véhicules du Projet) qui répondent aux besoins du Projet tout en bénéficiant également aux communautés locales. Les besoins spécifiques seront identifiés par des évaluations et des consultations avec les autorités gouvernementales et les communautés et réalisés en partenariat avec les organisations pertinentes lorsque cela est possible et approprié (par exemple, les donateurs, la société civile et les ONG) ou en facilitant la mise en place de fournisseurs tiers.
- [N° 236.1] : Voir Section 15.4.8.5.1.
- [N° 236.2] : 236. Afin d'atténuer les effets de l'augmentation de la demande d'eau dans les communautés locales en raison de la croissance démographique associée au Projet et de soutenir la production durable d'eau, Rio Tinto Simfer: 236.2 veillera à élaborer un programme, en consultation avec les communautés locales, pour améliorer l'accès à une eau potable de bonne qualité et déterminer l'infrastructure privilégiée (p. ex. construction de puits locaux, installations de traitement de l'eau).
- [N° 236.3] : 236. Afin d'atténuer les effets de l'augmentation de la demande d'eau dans les communautés locales en raison de la croissance démographique associée au Projet et de soutenir la production durable d'eau, Rio Tinto Simfer: 236.3 veillera à établir des partenariats avec les autorités locales et les organisations compétentes, lorsque cela est possible et approprié (donateurs, société civile et ONG, par exemple), pour faciliter l'approvisionnement en eau des localités touchées (y compris les écoles) en quantité suffisante et en qualité suffisante, comme l'indiquent les activités de suivi menées par le Projet et le Programme d'appui aux villages (PACV). Le Projet confirmera dans un premier temps l'adéquation de l'approvisionnement en eau potable par rapport à une série de paramètres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), puis surveillera en permanence la présence de polluants clés dans l'approvisionnement en eau (avec les paramètres et polluants énoncés au Chapitre 6 : Milieux aquatiques).
- [N° 241] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 242.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.



#### 15.7.4.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Selon le Chapitre 6 : Milieux aquatiques, Section 6.4.9.1, les mesures d'atténuation suivantes doivent être mises en œuvre :

- Identifier les principaux récepteurs (y compris les points d'approvisionnement en eau des villages) et mettre en œuvre un programme de surveillance régulière du niveau et de la qualité de l'eau pour comprendre les conditions de base et identifier les impacts potentiels de la consommation du Projet.
- À la suite de tout incident lié à l'eau ou de toute non-conformité à signaler, Rio Tinto Simfer avisera les parties concernées conformément au Plan d'intervention en cas d'urgence environnementale. Si l'incident affecte les communautés (par exemple, la qualité de leur approvisionnement en eau est affectée), les communautés concernées seront informées dès que possible et recevront des conseils. Elles seront informées des mesures préventives et correctives que Rio Tinto Simfer met en œuvre et du calendrier prévu. Les approvisionnements d'eau communautaires potentiellement touchés seront échantillonnés pour vérifier si la qualité de l'eau est affectée et, dans l'affirmative, la surveillance se poursuivra jusqu'à ce que la qualité de l'eau revienne à l'état antérieur à l'événement. Au besoin, une autre source d'approvisionnement temporaire en eau sera prévue.
- Des installations permanentes de traitement des eaux usées seront établies pour tous les lieux où les employés travailleront régulièrement et sera conçu et exploité de manière à satisfaire aux critères de rejet des effluents définis au tableau 6.3, et des installations sanitaires temporaires (mobiles) seront fournies à tous les travailleurs de la construction, situés loin des plaines inondables pendant la haute saison des inondations. L'élimination se fera dans les installations de traitement des camps.
- Procédures pour les usines de mélange de béton et la gestion des usines de traitement par lots, y compris les procédures de lavage pour contenir tout rejet contaminé par du ciment.

Outre les mesures d'atténuation énumérées ci-dessus, les mesures suivantes doivent également être mises en œuvre :

- Le Projet et les infrastructures routières connexes seront implantés de manière à éviter l'impact sur des terres agricoles hautement productives comme les rizières, les forêts communautaires et les terres utilisées pour la chasse et la collecte alimentaire et autre. Les plans d'eau utilisés pour l'approvisionnement en eau communautaire seront également évités dans la mesure du possible.
- Les conditions locales des eaux souterraines seront prises en compte dans l'implantation de toutes les installations et routes. Les endroits des sources ou où la nappe phréatique est proche de la surface seront évités autant que possible.
- Des camps, des centres d'approvisionnement logistique (LSC) et des infrastructures connexes seront installés afin de minimiser l'impact sur l'utilisation des terres agricoles hautement productives comme les bas fonds, les rizières, les forêts communautaires et les terres utilisées pour la chasse et la cueillette de nourriture et d'autres produits. Les plans d'eau utilisés pour les activités de pêche et l'approvisionnement communautaire en eau seront également évités dans la mesure du possible.

#### 15.7.4.7 Importance de l'impact résiduel

L'application des mesures d'atténuation, y compris les mesures de contrôle de la conception, la surveillance et l'amélioration de l'infrastructure de l'eau, devrait réduire la sensibilité des récepteurs à Modérée et rendre l'importance sur les récepteurs en raison des impacts du Projet sur l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement à **mineure** pour la construction et l'exploitation pour la population en général, y compris les groupes vulnérables (tableau 15.34).

**Tableau 15.34 Importance de l'impact résiduel sur les incidences potentielles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs | Ampleur     | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel |
|--|----------------------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Impacts sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement | Modérée                    | Petite zone | Voir Section 15.7.4.6             | Mineure                         |

**15.7.4.8 Déclassement**

L'importance de l'impact sur l'environnement pendant le déclassement devra être évaluée avant le début de cette phase, sur la base d'une étude socio-économique de base à jour.

**15.7.5 Hausse de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une hausse des coûts**

La présente Section traite des répercussions possibles des activités prévues dans le cadre du Projet, en particulier la présence de travailleurs et de demandeurs d'emploi, sur les infrastructures locales de logement et d'hébergement et les services connexes. Une augmentation de la demande peut entraîner une réduction de la disponibilité et une augmentation du coût de l'hébergement et des services publics connexes, ce qui a un impact sur la population générale dans la ZI sociale.

**15.7.5.1 Synthèse des conditions initiales**

Comme décrit en Section 7.2.2 de l'Annexe 15 : Étude socio-économique de base, les parties prenantes interrogées dans le cadre du travail socio-économique sur le terrain de 2022 ont indiqué que la quasi-totalité des personnes appartenant à la ZI sociale possédaient les maisons où elles vivaient, à l'exception des agglomérations plus grandes de Moribadou, Nionsomridorou et de la ville de Kérouané, où les demandeurs d'emploi et les migrants, qui ne possèdent généralement ni terre ni logement, résident dans des logements loués. A Moribadou, la plupart des demandeurs d'emploi et locataires (estimés à 20,00 % des plus de 5 000 habitants) se trouvent dans les quatre nouveaux quartiers du village (Belleville, Madina, Kennedy et Hèrèmakono). À Nionsomridorou, on estime qu'environ 5,00 % des ménages (sur une population de plus de 2 200) sont des demandeurs d'emploi locataires de chambres ou de maisons. Dans la ville de Kérouané, environ 10,00 % des ménages (sur une population de plus de 45 000) sont locataires et représentent généralement des migrants et des fonctionnaires qui se sont installés en ville.

Dans les villages, les prix de location sont inférieurs à ceux de la ville de Kérouané. Le coût moyen de location d'une maison à Foma serait compris entre 15 000 et 25 000 GNF (1,74 à 2,90 USD) par mois, alors que pour la même location, les prix d'une maison à Kérouané varient entre 500 000 et 5 millions de GNF (58,09 et 580,87 USD) par mois. Même si la location de maisons n'est pas courante dans la culture traditionnelle et s'il y a une absence notée d'hébergement temporaire (par exemple, hébergement formel, hôtels), le travail socio-économique de terrain de 2022 n'a pas révélé de problèmes spécifiques de pénurie de logements dans la ZI sociale, y compris en raison de la migration passée induite par le Projet. Les parties prenantes de Foma ont signalé une migration interne résultant de l'exploitation minière artisanale et des possibilités d'emploi dans le cadre du Projet, et les parties prenantes de Moribadou ont signalé que la colonie la plus proche du camp de Canga Est est celle où de nombreux travailleurs de Rio Tinto Simfer se sont installés de façon permanente et/ou louent temporairement des logements.

Toutes les zones d'habitation de la ZI sociale ont signalé qu'au cours des 10 dernières années, il y a eu une importante émigration, en particulier parmi les jeunes hommes mais aussi parmi les femmes, dans le but de rechercher de nouvelles opportunités et d'échapper à la pauvreté des colonies de peuplement. Bien que les données démographiques officielles au niveau de l'établissement ne soient pas enregistrées, des données anecdotiques suggèrent qu'il existe un potentiel d'émigration de la population locale pour contrebalancer la migration interne des demandeurs d'emploi.

Les parties prenantes de Wataférédou II, Traoréla, Moribadou, Beyla Town - Beyla Sobakono et Nionsomoridou - attendent concernant Rio Tinto Simfer : construction de logements pour les travailleurs et sociaux.

#### 15.7.5.2 Cadre juridique et normes en vigueur

L'Accord-cadre (Simfer S.A., 2023) pour la construction des blocs 3 et 4 de Simandou enregistré le 7 avril 2023 auprès de la juridiction chargée du travail de Conakry prévoit trois désignations relatives à l'hébergement des employés nationaux guinéens comme suit :

- Les « locaux » sont définis comme des employés qui vivent dans une ville ou un village à moins de 80 km de la concession du site minier. Ils seront chargés de veiller à leur propre hébergement.
- Les DIDO (drive in / drive out) sont définis comme des employés qui vivent dans une ville ou un village à plus de 80 km de la concession du site minier et qui utilisent le transport routier pour se rendre au Projet. Ils ont droit à un hébergement en camp.
- Les FIFO (fly in / fly out) sont définis comme des employés qui volent à Beyla de Conakry. Ils ont droit à un hébergement en camp.

#### 15.7.5.3 Ampleur des impacts

Comme indiqué au Chapitre 2 : Description du Projet, Section 2.5, Rio Tinto Simfer fournira des logements à la main-d'œuvre. Pendant la construction, il y aura un camp de construction temporaire pour accueillir 3 700 travailleurs sur le site de la mine avec un accès direct à la route de l'aéroport et pour une utilisation pendant cette phase. En cours d'exploitation, Rio Tinto Simfer sera propriétaire d'un camp permanent, d'une capacité allant d'environ 800 lits pendant l'exploitation minière d'Ouéléba à 1 000 lits pour le développement du gisement du Pic de Fon. Le camp a été dimensionné pour accueillir les employés expatriés, fournir une couverture pour les employés initialement basés à Conakry, la gestion de la fatigue des équipes de nuit et le personnel de fermeture. La gestion des camps, y compris la restauration, l'entretien des bâtiments et les services hôteliers, sera externalisée. Le camp Canga East comprend des résidences privées et des chambres individuelles. Le camp élargi peut également comprendre des dortoirs et des chambres communes, conformément aux directives de la SFI et de la BERD (2009) concernant l'hébergement des travailleurs. Les commodités de ces unités sont présentées au Chapitre 2 : Description Du Projet, Section 2.5.

Comme il est décrit à la Section 2.5, l'approche générale en matière de logement de la main-d'œuvre visera à réduire au minimum les perturbations sociales et économiques dans les villages autour de la mine, comme suit :

- En facilitant l'intégration de la main-d'œuvre dans la communauté. Cela inclut de concilier les attentes des employés en matière de logement et les besoins spécifiques du projet (en particulier en ce qui concerne la logistique et l'accès aux lieux de travail), ainsi que de planifier le développement de logements adaptés à la capacité des collectivités locales à intégrer les nouveaux travailleurs résidents.
- En coordonnant les emplacements et les calendriers de construction pour intégrer le logement des employés aux infrastructures existantes et aux plans de développement urbain des zones résidentielles existantes, en particulier Beyla.
- En encourageant l'accession à la propriété des habitants de la région : les groupes de discussion composés d'employés indiquent que l'accession à la propriété est attrayante pour les employés.

Sur la base de ces principes, trois approches différentes seront suivies pour loger les employés du Projet :

- Maximiser l'embauche dans les communautés existantes, en limitant ainsi les besoins en construction de nouveaux logements et en encourageant la location là où des solutions de marché existantes sont disponibles.
- Gérer la construction de maisons neuves pour répondre à la demande émanant des employés du Projet extérieurs à la communauté locale, principalement à Beyla.
- Conserver le camp FIFO de Canga Est pour les employés expatriés et temporaires extérieurs à la communauté locale, et pour les travailleurs postés.

Dans le cadre de cette approche, une nouvelle construction résidentielle progressive et gérée aura lieu dans la communauté existante de Beyla et à proximité.

L'électricité, les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement pour les employés vivant dans de nouveaux logements seront fournis par des tiers sur la base d'une rémunération à l'acte.

Comme nous l'avons vu plus loin au Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, sans atténuation ni gestion, la ZI sociale est susceptible de connaître des niveaux élevés de migration interne au cours de la vie du Projet car les gens sont attirés par la possibilité d'emploi, les opportunités économiques, et par des opportunités de travail ou d'affaires réelles ou perçues découlant de l'augmentation générale du développement et de l'activité économique dans la région.

Selon l'EIES 2012, les zones qui ont accueilli à la fois des migrants et des réfugiés sont susceptibles d'être plus accessibles et attrayantes comme destinations d'installation. En outre, les zones d'habitation qui ont déjà été touchées par la migration sont plus susceptibles d'être identifiées comme des destinations de migration de retour, comme Moribadou, qui a connu une croissance substantielle (de 500 personnes en 1996 à plus de 8 000 en 2011) en raison de la migration interne pendant la phase d'exploration du Projet, puisqu'il s'agit du village le plus proche des activités d'exploration et de la nouvelle zone d'usine minière et des routes d'accès. Nionsomridorou et Wataférédou I et II ont également été considérés comme des zones potentielles de migration interne en raison de leur proximité de la zone de l'usine minière et du parc d'entreposage proposés. Ville de Beyla et ses alentours a également été noté comme une zone de migration interne, car il est le principal centre administratif et le site clé pour les routes de transport et le centre commercial. Entre 1996 et 2008, la population de Beyla a presque doublé, la moitié des migrants ayant été attirés en ville pour trouver du travail et l'autre moitié à la recherche d'un emploi.

Le travail socio-économique sur le terrain de 2022 a validé les conclusions antérieures selon lesquelles la migration interne était fréquente dans les grandes agglomérations et villes, telles que Beyla Town, Moribadou, Nionsomridorou et Kérouané Town. Tel que décrit au tableau 18.8 Attractivité de la zone, capacité d'absorption et classement du risque de MIP inclus au Chapitre 18 : Les risques de migration interne importants ont été évalués dans les zones de Beyla Town, Moribadou, Nionsomridorou, Wataférédou I et Wataférédou II (au nord-est de la zone de la mine) et dans les environs, tandis que les zones d'habitation comme Traoréla, Lamadou, Foma, Morisangarédou et Kérouané Town auraient un risque modéré de migration interne. Les zones d'habitation autour de l'embranchement ferroviaire, comme Moribiendou, Féréboridou, Férédou et Camaradou, présentent un risque mineur d'immigration, car il est peu probable que les migrants y soient attirés. Une telle présence de travailleurs en migration et en lien avec le Projet, en particulier dans les zones où le risque de migration est important, peut accroître la demande ou l'utilisation de logements et d'hébergements (location de chambres et de maisons), ce qui entraîne une réduction de la disponibilité et/ou une augmentation des coûts pour la population en général. La disponibilité et l'accès à la terre et à l'hébergement pour les migrants internes ont été notés dans l'EIES 2012 comme une source probable de conflit dans et autour de Beyla. Elle a également noté l'essor du logement informel à Moribadou dans les années qui ont précédé l'évaluation.

Bien que l'on ne dispose pas de données quantitatives sur les prix des logements existants et/ou la quantité d'options d'hébergement disponibles dans le cadre de la ZI sociale, le fait que le nombre de demandeurs d'emploi potentiels liés au Projet (qui peuvent ou non obtenir un emploi et donc peuvent ou non être logés dans des logements du Projet) est

élevé mettra donc probablement le marché local de l'hébergement à rude épreuve. Bien qu'il soit probable que les immigrants étrangers cherchent des options de logement non officielles, il est également probable que la demande d'options de logement plus officielles (c.-à-d. location de chambres et location de maisons) entraînera une inflation des prix locaux (comme il est discuté plus loin dans la Section 15.4.6). Bien que les paiements pour l'hébergement, la location de chambres et la location de maisons auront un impact positif (génération de revenus) pour les propriétaires, ce peut être un impact négatif pour le reste de la population locale qui loue et / ou cherche un logement permanent ou temporaire.

L'impact devrait être « indirect » (en raison de la migration induite par le Projet), sa durée devrait se poursuivre tout au long de l'exploitation (donc « à long terme »), bien que le marché de l'hébergement et l'augmentation des coûts qui en découle devraient se stabiliser avec le temps. Dans ce contexte, la fréquence est « fréquente » pendant la construction et les premières années d'exploitation, mais elle est susceptible de se réduire à « occasionnelle » pendant l'exploitation lorsque le marché du travail et l'inflation locale des prix se stabilisent. Il est « probable » que l'augmentation de la demande et l'augmentation potentielle des coûts qui en découle se produiront dans des conditions d'exploitation normales. Le degré de changement devrait être « modéré » compte tenu des projections de migration induites par le Projet sur l'augmentation de la population et du fait que la plupart des résidents de la ZI sociale possèdent leurs terres et leurs maisons et qu'il n'y a pas eu de pénurie de logements. Il est probable que l'augmentation de la demande de locaux sera perceptible et entraînera des changements dans la disponibilité, la qualité et/ou le coût de ces ressources et services, y compris les services publics connexes.

L'ampleur de l'impact potentiel est **modérée** pendant la construction et l'exploitation.

#### 15.7.5.4 Sensibilité des récepteurs

Les récepteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur la disponibilité et le prix des logements (et tout changement connexe dans les prix des services publics) sont les personnes qui possèdent, louent ou cherchent un logement dans la ZI sociale. Étant donné que la capacité actuelle du marché de la location de logements est inconnue, une approche prudente est adoptée, et la population est considérée comme ayant un degré **modéré de** sensibilité à l'augmentation de la demande de logements et aux augmentations de prix associées pour les locations et les achats, en particulier compte tenu du niveau élevé de pauvreté dans l'ensemble de la ZI sociale.

Les groupes vulnérables, en particulier les ménages dirigés par des femmes, les veuves avec enfants et les personnes âgées qui ne possèdent pas de terre ou de logement et qui cherchent à louer auprès d'autres familles, présenteront un degré **élevé** de sensibilité.

#### 15.7.5.5 Importance de l'impact avant atténuation

L'ampleur de l'impact est **modérée** pendant la construction et l'exploitation, et la sensibilité est **modérée** pour les personnes qui possèdent, louent ou cherchent un logement dans la ZI sociale et **élevée** pour les groupes vulnérables (ménages dirigés par des femmes, veuves avec enfants et personnes âgées) pendant la construction et l'exploitation. Par conséquent, l'importance de l'atténuation préalable est **modérée** pour la population générale et **majeure** pour les groupes vulnérables (tableau 15.35).

**Tableau 15.35 Importance de l'impact avant atténuation pour la demande ou l'utilisation potentielles accrues de logements, entraînant une disponibilité réduite et/ou un coût accru**

| Paramètre  | Classification  |                    |
|--|---|--------------------|
| <b>Impact</b> : Hausse potentielle de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une hausse des coûts |   |                    |
| <b>Phase</b>   | <b>Construction</b>   | <b>Utilisation</b> |
| <b>Direction</b>   | Négative  |                    |
| <b>Type</b>  | Indirect  |                    |
| <b>Degré de changement</b>   | Modéré  |                    |
| <b>Étendue</b>   | Locale  |                    |
| <b>Durée</b>   | À long terme  |                    |
| <b>Fréquence</b>   | Fréquent  | Occasionnel        |
| <b>Probabilité</b>   | Probable  |                    |
| <b>Ampleur des impacts</b>   | Modérée   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  |   |                    |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>  | Modérée pour la population générale<br>Élevée pour les groupes vulnérables  |                    |
| <b>Importance de l'impact</b>  |   |                    |
| <b>Importance</b>  | Modérée pour la population générale<br>Majeure pour les groupes vulnérables |                    |

**15.7.5.6 Mesures d'atténuation**

*15.7.5.6.1 Mesures d'atténuation inscrites au Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'atténuation suivantes ont été incluses dans le Registre des engagements de 2012 et sont pertinentes pour cet impact :

- [N° 157.3] : 157. Le plan de migration interne comprendra explicitement la prise en compte des impacts migratoires internes sur la biodiversité, et l'intégration des réponses appropriées dans le programme global. Parmi les mesures clés pour la biodiversité dans le cadre du plan de migration interne figurent les suivantes : 157.3 aider à l'identification et à la démarcation des zones de transition pour les localités, les entreprises et le commerce informel en prévision d'un afflux de personnes et de la hausse des demandes de logement associées, dans le but de diriger les futurs schémas d'installation et de prévenir l'installation illégale.
- [N° 233] : Rio Tinto Simfer élaborera une stratégie en matière de logement et d'infrastructure à l'intention de ses employés en collaboration avec les autorités compétentes, et conformément aux efforts plus vastes de planification du développement régional et urbain déployés dans le cadre du Projet (par exemple, stratégie de développement régional, plan de migration interne). Dans le cadre de la Stratégie sur le logement et l'infrastructure, le Projet permettra de :
  - [N° 233.1] : Voir Section 15.4.7.5.1.
  - [N° 233.2] : Coordonner les emplacements et les calendriers de construction afin d'intégrer le logement des employés aux infrastructures existantes et aux plans de développement urbain des villes existantes.
  - [N° 233.3] : Promouvoir l'accès à la propriété chez les employés du Projet.
  - [N° 233.4] : Promouvoir les investissements dans l'amélioration des infrastructures locales.

- [No. 234] : Rio Tinto Simfer établira un système d'allocations pour permettre aux personnes de louer, construire ou acheter dans les communautés existantes. Rio Tinto Simfer soutiendra également la mise au point d'un produit hypothécaire qui permettra aux employés d'accéder à la propriété. Toutefois, compte tenu de l'importance des régimes fonciers traditionnels, Rio Tinto Simfer cherchera également à soutenir des stratégies de propriété complémentaires et culturellement appropriées.
- [N° 241] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 242.5] : 242. Afin de soutenir les capacités locales de gestion de la MIP, Rio Tinto Simfer : collaborera avec les autorités locales et les chefs de village pour gérer activement la migration interne et ses impacts, en particulier en enregistrant les nouveaux arrivants et en les orientant vers des options d'hébergement appropriées.

15.7.5.6.2 Mesures supplémentaires d'atténuation liées à l'étude d'impact environnemental et social

Outre les engagements de 2012 décrits ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre : s'assurer que la stratégie en matière de logement et d'infrastructure et les initiatives visant à soutenir la capacité locale de gestion des migrations internes visées aux engagements 233, 234, 241 et 242 comprennent les communautés où un risque important de migration interne a été identifié selon le tableau 18.8 Attractivité du secteur, capacité et classement des risques en matière de GIP inclus au Chapitre 18 : Migration induite par le Projet, respectivement : CAP 1 : Ville de Beyla et ses alentours, CAP 2 : Moribadou, CAP 3 : Nionsomoridou, Wataférédou I et Wataférédou II (au nord-est de la zone minière).

**15.7.5.7 Importance de l'impact résiduel**

L'application des mesures d'atténuation devrait réduire l'importance des impacts sur les récepteurs en raison de la hausse potentielle de la demande ou de l'utilisation d'hébergements entraînant une réduction de leur disponibilité ou de leur coût. Toutefois, étant donné que l'ampleur de la migration causée par le Projet n'est pas connue actuellement, on adopte une approche prudente et l'importance de l'impact résiduel demeure **mineure** pour la population générale et **modérée** pour les groupes vulnérables (tableau 15.36).

**Tableau 15.36 Importance de l'impact résiduel pour la demande ou l'utilisation potentielles accrues de logements, entraînant une disponibilité réduite et/ou un coût accru**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs   | Ampleur            | Principales mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel             |
|--|--|--------------------|-----------------------------------|---|
| Hausse de la demande ou de l'utilisation de logements, d'où une pénurie et/ou une hausse des coûts | <b>Modérée</b> pour la population générale<br><b>Élevée</b> pour les groupes vulnérables | <b>Petite zone</b> | Voir Section 15.7.5.6             | <b>Mineure</b> pour la population générale  |
|  |  |                    |                                   | <b>Modérée</b> pour les groupes vulnérables |

**15.7.5.8 Déclassement**

Il faudra évaluer l'importance de l'impact sur les récepteurs, en raison de l'augmentation possible de la demande ou de l'utilisation de logements qui pourrait entraîner une réduction de la disponibilité ou des coûts durant la désaffectation, avant de commencer cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base mise à jour pour inclure des renseignements à jour sur les tendances associées à la migration interne, à l'inflation des prix locaux et aux solutions d'hébergement au cours de la durée du Projet. Bien qu'il soit probable que certaines migrations induites par le Projet puissent se produire à la suite d'une nouvelle phase du Projet, particulièrement une migration interne rapide comme c'est le cas pour toute nouvelle phase d'un Projet, celles-ci peuvent se stabiliser et même s'inverser assez rapidement lorsque les niveaux réels d'opportunités deviennent évidents.



## 15.7.6 Amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures

Cette Section fait référence aux avantages potentiels que le Projet pourrait apporter en termes de développement économique et communautaire local et d'infrastructure. Cela comprend le développement des entreprises, les initiatives de renforcement des compétences pour de meilleures possibilités de subsistance ainsi que le développement des infrastructures par la construction de nouvelles routes et/ou l'amélioration des puits d'eau et des réseaux électriques. Ceci comprend également d'autres types d'installations ciblant, par exemple, l'éducation, la santé et les soins aux personnes âgées.

### 15.7.6.1 Synthèse des conditions initiales

Depuis 2006, Rio Tinto Simfer a entrepris plusieurs activités de développement économique et communautaire et a établi des partenariats avec des parties prenantes externes engagées dans la promotion du développement en Guinée. De telles initiatives fournissent une plateforme pour les activités de développement communautaire et économique futures visant à atténuer les impacts socio-économiques déterminés pour le Projet.

Par exemple, la liste suivante donne un aperçu des principaux types de projets qui ont été financés, soutenus et/ou développés dans le domaine du Projet entre 2015 et 2019 (liste non exhaustive) :

- Projet de renforcement des capacités des jeunes et des femmes (2015-2017).
- Soutien au processus de recrutement de travailleurs non qualifiés pour les activités préparatoires menées à la mine (2016, 2017).
- Participation aux activités socioculturelles organisées par les communautés (y compris les dons).
- Initiatives de santé communautaire (2016) : ouverture des deux centres de traitement et d'un centre de dépistage du VIH, formation des personnels de laboratoire et des agents de santé, distribution mensuelle des médicaments antirétroviraux, séances et initiatives de sensibilisation sur le VIH et la prévention du paludisme, activités de sensibilisation à l'intention des travailleurs sur la prévention des abus sexuels.
- Sécurité routière : formation des conducteurs et campagnes de sensibilisation des communautés sur la sécurité de la conduite et la prévention des risques, et installation de panneaux de signalisation routière.
- Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises et des agriculteurs sur plusieurs sujets (une partie de la formation a été proposée comme mesure de restauration des moyens de subsistance dans le cadre de l'action de réinstallation [en français : *Cadre de Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation* (PARC)).
- Mise en œuvre de projets tels que : le Projet d'assainissement de Beyla (2017), le Projet de développement de la pisciculture (Moribadou, Banankoro et centre de Beyla), le Projet d'intensification du riz (Moribadou, Nionsomridorou, Bankorè, Mafindou, Lamadou, Traoréla et Wataféredou II), le Projet d'apiculture (2019) et la création d'une exploitation avicole à Moribadou.

Une estimation du budget dépensé par Rio Tinto Simfer entre 2012 et 2022 pour le développement de plusieurs projets d'investissement communautaire dans différents secteurs est présentée dans le tableau 15.37. Les valeurs déclarées ne se rapportent qu'aux paiements en espèces et ne comprennent pas les commandites et les dons en nature.

**Tableau 15.37 Paiements annuels indicatifs en numéraire de Rio Tinto Simfer pour les investissements communautaires et les secteurs**

| Secteur                  | 2012<br>(\$)     | 2013<br>(\$)  | 2014<br>(\$)   | 2015<br>(\$)     | 2016<br>(\$)   | 2017<br>(\$)   | 2018<br>(\$)   | 2019<br>(\$)   | 2020<br>(\$)   | 2021<br>(\$)  | 2022<br>(\$)   |
|--------------------------|------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Agriculture              | 162 960          | s/o           | 301 927        | 22 000           | 626 327        | 42 000         | 73 000         | 410,000        | s/o            | s/o           | 616 878        |
| Culture                  | 4 969            | 48 794        | 1 000          | s/o              | 649            | 11 000         | 6 000          |                | s/o            | s/o           |                |
| Éducation                | s/o              | 10 217        | s/o            | s/o              | s/o            | 8 000          | 18 000         |                | s/o            | s/o           |                |
| Santé                    | 977 213          | 8 400         | 167 429        | s/o              | s/o            | 34 000         | 3 000          |                | 19 272         | 14 470        |                |
| VIH/SIDA                 | 409 500          | 21 201        | s/o            | 3 401 934        | s/o            | 4 000          | 3 000          |                | s/o            | s/o           |                |
| Hébergement              | s/o              | s/o           | s/o            | s/o              | s/o            | 26 591         | s/o            |                | s/o            | s/o           |                |
| Transport                | s/o              | s/o           | 6 171          | s/o              | s/o            | s/o            | s/o            |                | s/o            | s/o           |                |
| Développement Commercial | 253 864          | s/o           | 200 000        | s/o              | 17 940         | 82 000         | 32 000         |                | s/o            | s/o           |                |
| Autres                   | s/o              | s/o           | 94 259         | 21 645           | s/o            | 106 000        | 130 000        |                | 260 508        | s/o           |                |
| <b>Total</b>             | <b>1 808 506</b> | <b>88 616</b> | <b>770 786</b> | <b>3 445 579</b> | <b>644 916</b> | <b>313 591</b> | <b>265 000</b> | <b>410 000</b> | <b>279 780</b> | <b>14 470</b> | <b>616 878</b> |

**REMARQUES :**

1. Source : Analyse ERM basée sur les « Performances sociales 2012 Simandou 1. Tableau des contributions et programmes communautaires » pour les années 2012 à 2022<sup>8</sup>.
2. \$ = dollar des États-Unis ; VIH/sida = virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise; n/d = non disponible.

<sup>8</sup> Source : Informations fournies par Knight Piésell Consulting Ltd. par e-mail à ERM le 23 janvier 2023.

Comme l'indique le Tableau 15.1, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes interrogées ont fourni des commentaires sur les types d'impacts positifs que le Projet a déjà engendrés, y compris, mais sans s'y limiter, le soutien à la construction d'une école secondaire à Kérouané ; des puits à Moribadou, Wataférédou I et Moribiendou ; le soutien aux infrastructures communautaires (écoles de Beyla, Nionsomoridou et Moribadou ; logements à Beyla, Nionsomoridou, Traoréla et Moribadou ; les routes de Wataférédou I et II ; entrepôt à Moribadou ; hôpital de Nionsomoridou) ; le soutien spécifique à l'agriculture, y compris le matériel pour les femmes (à Traoréla, Beyla, Wataférédou II et Nionsomoridou). Il a également été fait mention de dons tels que des produits alimentaires pendant le ramadan et d'autres types de dons ponctuels.

Cependant, dans certains cas, le type de soutien n'était pas conforme aux attentes, les parties prenantes de la ville de Beyla (Diakoridou Sobakono) ont par exemple signalé que l'un des projets de Rio Tinto Simfer n'avait pas été bien accueilli par la communauté. Il s'agit de la construction de la route de l'aéroport, qui s'est terminée à la périphérie de la ville et qui est considérée par la communauté comme un exemple d'avantages non partagés. De plus, les parties prenantes de Moribiendou et de Nionsomoridou ont signalé que les puits d'eau forés ou améliorés par Rio Tinto Simfer ne fonctionnaient pas.

#### 15.7.6.2 Cadre juridique et normes en vigueur

En ce qui concerne l'avenir, les permis accordés à Rio Tinto Simfer comprennent l'obligation de financer des initiatives de développement communautaire pendant toute la durée de la phase d'exploitation. Selon la Convention de base modifiée et consolidée, le budget consacré au développement communautaire doit représenter 0,25 % du chiffre d'affaires de la mine.

En particulier, la vision de Rio Tinto Simfer (Rio Tinto, 2017a, 2017b) en ce qui concerne la performance communautaire et sociale est la suivante :

- Établir des relations durables avec les voisins qui se caractérisent par le respect mutuel, un partenariat actif et un engagement à long terme et un accès légal sécurisé à toutes les terres associées au Projet.
- Obtenir une licence sociale continue pour la livraison et l'exploitation des actifs du Projet.

Comme décrit dans le Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) de Rio Tinto Simfer (Rio Tinto, 2022a), Rio Tinto Simfer continuera, par le biais de processus de consultation et de participation avec les parties prenantes, à s'efforcer de déterminer les questions qui seraient le mieux traitées par des partenariats officiels avec le Gouvernement guinéen, d'autres sociétés minières, les joint-ventures ou les communautés locales et officialisées par des fiducies ou des fondations.

Rio Tinto Simfer dispose d'un plan de gestion de la migration induite par le Projet (MIP) (Rio Tinto, 2022h) daté d'avril 2022, « qui définit la stratégie et les mesures de gestion globales à l'échelle du Projet pour la MIP.

L'une des stratégies du Plan de gestion de la MIP concerne les activités de développement économique régional (DER), qui comprennent des initiatives et des programmes axés sur la collaboration dans des zones géographiques suffisamment éloignées du Projet, vise principalement pour servir de facteur d'attraction à l'écart de la ZI sociale et à décourager la migration induite par le Projet dans le périmètre du Projet (comme évoqué au Chapitre 18 : Migration induite par le Projet).

Selon la norme de Rio Tinto 2022 sur les communautés et la performance sociale (Rio Tinto, 2022e), les activités d'investissement social doivent :

- a. Respecter la Norme d'intégrité commerciale ;
- b. S'aligner sur le Cadre d'investissement à impact social ;

- c. Avoir des résultats clairement escomptés pour la communauté cible, convenus avec les partenaires et les parties prenantes ;
- d. Être conçues en utilisant une logique de programme basée sur les bonnes pratiques ou une théorie du changement, fondée sur la base de connaissances (clause 1), qui explique comment et pourquoi l'investissement contribuera aux résultats escomptés et aura un impact mesurable ;
- e. Répondre aux besoins et aux opportunités que la communauté identifie avec l'entreprise, par des processus de consultation et d'engagement, et en se référant à la base de connaissances de l'actif ;
- f. Inclure un suivi et une évaluation indépendants et adaptés aux besoins, mesurant les progrès par rapport aux résultats pour les projets stratégiques pluriannuels de trois ans ou plus ;
- g. Être alignées sur les programmes exécutés par les gouvernements, les bailleurs de fonds et les autres partenaires afin d'optimiser les résultats positifs et/ou de réduire la dépendance à l'égard de l'entreprise ; et
- h. Ne pas remplacer les programmes et services fournis par les gouvernements à moins qu'il existe une analyse de rentabilisation claire en ce sens.

### 15.7.6.3 Ampleur des impacts

Comme indiqué dans le tableau 15.1, au cours du travail socio-économique sur le terrain de 2022, les parties prenantes de toutes les zones d'habitation ont fait part des attentes concernant le développement et/ou l'amélioration des avantages, des services et de l'infrastructure communautaire de Rio Tinto, notamment :

- Réhabilitation/asphaltage des routes (à Traoréla, Lamadou, Moribadou)
- Amélioration de l'approvisionnement en eau dans toutes les zones d'habitation sauf Morisangarédou
- Nouveaux postes sanitaires (à Moribiendou, Morisangarédou, Wataférédo II, Foma, Traoréla)
- Bâtiments scolaires et logements neufs (à Moribiendou, Wataférédo II, Foma, Férédo)
- Résidences ouvrières et logements sociaux (Wataférédo II, Traoréla, Moribadou, Beyla Town - Beyla Sobakono et Nionsomoridou) et enceintes (Wataférédo II)
- Amélioration des conditions de travail et soutien des salaires des enseignants (à Beyla, Morisangarédou, Wataférédo I, Foma, Traoréla, Camaradou, Féréboridou, Kérouané)
- Centres de formation et de formation professionnelle (à Morisangarédou, Moribiendou, Wataférédo I, Wataférédo II, Lamadou, Foma, Traoréla, Camaradou, Moribadou)
- Programmes pour les aînés (Kérouané)
- Terrains de football (à Wataférédo II, Foma)
- Accès amélioré à l'électricité (à Beyla, Moribadou, Nionsomoridou, Lamadou, Férédo, Féréboridou)
- Aide au développement de l'agriculture et du commerce - accès au marché des produits locaux dans la ZI sociale (Kérouané, Moribadou)
- Fourniture de l'équipement nécessaire pour améliorer le fonctionnement de Beyla Radio Rurale

Comme décrit au Chapitre 2 : Description du Projet, les premiers travaux nécessaires pour faciliter la construction du Projet, qui comprennent la modernisation des routes d'accès existantes et la construction de nouvelles routes d'accès pour l'équipement mobile léger ainsi que l'extension de la piste d'atterrissage existante de Beyla, ont été évalués dans le cadre d'une autre étude d'évaluation d'impact et ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie dans la présente Section. Cette Section fait référence de façon générale aux initiatives d'investissement communautaire que Rio Tinto Simfer s'est engagée à mettre en œuvre en investissant 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel tout au long de la phase d'exploitation et, dans une moindre mesure, aux dons et aux investissements généraux effectués dans le cadre des programmes d'investissement social continu de la société. La mise en œuvre d'initiatives de développement communautaire a un impact positif « indirect » (non pas une activité directe du Projet, mais financée par les recettes générées par le Projet). Cet impact devrait se faire sentir au niveau « local », dans le cadre de la ZI sociale et

potentiellement plus largement, par le biais de la RED. La durée de l'impact sera « à long terme », car elle durera tout au long de la phase d'exploitation.

Compte tenu des facteurs ci-dessus, les améliorations possibles aux avantages pour le développement économique et communautaire local et l'infrastructure devraient être « positives », et une cote d'importance n'est donc pas attribuée.

Il est important de noter que, compte tenu du niveau élevé des attentes actuelles au sein des communautés et du fait que tous les programmes ou initiatives souhaités par les communautés ne peuvent pas être réalisés, il est probable qu'il y ait des effets négatifs associés à des attentes mal alignées et/ou non satisfaites. Se reporter à la Section 15.4.7 pour une discussion sur les impacts potentiels associés à ces types d'attentes non satisfaites.

**15.7.6.4 Sensibilité des récepteurs**

Les récepteurs de cet impact sont les personnes (quel que soit leur âge ou leur sexe) vivant temporairement ou en permanence dans la ZI sociale et ayant accès aux services ou infrastructures disponibles dans cette zone.

Étant donné que cet impact est perçu comme un impact positif indirect, principalement au niveau local, la disponibilité des services et infrastructures de base tels que l'approvisionnement en eau, l'éducation, les soins de santé et les routes devrait augmenter et, par conséquent, influencer positivement l'accès à ces services. On considère donc que les récepteurs sont **modérément** sensibles aux changements (positifs) dans les infrastructures et les services de base.

**15.7.6.5 Importance de l'impact avant atténuation**

Bien que l'ampleur de l'impact ne soit pas attribuée, étant donné qu'il s'agit d'un impact **positif**, il est encore probable que l'importance de l'impact se fera sentir plus fortement une fois que l'exploitation commerciale de la mine commencera et que les investissements de développement économique seront mis en œuvre dans les communautés (tableau 15.38).

**Tableau 15.38 Importance de l'impact avant atténuation pour l'amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures**

| Paramètre   | Classification |             |
|---|----------------|-------------|
| <b>Impact : pour l'amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures</b> |                |             |
| Phase   | Construction   | Utilisation |
| Direction   | Positive       |             |
| Type  | Indirect       |             |
| Ampleur des impacts   | Positive       |             |
| <b>Sensibilité des récepteurs</b>   |                |             |
| Sensibilité des récepteurs  | Modérée        |             |
| <b>Importance de l'impact</b>   |                |             |
| Importance  | Positive       |             |

**15.7.6.6 Mesures d'atténuation**

*15.7.6.6.1 Mesures de renforcement incluses dans le Registre des engagements de 2012*

Les mesures d'amélioration suivantes figurant dans le Registre des engagements de 2012 sont jugées pertinentes pour renforcer cet impact :

- [N° 212.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 212.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 212.3] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 2637] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 2638] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 217.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 217.4] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 228.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 228.4] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 228.3] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 235] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 236.2] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 241] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 242.1] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 248.5] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [No. 255] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 286.3] : Voir Section 15.4.3.5.1.
- [N° 288] : Voir Section 15.4.3.5.1.

*15.7.6.6.2 Mesures supplémentaires de renforcement de l'Étude d'impact environnemental et social*

Aucune mesure d'amélioration supplémentaire n'est jugée nécessaire.

**15.7.6.7 Importance de l'impact résiduel**

Cet impact restera **positif** à différents niveaux d'importance pour tous les récepteurs qui ont accès à une infrastructure et à des services améliorés grâce au Projet dans le cadre de la ZI sociale (Tableau 15.39).

**Tableau 15.39 Importance de l'impact résiduel pour l'amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures**

| Impact résiduel  | Sensibilité des récepteurs | Ampleur  | Principales mesures de renforcement | Importance de l'impact résiduel |
|--|----------------------------|----------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Amélioration du développement économique et communautaire local et des infrastructures | Modérée                    | Positive | Voir Section 15.7.6.5               | <b>Positive</b>                 |

**15.7.6.8 Déclassement**

L'impact sur le développement communautaire et l'infrastructure durant le déclassement devra être évalué avant le début de cette phase, en se fondant sur une étude socio-économique de base mise à jour. Toutefois, étant donné que le budget de développement communautaire est nécessaire pour la phase d'exploitation, il est probable que toute

initiative de développement communautaire sera interrompue pendant la fermeture de la mine, de sorte que, dans le pire des cas, l'infrastructure communautaire restera dans la phase de développement atteinte jusqu'à ce moment.

## 15.8 Références

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), 2018. *Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel*. Étude UNOWAS. Août 2018. Récupéré de: [https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport\\_pastoralisme\\_eng-avril\\_2019\\_-\\_online.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_eng-avril_2019_-_online.pdf) (consulté le 8 mars 2023).

Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), 2023. *Exigences de l'ITIE. Section 3 de la Partie 1 de la Norme ITIE 2023*. June 12. Extrait de :: <https://eiti.org/eiti-requirements> (consulté le 20 mars 2024).

Kourouma, Mandiou (Administrateur civil), 2003. *Connaissance de la Prefecture de Beyla*.

La Banque Mondiale, 2019. *GUINÉE - Renforcer la mobilisation des recettes intérieures : Taxe sur la valeur ajoutée et droits d'accises*. Récupéré de: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/532741570112789534/pdf/Guinea-Opportunities-for-Enhanced-Domestic-Revenue-Mobilization-Value-Added-Tax-and-Excise-Taxes.pdf> (consulté le 28 octobre 2022).

La Banque Mondiale, 2022. *Inflation, prix à la consommation (% annuel) - Guinée*. Récupéré de: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG?locations=GN> (consulté le 14 octobre 2022).

République de Guinée, 2014. *Code du travail de la Republic of Guinea*.

République de Guinée, 2022. *Loi ordinaire L/2022/0010/CNT sur le contenu local*. Conseil national de transition. 22 septembre.

République de Guinée, Simfer S.A. et Rio Tinto Mining and Exploration Ltd., 2014. *Convention de base amendée et consolidée pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou*. Version anglaise de la Convention de base amendée et consolidée (CBAC). 26 mai 2014.

Rio Tinto Simfer and Knight Piésold Ltd. (Rio Tinto and KP), 2023. Information sent via email from Rio Tinto Simfer and Knight Piésold Ltd. to ERM on January 26.

Rio Tinto, 2009. *Why gender matters - A resource guide for integrating gender considerations into Communities work at Rio Tinto*. Rio Tinto plc and Rio Tinto Limited. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Why-gender-matters.pdf> (accessed January 12, 2023).

Rio Tinto, 2015. *Group Standard, C3 – Vehicles and driving*. HSEC-B-15. Retrieved from: <https://theermgroup.sharepoint.com/sites/0635781RioTintoSimandouSIA/Shared%20Documents/03.%20Data/Data/from%20Rio%20Tinto/Rio%20Tinto%20Project%20Standards/RT-Vehicles-driving-standard.pdf?CT=1678117180755&OR=ItemsView> (accessed March 6, 2023).

Rio Tinto, 2017a. *Simandou Community and Social Performance 2016 Annual Report*. January.

Rio Tinto, 2017b. *Simandou CSP Annual Report 2017*. December.

Rio Tinto, 2017c. *E14 - Land management and rehabilitation*. HSEC-B-05. November 2017. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Land-management-standard.pdf> (accessed February 1, 2023).



- Rio Tinto, 2017d. *E11 - Water quality protection and water management*. HSEC-B-02. November. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Water-quality-protection-standard.pdf> (accessed February 1, 2023).
- Rio Tinto, 2018a. *Simandou Project - Resettlement and Compensation Action Plan Framework (PARC) Amendment*. (in French: *Projet Simandou - Cadre de Plan d'Action de Reinstallation et de Compensation (PARC) Amende*). May 21. Simfer S.A. Rio Tinto Energy & Minerals.
- Rio Tinto, 2018b. *Health, Safety, Environment and Communities*. January. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-HSEC-policy.pdf> (accessed January 18, 2023).
- Rio Tinto, 2019. *Inclusion & Diversity Policy*. Version 2.0. January. Retrieved from: <https://cdn-rio.dataweavers.io/-/media/content/documents/sustainability/corporate-policies/rt-inclusion-and-diversity-policy.pdf?rev=d4ab50759cb543d1b7a97f31f02102e4> (accessed December 16, 2022).
- Rio Tinto, 2021a. *CDP Financial Forecast, 8 October 2021*. SIM-HSEC-08-0004 CDP\_Fin Forecast\_2021.10.08.xlsx, sent via email by Knight Piésold Consulting Ltd. to ERM on 21 January 2023.
- Rio Tinto, 2021b. *RTDM Simandou Project Community Development Plan*. HSEC Management System.
- Rio Tinto, 2022a. *Rio Tinto Simfer Stakeholder Engagement Plan*, HSSEC\_PLN\_050201\_version 01, approval date 17 November 2022.
- Rio Tinto, 2022b. *The way we work*. January 2022. accessed 11 January 2023.
- Rio Tinto, 2022c. Information provided via email by Rio Tinto Simfer to ERM on 9 December 2022.
- Rio Tinto, 2022d. *Supplier Code of Conduct*. March 2022. Retrieved from: <https://cdn-rio.dataweavers.io/-/media/content/documents/sustainability/corporate-policies/rt-the-way-we-work.pdf?rev=d2a00ebcc3324317877fdc8eff220d49> (accessed December 16, 2022 and January 11, 2023)
- Rio Tinto, 2022e. *Communities and Social Performance Standard*. CSP-B-001. Approved: July 2022; Effective 1 August 2022. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Communities-social-performance-standard.pdf> (accessed January 11, 2023).
- Rio Tinto, 2022f. *Human Rights Policy*. CSP-A-001, approved: October 2022, effective: January 2023. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Human-rights-policy.pdf> (accessed December 16, 2022 and March 6, 2023).
- Rio Tinto, 2022g. *Human Rights*. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/sustainability/human-rights> (accessed December 16, 2022).
- Rio Tinto, 2022h. *Simandou Project Project-Induced Migration Management Plan*. I0016-0740-H-PLN-00001. April.
- Rio Tinto, Chalco and the International Finance Corporation, 2012a. *Simandou Social and Environmental Impact Assessment (SEIA) Simandou Mine*. August.
- Rio Tinto, Chalco and the International Finance Corporation, 2012b. *Vol. V of the 2012 SEIA: Social and Environmental Management Plan – Simandou Project Register of Mitigation Commitments*.
- Rio Tinto, n.d. *Employment policy*. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/sustainability/policies> (accessed December 16, 2022).

Rio Tinto, No Date-b. *Transparency statement*. Retrieved from: <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Transparency-statement.pdf?rev=041a2d6a26ab4adfbabe37da321cdefd> (accessed December 19, 2022).

Simfer S.A., 2023. *Framework Agreement For Blocks 3 and 4 Construction of Simandou*. April 7.

Société financière internationale (SFI), 2007a. *Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la SFI*. 30 avril 2007.

Société financière internationale (SFI), 2017. *MANUEL DE BONNES PRATIQUES - Recours aux forces de sécurité : Évaluer et gérer les risques et les impacts - Recommandations pour le secteur privé dans les marchés émergents*. Retrieved from: [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bd858b9c-5534-4e65-b713-01f6376a7ef4/p\\_handbook\\_SecurityForces\\_2017.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nzgFLCy](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/bd858b9c-5534-4e65-b713-01f6376a7ef4/p_handbook_SecurityForces_2017.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nzgFLCy) (consulté le 16 février 2023)

Société financière internationale (SFI), 2020. *Addressing Gender-Based Violence and Harassment, Emerging Good Practice for the Private Sector*. Récupéré de: [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f1645167-7eff-439b-922b-7656c75320ab/GPN\\_AddressinGBVH\\_July2020.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nddokiS](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f1645167-7eff-439b-922b-7656c75320ab/GPN_AddressinGBVH_July2020.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nddokiS) (consulté le 13 février 2023).

The B Team, n.d. *A New Bar for Responsible Tax - The B Team Responsible Tax Principles*. Retrieved from: <https://bteam.org/assets/reports/A-New-Bar-for-Responsible-Tax.pdf> (accessed December 19, 2022).